

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI  
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS  
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE  
L'HONORABLE FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente  
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU  
500, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST  
MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 4 SEPTEMBRE 2013

VOLUME 112

**ROSA FANIZZI et JEAN LAROSE**  
**Sténographes officiels**

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS  
215, rue St-Jacques, Bureau 110  
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me DENIS GALLANT,  
Me ISABELLE GILLES  
Me SONIA LeBEL

INTERVENANTS :

Me SIMON LAROSE pour le Procureur général du Québec  
Me PIERRE HAMEL pour l'Association de la  
construction du Québec  
Me MÉLISSA CHARLES pour l'Association de la  
construction du Québec  
Me CAROLINE ISABELLE pour Ville de Laval  
M. YURI TREMBLAY pour l'Union des municipalités du  
Québec  
Me MAUDE LYONNAIS pour la FTQ Construction  
Me DENIS HOULE pour l'Association des constructeurs  
de routes et grands travaux du Québec  
Me SIMON LAPLANTE pour l'Association des  
constructeurs de routes et grands travaux du Québec  
Me STÉPHANIE DESROSIERS pour Dessau  
Me GASTON GAUTHIER pour le Barreau du Québec  
Me FÉLIX RHÉAUME pour le Parti libéral du Québec  
Me FRANÇOIS-XAVIER ROBERT pour l'Ordre des  
ingénieurs du Québec  
Me PIERRE POULIN pour le Directeur des poursuites  
criminelles et pénales

---

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES PIÈCES	4
PRÉLIMINAIRES	5
PATRICE MATHIEU	8
INTERROGÉ PAR Me DENIS GALLANT	8
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me PIERRE HAMEL :	116
ALAIN BELLEAU	146
INTERROGÉ PAR Me SONIA LeBEL	146

---

LISTE DES PIÈCES

	PAGE
83P-774 : Motifs du rejet par la Ville de Québec des soumissions des firmes de génie-conseil pour les contrats des bassins de rétention des eaux	27
83P-775 : Appel d'offre 35483 pour la Ville de Québec	50
83P-776 : Engagement des présidents de l'Association des ingénieurs-conseils du Québec	50
83P-777 : Engagement des présidents de l'Association des ingénieurs-conseils du Québec, 2011	99

---

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE (2013), ce quatrième (4ième)  
2 jour du mois de septembre,

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Bon matin à tous. Est-ce que les procureurs peuvent  
8 s'identifier, s'il vous plaît?

9 Me DENIS GALLANT :

10 Bon matin, Madame la Présidente, Monsieur le  
11 Commissaire Lachance. Denis Gallant pour la  
12 Commission.

13 Me ISABELLE GILLES :

14 Bonjour. Isabelle Gilles pour la Commission.

15 Me SIMON LAROSE :

16 Bon matin. Simon Larose pour le Procureur général  
17 du Québec.

18 Me PIERRE HAMEL :

19 Bonjour. Pierre Hamel pour l'Association de la  
20 construction du Québec.

21 Me MÉLISSA CHARLES :

22 Bon matin. Mélissa Charles pour l'Association de la  
23 construction du Québec.

24 Me CAROLINE ISABELLE :

25 Bonjour. Caroline Isabelle pour Ville de Laval.

1 M. YURI TREMBLAY :

2 Bonjour. Yuri Tremblay pour l'Union des  
3 municipalités du Québec.

4 Me MAUDE LYONNAIS :

5 Bonjour. Maude Lyonnais pour la FTQ Construction.

6 Me DENIS HOULE :

7 Bonjour. Denis Houle pour l'Association des  
8 constructeurs de routes et grands travaux du  
9 Québec.

10 Me SIMON LAPLANTE :

11 Bonjour. Simon Laplante pour l'Association des  
12 constructeurs de routes et grands travaux du  
13 Québec.

14 Me STÉPHANIE DESROSIERS :

15 Bon matin. Stéphanie Desrosiers pour Dessau.

16 Me GASTON GAUTHIER :

17 Bonjour. Gaston Gauthier, Barreau du Québec.

18 Me FÉLIX RHÉAUME :

19 Bonjour à tous. Félix Rhéaume pour le Parti libéral  
20 du Québec.

21 Me FRANÇOIS-XAVIER ROBERT :

22 Bonjour. François-Xavier Robert pour l'Ordre des  
23 ingénieurs du Québec.

24 Me PIERRE POULIN :

25 Bonjour. Pierre Poulin pour le Directeur des

1 poursuites criminelles et pénales.

2 Me DENIS GALLANT :

3 Alors, bon matin. Continuation du témoignage de  
4 monsieur Patrice Mathieu.

5 LA GREFFIÈRE :

6 Je vais vous demander de vous lever, Monsieur  
7 Mathieu, s'il vous plaît.

8 \_\_\_\_\_

9

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE (2013), ce quatrième (4ième)  
2 jour du mois de septembre,

3

4 A COMPARU :

5

6 PATRICE MATHIEU, ingénieur civil

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 (09:38:12)

11 INTERROGÉ PAR Me DENIS GALLANT :

12 Q. **[1]** Merci beaucoup. Donc, on va reprendre ce matin  
13 où est-ce qu'on s'est laissé hier aux alentours de  
14 quatre heures trente (16 h 30). Je vous parlais de  
15 l'appel d'offres concernant les bassins de  
16 rétention et l'annulation dudit appel d'offres par  
17 la Ville de Québec. On a le document qu'on a  
18 distribué à tout le monde ce matin, j'aimerais ça  
19 le regarder avec vous. Ça va être l'onglet 1,  
20 Madame Blanchette. Alors, le document en tant que  
21 tel, on va... c'est un extrait procès-verbal de la  
22 séance du comité exécutif de la Ville de Québec du  
23 six (6) octobre deux mille quatre (2004) et c'était  
24 concernant l'appel d'offres Ville de Québec 33470  
25 qui était une demande de soumission pour services



1 professionnels pour l'assainissement, je m'excuse,  
2 de la rivière Saint-Charles, Phase II et Phase III,  
3 et ça incluait cinq contrats de construction. On en  
4 a parlé hier. Vous vous souvenez?

5 R. Oui.

6 Q. **[2]** Alors, la résolution était la suivante :

7 Annule la demande de soumissions  
8 relative aux services professionnels  
9 pour l'assainissement de la rivière  
10 Saint-Charles, phases II et III [...]   
11 et rejette, à toutes fins que de  
12 droit, les soumissions reçues lors de  
13 l'ouverture;  
14 Autorise le service des  
15 approvisionnements à reprendre le  
16 processus de demande de soumissions.

17 Et comme on s'en est parlé hier, c'était là après  
18 peut-être des... quelques années de vache maigre,  
19 en termes d'octroi de contrats, là...

20 R. Oui, oui.

21 Q. **[3]** ... de génie-conseil à Québec. On était au  
22 lendemain de l'entrée en vigueur de la Loi 106. On  
23 est en deux mille quatre (2004). Alors, comme vous  
24 dites, on s'est parlé.

25 R. On s'est parlé.

1 Q. **[4]** Vous et...

2 R. On s'est parlé, évidemment.

3 Q. **[5]** Vous et vos collègues des principales firmes.

4 R. Oui.

5 Q. **[6]** Ceci étant dit, nous allons aller un petit peu  
6 plus loin dans le document et nous allons aller  
7 dans le sommaire décisionnel, quand on parle -  
8 Motifs du rejet. Alors, c'est la prochaine page. On  
9 y arrive. Vous pouvez descendre et c'est ici. Bon.  
10 Alors - Motifs du rejet :

11 1. Les soumissionnaires ont tous  
12 choisi de présenter une seule  
13 équipe pour la réalisation des  
14 bassins de rétention ce qui a  
15 pour conséquence qu'ils peuvent  
16 se voir attribuer un seul projet  
17 alors que les intervenants au  
18 dossier avaient acquis une  
19 raisonnable expectation que les  
20 soumissionnaires tenteraient  
21 d'obtenir plusieurs projets en  
22 raison de conversations  
23 antérieures avec des  
24 représentants des  
25 soumissionnaires au moment de la



1 soumissions pour la construction des  
2 bassins devrait favoriser une saine  
3 concurrence.

4 Donc, ce qu'il faut comprendre, c'est que, un peu  
5 en lien avec ce que je vous ai posé comme question  
6 hier, c'est-à-dire c'est qu'il y a eu... il y a eu  
7 des discussions entre les principales firmes de  
8 génie-conseil pour obtenir chacune la construction  
9 d'un bassin, c'est ça?

10 R. Bien sûr.

11 Q. **[7]** Exact?

12 R. Bien sûr.

13 Q. **[8]** Et de ce que je lis, là, c'est dans le fond,  
14 c'est-à-dire que vous avez été détecté.

15 R. Nous avons été détecté dans le sens de?

16 Q. **[9]** Tout à fait.

17 R. Oui.

18 Q. **[10]** Par la Ville.

19 R. Par la Ville.

20 Q. **[11]** Ce qui a fait en sorte qu'elle a communiqué  
21 avec le Bureau de la concurrence...

22 R. Oui.

23 Q. **[12]** ... et ensuite de ça, ce qu'elle a fait, c'est  
24 qu'elle a annulé l'appel d'offres. Puis si on va un  
25 petit peu plus loin, juste pour mettre dans le

1           contexte, on va aller maintenant regarder les  
2           pointages. Donc, si on arrête à cette page... cette  
3           page-là, pour le réservoir de rétention Sacré-Coeur  
4           lot #1, on voit les principales firmes de génie. Et  
5           on va voir tout au long, ce sont toujours les  
6           mêmes, SNC-Lavalin, Génivar, Tecsalt, Dessau  
7           Soprin, SRW et Roche. Et là on regarde le plus haut  
8           pointage, dans ce cas-ci, ça va être SNC-Lavalin et  
9           on regarde les prix, là, huit cent quarante et un  
10          mille neuf cent quatre-vingt-trois (841 983 \$),  
11          huit cent quarante-cinq (845 000 \$), huit cent  
12          quarante-quatre (844 000 \$), huit cent cinquante-  
13          trois (853 000 \$), huit cent cinquante-sept  
14          (857 000 \$), huit cent quatre-vingt-cinq  
15          (885 000 \$).

16                 Nous allons aller au prochain, qui est le  
17          réservoir de rétention de Roc-Amadour, lot 1. Les  
18          mêmes firmes sont présentes et, cette fois-ci avec  
19          des montants vraiment qui se ressemblent, on est à  
20          deux mille dollars (2 000 \$) de différence. Et  
21          celui qui a le pointage final le plus haut, donc va  
22          obtenir le contrat, s'il n'avait pas été annulé,  
23          Genivar.

24          R. Hum.

25          Q. **[13]** Prochaine page. Anse-à-Cartier, toujours,

1 toujours les mêmes firmes, donc les six firmes en  
2 présence. Et, dans ce cas-ci, c'est votre firme qui  
3 va avoir le meilleur pointage. Et, finalement...  
4 pas finalement, mais avant-dernier, le réservoir de  
5 rétention Pierre-Bertrand, lot numéro 1, les mêmes,  
6 mêmes firmes toujours en présence. Encore là, des  
7 prix qui sont... qui se suivent et c'est Dessau-  
8 Soprin qui va rapporter l'appel d'offres.

9 09:44:18

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Maître Gallant, pourriez-vous indiquer d'où  
12 proviennent ces tableaux-là?

13 R. De la Ville de Québec.

14 Me DENIS GALLANT :

15 De la Ville de Québec.

16 R. Les résultats publiés...

17 Q. **[14]** Qui sont publics.

18 R. ... à chaque soumission. Après l'appel d'offres.

19 Q. **[15]** Parfait. Et, finalement, ensuite de ça, vous  
20 avez... à part RSW et Roche, qui n'ont pas  
21 soumissionné, vous allez avoir, pour le réservoir  
22 de rétention de conduites Sacré-Coeur, lot numéro  
23 2, vous allez avoir... c'est Genivar qui va avoir  
24 le plus haut pointage.

25 Alors, ce qui est clair c'est que, dans ce

1 cas-là, ce sont les mêmes firmes. Et ce qu'on a  
2 compris de ce que vous avez dit hier, vous vous  
3 étiez appelés?

4 R. On a eu probablement une rencontre dans une  
5 occasion, là, peut-être de la AICQ, peu importe,  
6 là, où on avait échangé. Pas nécessairement appelé  
7 au téléphone un par un, là. Puis la consigne était  
8 de respecter le barème. Ça fait qu'il y en avait  
9 pour au moins six... pas six, mais cinq, excusez-  
10 moi.

11 Q. **[16]** O.K. Mais tout le monde s'est dit : « On en  
12 prend chacun un »?

13 R. Bien, évidemment.

14 Q. **[17]** Parfait. Et, ça, ça s'est fait... comme on  
15 dit, c'est probablement ce que vous avez dit hier,  
16 c'est vraiment le début, là, des ententes  
17 collusoires des firmes de génie-conseil, les  
18 principales firmes de génie-conseil à Québec?

19 R. Oui, c'était le début, en fait, où on s'est rendu  
20 compte qu'on était capable de s'asseoir puis de  
21 respecter, en fait, le barème en même temps,  
22 lorsqu'il y a une manne de projets.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Q. **[18]** Expliquez-nous comment vous avez fait pour  
25 vous rencontrer, quelles sont les démarches?

1 R. C'est...

2 Q. **[19]** Expliquez-nous comment ça s'est passé  
3 exactement.

4 R. Bien, ça s'est passé... moi je pense que c'est lors  
5 d'une rencontre de l'AICQ régionale, probablement.

6 Me DENIS GALLANT :

7 Q. **[20]** Juste mettre les choses en perspective, je  
8 vais vous laisser répondre à la question de madame  
9 Charbonneau.

10 R. Oui.

11 Q. **[21]** L'AICQ... question que je vais vous poser,  
12 là...

13 R. Oui, allez-y.

14 Q. **[22]** ... c'est un organisme qui est voué à la  
15 défense socio-économique de leurs membres, ce sont  
16 les firmes qui sont membres et non les ingénieurs-  
17 conseils individuellement...

18 R. Oui.

19 Q. **[23]** ... ce qu'on comprend. O.K.? Et cette firme-  
20 là, en tant que telle, a sûrement des officiers,  
21 comme on voit dans toutes les firmes, des gens qui  
22 occupent une fonction plus permanente, si on veut?

23 R. Oui. Oui.

24 Q. **[24]** Parfait. Et il y a ce qu'on appelle des  
25 conseils généraux ou des associations régionales?



1 R. Des associations régionales, c'est dans le cadre de  
2 ça.

3 Q. [25] C'est dans le cadre de ça.

4 R. Tout à fait.

5 Q. [26] Juste qu'on soit sûr, là, aucunement les  
6 responsables au niveau de l'AICQ...

7 R. Les officiers.

8 Q. [27] Les officiers.

9 R. Oui.

10 Q. [28] ... ne font de la collusion, là?

11 R. Non, non, non. C'était vraiment une rencontre  
12 régionale où on... on lève la main pour dire :  
13 « Écoutez, je pense que ça vaudrait la peine qu'on  
14 se rencontre. » Et puis, évidemment, ce sujet-là  
15 devait être le sujet principal de notre rencontre.

16 Q. [29] Tout à fait. Puis je veux juste, deuxième  
17 partie de ma question, parce que, monsieur Gélinas,  
18 je lui ai posé sensiblement la même question. C'est  
19 qu'on se sert du nom comme prétexte pour se  
20 rencontrer localement?

21 R. Tout à fait.

22 Q. [30] Peut-être pour jaser un peu des grands  
23 principes de l'AICQ mais ça va tourner,  
24 éventuellement... la discussion, après quelques  
25 minutes, va amener vraiment, là, au local puis à

1           savoir s'il y a des ententes pour se partager les  
2           contrats?

3           R. Tout à fait.

4           Q. **[31]** Parfait.

5           R. On s'est rencontrés physiquement à quelque part.

6           Q. **[32]** Ceci étant dit, maintenant allez-y, expliquez  
7           la situation, là, de la construction des bassins de  
8           rétention de la rivière Saint-Charles maintenant,  
9           en deux mille quatre (2004). Comment ça s'est fait?  
10          Ce que madame Charbonneau vous a demandé.

11          R. Bien, comme je vous ai dit, on s'est rendu compte  
12          que, finalement, l'appel d'offres, il y en avait  
13          pour cinq... pour cinq soumissionnaires. Puis, en  
14          même temps, vous avez vu tantôt, c'était marqué la  
15          phase 2 et la phase 3 du projet, la phase 1 avait  
16          été réalisée avant deux mille deux (2002), avant la  
17          Loi 106. Donc, on avait, pour ceux qui avaient la  
18          fiche projet, on avait réalisé un projet qui était  
19          un prérequis à avoir cette soumission-là. Et puis  
20          on était convaincus, hein, évidemment, de par les  
21          exigences de la Ville, qu'on aurait un projet. Ça  
22          fait qu'on s'est parlé ne serait-ce que pour  
23          établir que le prix ne baisserait pas par rapport  
24          au prix qu'on avait soumis avant la loi. On s'était  
25          servi du barème de la Ville de Québec...

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[33]** Quand vous dites « on s'est parlé », là,  
3 j'aimerais que vous nous expliquiez d'abord la  
4 réaction, comment vous en arrivez à vous dire :  
5 « Bien, il faut qu'on se rencontre puis il faut  
6 qu'on fasse de la collusion »? Comment vous en  
7 arrivez à ça?

8 R. Bien, on s'est tout simplement dit, Madame la  
9 Présidente...

10 Q. **[34]** Qui ça « on »?

11 R. Bien, les firmes impliquées au... les firmes qui  
12 avaient fait une fiche de projet, évidemment.

13 Q. **[35]** O.K., mais vous vous êtes dit ça spontanément  
14 ou...

15 R. Spontanément. Écoutez, on...

16 Q. **[36]** Parce que vous étiez tous ensemble lorsque la  
17 Ville a refusé le projet?

18 R. Oui, quand la Ville a refusé le projet... quand la  
19 Ville a refusé le projet, un peu de temps après,  
20 là, peut-être un mois, monsieur Denis de Belleval,  
21 qui était le directeur général de la Ville, nous a  
22 convoqués dans une salle, tout le monde ensemble.  
23 Nous a fait part de ce que vous avez lu tantôt puis  
24 il nous a fait part que la Ville retournerait en  
25 soumission par intervalle.

1                   Ça s'est fait presque six mois après, c'est  
2                   au mois de juin deux mille cinq (2005) l'appel  
3                   d'offres a été reprise par intervalle. Ça fait que  
4                   tout bonnement dans une rencontre où on a vu  
5                   l'appel d'offres évidemment puis lorsqu'on s'est  
6                   rencontré, qui a fait des bassins, bien on s'est  
7                   rendu compte que tout le monde en avait fait un et  
8                   puis on a tout simplement appliqué le barème.

9                   Pour ne pas non plus montrer à la Ville  
10                  qu'on est capable de les réaliser à moindre coût  
11                  aussi en même temps. C'est un autre effet aussi  
12                  qui...

13                Q. [37] Donc, vous vous dites quoi?

14                R. On se dit ça tout simplement. Puis évidemment le  
15                  premier appel d'offres, là, à ma connaissance, on  
16                  n'avait pas vraiment établi d'un prix pour chacun,  
17                  on s'était dit : « Bien cotez le barème du meilleur  
18                  de votre connaissance, puis forcément le choix  
19                  définitif sera fait par la Ville qui aura le  
20                  premier, le deuxième et le troisième ».

21                Q. [38] Alors, je comprends que vous étiez  
22                  certainement, vous deviez être fâché quand vous  
23                  avez vu que la Ville avait refusé...

24                R. Bien on était fâché, mais lorsque...

25                Q. [39] ... ils vous forçaient à refaire vos devoirs.

1           Donc, c'est en réaction et vous ne deviez pas être  
2           de bonne humeur?

3           R. On n'était pas de bonne humeur, mais en même temps  
4           ça a pris tellement de temps qu'on se rendait  
5           compte qu'il se passait quelque chose, là. Parce  
6           que monsieur de Belleval ne nous a pas rencontré la  
7           semaine après le dépôt des soumissions, ça a duré,  
8           je n'ai pas les dates, mais il s'est passé  
9           facilement un mois ou deux, là.

10                        Puis lorsqu'on l'a rencontré évidemment on  
11           s'attendait, on s'attendait à ce qu'il refuse les  
12           soumissions, on avait tous l'impression que la  
13           Ville abandonnerait puis qu'il retournerait sur une  
14           nouvelle forme ces soumissions-là.

15           Q. **[40]** Alors, là, une fois que monsieur de Belleval  
16           quitte...

17           R. Oui.

18           Q. **[41]** ... c'est à ce moment-là que vous vous dites :  
19           « Qu'est-ce qu'on fait? »?

20           R. Non, on a attendu que l'appel d'offres vienne, puis  
21           il fallait savoir c'était quoi les nouvelles  
22           exigences de la Ville. Ça ne donnait rien de  
23           spécifier de toute façon.

24           Q. **[42]** Alors, qui a appelé les autres  
25           soumissionnaires?

1 R. Encore une fois c'est probablement encore une fois  
2 tout le monde se voit, tout le monde se parle dans  
3 la région : « À ce moment-donné, aie il faudrait  
4 bien qu'on crée une réunion de l'AICQ », on s'est  
5 reparlé. On s'est reparlé encore dans le cadre  
6 d'une rencontre et puis on s'est rendu compte que  
7 les exigences étaient presque les mêmes à  
8 l'exception d'un intervalle de deux semaines. Ça  
9 fait qu'on a refait le même mouvement.

10 Par contre, compte tenu que là c'était  
11 décalé de deux semaines, on a plus identifié un  
12 projet par rapport à l'autre. Parce que la première  
13 fois ce n'était pas nécessaire. Je ne sais pas si  
14 vous comprenez un peu, là.

15 (09:52:30)

16 Me DENIS GALLANT :

17 Q. **[43]** C'est-à-dire que la première fois il y avait  
18 un appel d'offres qui comprenait...

19 R. Cinq bassins.

20 Q. **[44]** ... cinq bassins.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Q. **[45]** Alors, ce qui veut dire que la fois d'après  
23 lorsque vous avez eu les appels d'offres qui  
24 étaient distincts, vous avez été capable de faire  
25 par déduction quels étaient les bassins qui étaient

1 visés par les nouveaux appels d'offres séparés?

2 R. Et puis les plus gros évidemment, il y a des  
3 bassins un peu plus gros d'autres ont été, ont été  
4 confiés aux plus grosses firmes.

5 Me DENIS GALLANT :

6 Q. **[46]** Est-ce qu'à ce moment-là, si je reviens, si je  
7 reviens un peu en arrière, quand monsieur de  
8 Belleval rencontre les cinq, six gros, ceux, les  
9 cinq qui ont soumissionné, les cinq qui ont  
10 soumissionné?

11 R. Il a rencontré les soumissionnaires au complet.

12 Q. **[47]** Il a rencontré les soumissionnaires au  
13 complet?

14 R. Oui. Tout à fait.

15 Q. **[48]** Il vous a expliqué pourquoi l'appel  
16 d'offres...

17 R. Il nous avait expliqué pourquoi.

18 Q. **[49]** ... allait être annulé?

19 R. Oui.

20 Q. **[50]** O.K. Et vous explique deux choses, O.K., plus  
21 que deux choses. Puis la première j'aimerais ça que  
22 vous nous l'expliquiez, c'est quand il dit : « Ça  
23 va attribuer un seul projet alors que les  
24 intervenants au dossier ». Un instant.

25 Les soumissionnaires ont tous choisi

1 de présenter une seule équipe pour la  
2 réalisation des bassins de rétention.

3 Qu'est-ce qu'il veut dire par là?

4 R. Je vous l'avais un peu mentionné hier. On avait le  
5 choix dans l'appel d'offres, là, de mettre deux  
6 équipes distinctes. Autrement dit, on aurait pu  
7 avoir deux bassins. On aurait pu avoir deux  
8 bassins.

9 Q. **[51]** Donc, c'est-à-dire une équipe pour... une  
10 équipe pour un bassin qui vient de votre firme?

11 R. C'est ça.

12 Q. **[52]** Vous formez, bon...

13 R. Mais ça prend deux équipes expérimentées qui ont  
14 déjà fait des bassins. Moi, en tout cas pour nous  
15 en fait, là, Tecsalt, on n'avait pas réalisé  
16 plusieurs bassins. On en avait fait un, là, dans la  
17 première phase, la première phase des bassins de  
18 rétention de la rivière Saint-Charles.

19 Q. **[53]** Oui, mais l'explication, ce n'est pas plutôt,  
20 Monsieur Mathieu, c'est en faisant ça, en  
21 choisissant de faire, de présenter une seule équipe  
22 on s'assurait que les cinq firmes...

23 R. Aussi.

24 Q. **[54]** ... avaient cinq, avaient les cinq contrats?

25 R. Aussi, mais imaginez quelqu'un qui aurait eu deux



1           fiches de projet, deux équipes, il aurait été tenté  
2           d'en faire deux. Mais je ne me souviens pas que  
3           quelqu'un ait évoqué le désir d'avoir deux équipes.

4           Q. **[55]** Parfait.

5           R. En tout cas de mémoire, là.

6           Q. **[56]** O.K. On explique également, on explique  
7           également parce que la Ville de Québec, ce qu'on  
8           comprend c'est qu'elle voit très clair, puis  
9           qu'elle dit :...

10          R. Elle voit clair.

11          Q. **[57]** ... « Les prix sont ajustés au barème », elle  
12          le dit, là, elle dit : « C'est les mêmes prix que  
13          quand on donnait des contrats de gré à gré »?

14          R. Tout à fait.

15          Q. **[58]** Bien alors, c'est ce que je décode?

16          R. Donc, on a joué avec le feu.

17          Q. **[59]** Alors, vous avez joué avec le feu?

18          R. Oui, tout à fait.

19          Q. **[60]** Bon, parfait. Et ensuite on vous dit, on vous  
20          dit ce qu'on fait en sorte c'est qu'on passe outre  
21          la loi, qui la loi était supposée d'assurer une  
22          saine concurrence. Il l'indique, là, dans le  
23          sommaire décisionnel, on dit ça ils ont, ils ont  
24          joué avec les jeux de la concurrence parce que, et  
25          c'est clair, qu'on est face à une collusion. Vous

1           êtes d'accord avec moi quand j'arrive à cette  
2           conclusion?

3           R. Oui, oui.

4           Q. **[61]** En tout cas c'est la conclusion à laquelle la  
5           Ville arrive, si elle a pris soin de demander un  
6           avis du Bureau de la concurrence?

7           R. Vous avez raison.

8           Q. **[62]** J'ai raison. Parfait. Ceci étant dit, ce que  
9           moi je trouve inquiétant, c'est ce que vous nous  
10          dites après. C'est de dire que la Ville va, parce  
11          que la Ville n'a pas le choix, O.K., la Ville doit  
12          y aller, il ne faut pas qu'il y ait des retards  
13          indus à la construction de ces bassins de  
14          rétention-là. O.K. Et vous dites, même pas une  
15          année plus tard, on va séparer les contrats, et ça  
16          a changé à peu près rien. Chacune des firmes s'est  
17          entendue pour que chacun allait avoir un contrat.  
18          C'est ça?

19          R. Exactement.

20          Q. **[63]** Exactement. Et après ça, bien, tout le monde a  
21          eu les contrats. Vous, vous en avez eu un. Si on  
22          peut aller à l'onglet...

23          LA GREFFIÈRE :

24          Maître, est-ce que vous déposez l'onglet numéro 1?

25

1 Me DENIS GALLANT :

2 Oui. Puis je vais demander, j'ai un petit blanc  
3 depuis hier soir, la nuit étant, je ne me souviens  
4 plus du numéro de la pièce.

5 LA GREFFIÈRE :

6 Alors, cette pièce, ce sera le 83P-774 pour les  
7 motifs du rejet par la Ville de Québec des  
8 soumissions des firmes de génie-conseil pour les  
9 contrats de bassins.

10

11 83P-774 : Motifs du rejet par la Ville de Québec  
12 des soumissions des firmes de génie-  
13 conseil pour les contrats des bassins  
14 de rétention des eaux

15

16 Me DENIS GALLANT :

17 Q. [64] Nous allons maintenant aller à l'onglet 2. Et  
18 cette fois-ci, on est en date, c'est un extrait du  
19 procès-verbal du comité exécutif de la Ville de  
20 Québec tenu le six (6) juillet deux mille cinq  
21 (2005). Et l'adjudication d'un contrat de service  
22 professionnel à Tecsalt pour effectuer la  
23 construction du réservoir de rétention Roc-Amadour.  
24 Et, là, il y a un nouveau... nouveau numéro, parce  
25 qu'on les a séparés. Et votre firme, on a adjudgé le

1           contrat à votre firme pour un montant de cinq cent  
2           un mille cinq cent neuf (501 509 \$). Puis si on  
3           retourne dans l'autre document que j'ai déposé,  
4           vous êtes plus haut que ce que vous aviez  
5           soumissionné la première fois?

6           R. Oui.

7           Q. **[65]** D'accord?

8           R. Tout à fait.

9           Q. **[66]** Est-ce que je comprends que, malgré  
10          l'annulation d'un premier appel d'offres...

11          R. Oui.

12          Q. **[67]** ... malgré le fait que monsieur de Belleval  
13          vous convoque, vous fait part de ses préoccupations  
14          et vous explique pourquoi les appels d'offres,  
15          l'appel d'offres a été rejeté, ça change absolument  
16          rien, vous allez soumissionner chacun sur un  
17          contrat au prix du barème?

18          R. Exactement.

19          Q. **[68]** Exactement?

20          R. C'est ça qu'on a fait.

21          Q. **[69]** C'est ça que vous avez fait?

22          R. Oui.

23          Q. **[70]** Et ensuite de ça, il n'y a pas eu, il n'y a  
24          pas eu de drapeau rouge, il n'y a pas eu  
25          d'annulation de l'appel d'offres, et votre firme,

1           alors qu'il y en a eu d'autres contrats, a obtenu  
2           le contrat et a réalisé le contrat?

3           R. C'est ça qui s'est passé.

4           Q. [71] C'est ça qui s'est passé?

5           R. Oui.

6           Q. [72] Et, ça, c'est le début d'une collusion qui va  
7           commencer...

8           R. C'est le début d'une collusion.

9           Q. [73] ... de façon plus large?

10          R. Plus large un peu plus tard, parce qu'il y avait  
11          quand même, après ces bassins-là, une rareté de  
12          projets. Il n'y avait pas tellement de projets à la  
13          Ville de Québec. Ça prend, comme je vous ai un peu  
14          expliqué hier, ça prend quand même une manne de  
15          projets pour être capable de satisfaire sept  
16          bureaux d'ingénieurs. On est beaucoup d'ingénieurs-  
17          conseils dans la région de Québec, plus que dans la  
18          région de Gatineau où ils sont trois, quatre comme  
19          on a vu hier. Et puis c'est autour de deux mille  
20          six (2006), là, je n'ai pas la période exacte, mais  
21          autour du milieu de deux mille six (2006) quand le  
22          programme, le grand programme d'infrastructure a  
23          été mis sur pied avec le fédéral, le provincial et  
24          les municipalités.

25          Q. [74] Donc, si je comprends bien, c'est-à-dire qu'il

1 y a une entente collusoire qui, effectivement, va  
2 porter fruit pour les cinq contrats des bassins de  
3 rétention de la rivière Saint-Charles?

4 R. Oui.

5 Q. [75] Vous allez revenir après ça à une accalmie  
6 dans les contrats?

7 R. On est revenu avec une accalmie.

8 Q. [76] Donc, il n'y a pas d'entente collusoire  
9 formelle?

10 R. Non, parce que la possibilité de vraiment  
11 s'entendre pour dire, bien, tout le monde doit être  
12 satisfait avec un projet, écoute, si tu laisses  
13 passer quelqu'un, tu vas avoir de la difficulté, on  
14 va avoir de la difficulté à redonner l'appareil à  
15 l'autre. Il n'y a pas assez de projets.

16 Q. [77] Il n'y a pas assez de projets. Donc, il y a  
17 une manne qui va arriver avec un programme  
18 d'investissement massif du fédéral, donc le  
19 programme des infrastructures en deux mille six  
20 (2006)?

21 R. Tout à fait.

22 Q. [78] Et à... Oui. Allez-y!

23 R. Excusez-moi, je vous coupe! Et l'augmentation des  
24 budgets forcément de la Ville à réaliser des  
25 projets d'investissement.

1 Q. **[79]** Tout à fait.

2 R. Comme je vous disais, c'est passé de... Je vous  
3 donne des chiffres, parce que je ne les ai pas par  
4 coeur, mais je pense que c'est autour de cinquante,  
5 soixante, soixante-dix millions (70 M\$). Ils ont  
6 doublé jusqu'à cent cinquante, cent soixante  
7 millions (160 M\$) annuellement. Je pense que,  
8 encore aujourd'hui, ils sont proches de ces  
9 montants-là, là. Ça n'a jamais diminué par la  
10 suite. Ce qui fait qu'on retrouve des appels  
11 d'offres annuels importants. On a des lots  
12 d'infrastructure, là, c'est vraiment plusieurs lots  
13 en même temps, à l'automne, au printemps, même  
14 parfois l'été un peu. Il y a vraiment une bonne  
15 manne de contrats.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. **[80]** Ce qui fait que vous avez donc pu continuer à  
18 exercer la collusion?

19 R. C'est là qu'on a dit... En fait, le but était ne  
20 jamais dépasser le barème. On ne voulait pas faire  
21 une surenchère. On voulait... On avait un barème.  
22 Il fallait l'utiliser. Si on a un barème, tu  
23 n'utilises pas un barème pour dire, je prends  
24 soixante pour cent (60 %) de mon barème. On a  
25 appliqué le barème.

1 Me DENIS GALLANT :

2 Q. **[81]** D'un autre côté, en appliquant le barème, en  
3 ayant ces ententes-là d'appliquer le barème, vous  
4 saviez délibérément que vous passiez carrément à  
5 côté de l'objectif de la Loi 106, qui était  
6 d'assurer, selon l'esprit de la Loi, une saine  
7 concurrence?

8 R. Une saine concurrence.

9 Q. **[82]** Ce qui n'était pas le cas?

10 R. Ce qui n'était pas le cas dans cette façon de  
11 faire.

12 Q. **[83]** Parfait. Donc, la manne des contrats va  
13 arriver. Et, là, on n'est plus sur un contrat  
14 spécifique. Je comprends qu'à ce moment-là, là vous  
15 allez vous entendre pour avoir quelque chose de  
16 plus régulier, de récurrent?

17 R. De récurrent.

18 Q. **[84]** De récurrent?

19 R. C'est ça.

20 Q. **[85]** Parfait.

21 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

22 Excusez-moi! Est-ce qu'on peut revenir un peu à  
23 l'arrière encore à l'histoire des bassins?

24 Me DENIS GALLANT :

25 Oui.



1 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

2 Q. **[86]** Dans l'appel de deux mille quatre (2004),  
3 votre firme, là, dans les faits, si on prend le  
4 bassin de Roc-Amadour, c'est Genivar qui gagnait le  
5 contrat en deux mille quatre (2004) pour ce bassin-  
6 là?

7 R. Oui.

8 Q. **[87]** Si je comprends bien les documents, quand ils  
9 sont allés en appel d'offres en deux mille cinq  
10 (2005), c'est votre firme Tecsuit qui avait eu ce  
11 bassin-là? Est-ce que vous vous rappelez de ça  
12 selon les documents que j'ai devant moi?

13 R. Bien comme je vous dis, la première fois on n'avait  
14 pas spécifié un bassin donc c'était le hasard plus  
15 que d'autres choses.

16 Q. **[88]** O.K.

17 R. Lorsqu'on s'est repris au printemps deux mille cinq  
18 (2005), là, on a positionné pour chacun, bon,  
19 celui-là c'était le mien, j'imagine on pourrait  
20 aller voir celui de Genivar en deux mille cinq  
21 (2005), juste pour le fun.

22 Me DENIS GALLANT :

23 Q. **[89]** Oui, on peut y aller.

24 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

25 Q. **[90]** Je ne suis pas sûr qu'on a le document?

1 R. Je ne sais pas si on a le document.

2 Q. **[91]** Oui.

3 R. Vous verrez que Genivar si, il a dû y en avoir un  
4 autre.

5 Q. **[92]** Oui.

6 R. Il a dû y en avoir un autre puis peut-être  
7 substantiel parce que Genivar est plus gros que  
8 nous.

9 Q. **[93]** Donc ce que ça demandait en deux mille cinq  
10 (2005) c'est compte tenu qu'ils allaient en  
11 décalage, bassin par bassin, vous avez donc  
12 identifié d'avance les firmes qui auraient le  
13 bassin précis, ce que vous n'avez pas fait en deux  
14 mille quatre (2004) parce qu'ils étaient tous en  
15 même temps. Est-ce que c'est ça?

16 R. Oui. Et puis en même temps, moi, en tout cas, de  
17 mémoire, je ne me souviens pas qu'on avait pointé  
18 un bassin puis on s'est dit le choix sera fait par  
19 la ville en fonction de la firme puis de la  
20 grosseur puis de la compétence.

21 Q. **[94]** Parce que le nombre de bassins...

22 R. Parce que ce n'est pas...

23 Q. **[95]** ... correspondait au nombre de firmes.

24 R. Puis lorsqu'on s'est vus la première fois, ça  
25 n'avait pas été une rencontre très longue parce que

1 là on n'avait pas élaboré qui veut avoir le plus  
2 gros puis tatati tatata. On avait tout simplement  
3 dit : « Écoute, on ne coupe pas les prix. On  
4 respecte ça puis il y a cinq firmes qui vont avoir  
5 cinq projets puis on est tous là pour les avoir. ».

6 Q. [96] Puis chacun va avoir son bassin.

7 R. C'est ça.

8 Q. [97] Est-ce qu'on peut revenir puis monter à  
9 l'onglet 1, les motifs du rejet.

10 Me DENIS GALLANT :

11 Q. [98] Oui. Allez à l'onglet 1 Madame. Ça va être la  
12 première page, si je ne m'abuse.

13 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

14 Q. [99] Oui, c'est ça. Ce qui est frappant un peu dans  
15 les motifs du rejet, c'est qu'il est clair que la  
16 ville soupçonne la collusion. Si on prend juste la  
17 première ligne du point 1 :

18 Les soumissionnaires ont tous choisi  
19 de présenter une seule équipe.

20 Le point 2 c'est :

21 L'écart entre les prix soumissionnés  
22 par projet sont marginaux  
23 contrairement à ce qui se passe depuis  
24 la nouvelle loi.

25 Donc dans le passé. Puis le troisième point c'est

1 Les prix soumissionnés sont collés sur le taux  
2 forfaitaire négocié de gré à gré avant  
3 l'application de la loi, ils ne reflètent pas du  
4 tout un contexte de mise en concurrence.  
5 Donc ces trois éléments-là font en sorte que c'est  
6 clair que la ville croit qu'il y a eu de la  
7 collusion entre vous pour soumissionner aux prix du  
8 barème.

9 R. Ce que je peux vous dire c'est que lorsque monsieur  
10 de Belleval nous a rencontré, là, on n'avait pas ce  
11 texte-là.

12 Q. **[100]** Non, mais lui le savait.

13 R. Monsieur de Belleval a un peu, en tout cas, il  
14 n'était pas aussi clair que ce que je lis  
15 maintenant. Je ne pense pas qu'on est sorti de là  
16 avec l'impression qu'il doutait qu'on avait passé  
17 outre la libre concurrence, là.

18 Q. **[101]** Donc il ne vous a pas mentionné que, c'était  
19 ma question, il ne vous a pas mentionné dans cette  
20 rencontre-là un peu, vous disant, vous accusant  
21 gentiment mais vous accusant que : « Écoutez, vous  
22 vous êtes parlé certainement les gars. ».

23 R. Non. Moi je n'ai pas entendu cette phrase-là.  
24 « Aye, vous vous êtes parlé... ».

25 Q. **[102]** Mais il soupçonne tellement la...

1 R. Disons qu'on sentait qu'il était mal à l'aise, mais  
2 je ne me souviens pas d'avoir eu de façon très  
3 précise, là.

4 Me DENIS GALLANT :

5 Q. **[103]** Non, mais il vous dit qu'ils ont demandé un  
6 avis au Bureau de la concurrence. Ça a dû vous  
7 allumer certaines lumières.

8 R. Bien c'est sûr que ça a allumé des lumières. On  
9 n'est pas fous.

10 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

11 Q. **[104]** Non. Mais monsieur de Belleval ne vous a pas  
12 dit à ce moment-là : « Écoutez, on soupçonne de la  
13 collusion, ne faites pas ça. ». Il vous a seulement  
14 dit qu'on annule l'appel d'offres puis on va aller  
15 à plus tard. C'est ça qu'il vous mentionne, là.

16 R. C'est ça, c'est ça qu'il nous mentionne.

17 (10:04:39)

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. **[105]** Et est-ce qu'il vous dit qu'ils ont demandé  
20 un avis au Bureau de la concurrence?

21 R. On l'avait su avant. On avait su, ça se parlait  
22 entre les branches qu'il y avait eu une  
23 consultation, une consultation auprès du Bureau de  
24 la concurrence.

25 Q. **[106]** Donc ce sujet-là planait?

1 R. De la bouche de monsieur de Belleval, je ne me  
2 souviens pas, mais on l'a entendu.

3 Q. **[107]** Qu'est-ce qui vous a, bon, alors qu'est-ce  
4 qui vous...

5 R. Bien c'est difficile de me rappeler. Ça fait déjà  
6 quelques années.

7 Q. **[108]** Mais vous dites qu'il était mal à l'aise  
8 alors qu'est-ce qui fait que... qu'est-ce qui vous  
9 fait dire qu'il était mal à l'aise?

10 R. Bien je pense que ses mots, en fait, il nous disait  
11 que la ville avait décidé d'abandonner l'appel  
12 d'offres puis de la reprendre au printemps puis  
13 qu'il s'était rendu compte que les prix étaient pas  
14 mal comparables. Mais il n'a pas abordé la question  
15 de dire que c'était, qu'on s'était parlé puis qu'on  
16 soupçonnait vraiment, là, une collusion entre les  
17 firmes. Bon, il n'a pas élaboré ça de façon très  
18 clairement.

19 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

20 Q. **[109]** Là, je comprends que la ville est allée voir  
21 le Bureau de la concurrence.

22 R. Il était très mal à l'aise avec ça.

23 Q. **[110]** La ville va voir le Bureau de la concurrence,  
24 le Bureau de la concurrence lui dit : « Écoutez,  
25 allez-y, retournez en appel d'offres, mais décalez

1 un peu, bassin par bassin. » et ça n'a pas  
2 fonctionné parce que, dans les faits, vous avez  
3 continué à vous parler puis vous vous êtes  
4 attribués les bassins indirectement.

5 R. Bien c'est surtout parce que les conditions, les  
6 exigences ont resté les mêmes.

7 Q. **[111]** C'est ça. Donc l'approche n'a pas fonctionné.  
8 Est-ce que vous savez si le Bureau de la  
9 concurrence, en deux mille quatre (2004), une fois  
10 alerté par la ville qu'il y a peut-être des  
11 problèmes dans cet appel d'offres, est-ce que vous  
12 savez si le Bureau de la concurrence est allé  
13 rencontrer certaines firmes pour faire une certaine  
14 enquête? A ouvert aucun dossier d'enquête, là?

15 R. En tout cas, ils ne sont pas venus chez nous. Moi,  
16 je n'ai pas entendu parler personne de me parler  
17 d'une visite du Bureau de la concurrence à l'égard  
18 de ces bassins-là.

19 Q. **[112]** O.K. Donc...

20 R. Jamais.

21 Q. **[113]** ... aucune initiative particulière du Bureau  
22 de la concurrence...

23 R. Moi je n'ai jamais eu vent de ça.

24 Q. **[114]** ... que le... En tout cas, un indice très  
25 fort...

1 R. Non, je n'ai jamais...

2 Q. **[115]** ... d'une possible collusion, là.

3 R. Je n'ai jamais eu vent.

4 Q. **[116]** C'est bien, merci.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Q. **[117]** Alors si je comprends bien, ce qui a favorisé  
7 la collusion, ça a été l'émergence de plusieurs  
8 contrats en même temps.

9 R. Oui.

10 Q. **[118]** Ça a été le fait que vous étiez peu de  
11 bureaux d'ingénieurs-conseils et la politique de  
12 favoritisme qui faisait en sorte que les ingénieurs  
13 qui venaient de l'extérieur n'avaient pas de  
14 contrats à Québec.

15 R. Oui.

16 Q. **[119]** Ce qui vous assurait donc de tous avoir des  
17 contrats, et plusieurs contrats, et vous n'aviez  
18 même plus besoin de vous casser la tête pour vous  
19 battre les uns avec les autres pour avoir le plus  
20 bas, le contrat, ou de mettre un prix coupé.

21 R. Tout à fait. Tout à fait. Vous avez compris.

22 Me DENIS GALLANT :

23 Q. **[120]** Va arriver deux mille six (2006) alors, c'est  
24 comme je vous ai dit tantôt, vous m'avez répondu,  
25 « Là, ça va devenir récurrent compte tenu de la



1 manne de contrats. ».

2 R. Oui.

3 Q. **[121]** Donc c'est de se partager cette manne-là.  
4 C'est le but à atteindre, c'est ce qu'on comprend.  
5 À Québec.

6 R. Bien c'est sûr qu'est arrivée cette manne-là et  
7 puis ça ressemblait beaucoup à l'encadrement des  
8 bassins de rétention évidemment. Même encore plus  
9 parce que là il y avait encore beaucoup plus de  
10 projets, avec une récurrence aussi.

11 Q. **[122]** Parfait. Donc, deux mille six (2006), est-ce  
12 qu'il va y avoir une rencontre, toujours sous le  
13 couvert...

14 R. Oui.

15 Q. **[123]** ... d'une pseudo-rencontre de l'AICQ?

16 R. En fait, on a toujours fait ça de cette façon-là.

17 Q. **[124]** Parfait. Donc, rencontre dans un bureau ou  
18 hôtel ou je ne sais pas?

19 R. Au départ... au départ, en deux mille six (2006),  
20 j'étais encore agent de liaison à Québec, là, pour  
21 l'AICQ, ça se passait dans nos bureaux. Ça se  
22 passait dans nos bureaux. On a eu des rencontres  
23 ailleurs que chez nous, chez BPR, chez Genivar. Et  
24 puis, vers la fin, en fait, je vous dirais, en deux  
25 mille neuf (2009), deux mille dix (2010), là, on

1           plutôt opté... parce qu'on avait souvent des  
2           réunions dans nos salles de conférence parce que  
3           nous autres, à Québec, ce n'est pas un immense  
4           bureau, là, on n'avait pas (inaudible) de salle,  
5           Genivar non plus. On a finalement opté pour aller  
6           dans un... on louait une salle dans un hôtel.

7           Q. **[125]** Parfait. Vous allez nous dire quelles étaient  
8           les firmes impliquées dans la collusion à la Ville  
9           de Québec avec les représentants, là, ceux qui  
10          savent effectivement qu'une collusion est faite,  
11          qui sont vos interlocuteurs dans le partage des  
12          contrats, je vous demanderais de les nommer?

13          R. Je vais prendre les noms en même temps. Bien, il y  
14          avait... pour SNC-Lavalin, si on prend SNC-Lavalin,  
15          il y avait, au départ, au niveau des bassins, parce  
16          que, après ça, il y a eu un changement de  
17          représentant, Michel Labbé. Michel Labbé était là.

18          Q. **[126]** C'était quoi son titre lui chez SNC?

19          R. Michel était... est vice-président du bureau de  
20          Québec, je crois. Et puis le second qui l'a  
21          remplacé, vers le milieu à peu près des années deux  
22          mille sept (2007), deux mille huit (2008), là, ça a  
23          été Michel Émond. Chez Genivar, Éric Tremblay. Chez  
24          Dessau, Jean-François Lapointe. Chez BPR, ça a  
25          commencé avec monsieur Marcel Faucher et Jostran

1 Lamontagne a pris la relève plus tard.

2 Q. **[127]** Qui, Lamontagne?

3 R. Jostran.

4 Q. **[128]** Jostran.

5 R. Lamontagne. Chez Roche. Chez Roche, il y avait deux  
6 représentants aussi, il y avait André Côté, Denis  
7 St-Cyr. J'oublie... CIMA, la firme CIMA.

8 Q. **[129]** Oui.

9 R. Ça a commencé avec Pierre Moffet puis ça a fini  
10 avec Michel Auger. Et puis dans le cas de HBA  
11 Teknika c'était Émile Langlois.

12 Q. **[130]** Chez Teknika HBA, Émile Langlois?

13 R. Émile Langlois.

14 Q. **[131]** Alors, ça c'était les principales firmes :  
15 SNC-Lavalin, BPR, Genivar, Roche, CIMA+, Teknika  
16 HBA, Dessau. On a vu, dans les bassins de  
17 rétention, qu'il y avait RSW. Est-ce que cette  
18 firme-là a continué après...

19 R. Non, RSW, pour les bassins, était là, évidemment.  
20 L'individu qui était présent c'était Pierre  
21 Carange, à l'époque. Pierre Carange a quitté RSW,  
22 je vous donne à peu près deux mille cinq (2005),  
23 deux mille six (2006), là, a quitté. Puis RSW ne  
24 s'est pas joint au groupe, là, ils ont comme arrêté  
25 de faire du génie urbain à la Ville de Québec, ils

1 n'étaient pas très actifs. Ce qui fait qu'on les a  
2 perdus de vue à un certain moment donné. Puis, à la  
3 fin, ils ne sont jamais revenus finalement. Bien,  
4 de toute façon, à la fin, RSW a été acquis par  
5 Aecom, en deux mille dix (2010).

6 Q. **[132]** Donc...

7 UNE VOIX DANS LA SALLE :

8 Q. **[133]** LMB.

9 R. LMB. LMB, c'est une filiale de RSW, c'était le  
10 bureau de RSW à Québec.

11 Me DENIS GALLANT :

12 Q. **[134]** Donc, si je comprends bien, les huit firmes  
13 qui allaient se partager, à Québec, la manne des  
14 contrats, incluant Tecsalt...

15 R. C'était toutes les firmes membres de l'AICQ.

16 Q. **[135]** Est-ce qu'il y avait une condition, est-ce  
17 qu'il fallait être membre de l'AICQ pour faire  
18 partie de...

19 R. Oui, on... de toute façon, pour les réunions de  
20 l'AICQ, il fallait être membre.

21 Q. **[136]** Tout à fait.

22 R. Donc, c'était essentiel.

23 Q. **[137]** Parfait. Donc, ce qui faisait en sorte que  
24 d'autres firmes, qui n'étaient pas membres, peut-  
25 être des plus petites firmes, ne pouvaient pas

1 avoir accès à...

2 R. Bien, on ne cherchait pas non plus. On s'est dit,  
3 dans le fond, ces firmes-là représentent  
4 l'essentiel des soumissionnaires. Il y a eu  
5 plusieurs firmes aussi dans la région de Québec qui  
6 ont été acquises par des plus gros bureaux, là. Je  
7 pourrais vous donner, par exemple, comme exemple,  
8 Genivar, dans le courant des années deux mille  
9 (2000), ont acquit Alice Asselin Daigle, ont acquit  
10 Génium, ont acquit Gesco, ont acquit GLD. Voyez-  
11 vous, là, ils ont acquis quatre, cinq firmes. C'est  
12 toutes des petites firmes. Du côté de Dessau,  
13 Dessau a acquis le Groupe Soyer, Gauthier-  
14 Guillemette. Lavalin dans les années deux mille  
15 (2000), il me semble qu'ils n'ont pas acquis  
16 personne, là.

17 Donc, essentiellement Genivar et Dessau ont  
18 acquis des petites firmes. Ça fait qu'il en reste  
19 presque plus dans la région de Québec des petites  
20 firmes.

21 Q. **[138]** O.K. Est-ce qu'il y avait une part de marché  
22 de définie? Votre collègue, monsieur Gélinas,  
23 d'Outaouais est arrivé avec des pourcentages  
24 précis...

25 R. Non.

1 Q. [139] ... est-ce qu'à Québec?

2 R. Non, on n'a pas fait de séparation avec des  
3 pourcentages. Compte tenu de la quantité de  
4 projets, on a plutôt opté pour celui qui a la  
5 disponibilité et puis il remportera l'appel  
6 d'offres. Parce qu'à partir du moment, comme je  
7 vous disais hier, on avait, moi j'avais au bureau  
8 une quinzaine de personnes, c'est monté jusqu'à  
9 vingt, vingt-cinq (25) à peu près, là, au niveau  
10 municipal.

11 Donc, lorsque j'avais du travail pour mon  
12 personnel et puis j'en avais pour une période d'une  
13 année, bien évidemment, je n'étais plus capable  
14 d'en faire d'autre, là. Et puis il y avait  
15 tellement de projets, je vous dis, en toute  
16 sincérité, il y avait les gros évidemment en  
17 faisaient plus, parce qu'ils étaient capables d'en  
18 faire plus aussi.

19 Donc, les grandes firmes c'était qui,  
20 c'était, c'était SNC-Lavalin, c'était, excusez-moi,  
21 Dessau est venu plus tard, plus gros, là, il y  
22 avait SNC-Lavalin, Roche et puis BPR évidemment  
23 était très, très, très bien équipé en ressources.  
24 Donc, ces firmes-là étaient majeures là-dedans.

25 Donc, les firmes moyennes, Dessau était

1           moyen au début des années deux mille (2000), deux  
2           mille six (2006), il est devenu plus gros avec le  
3           temps. Nous, je me considère comme légèrement en  
4           bas de la moyenne, mais pas nécessairement le plus  
5           bas. CIMA était plus petit que nous pendant un bon  
6           bout de temps.

7                        Et puis HBA et Teknika avait cinq, six  
8           personnes seulement à Québec. Donc HBA puis Teknika  
9           ne pouvait pas aller chercher des grands projets.  
10          C'était des plus petits projets.

11        Q. **[140]** Donc, dans votre cas, si je comprends votre  
12          témoignage, ce n'est pas autant la part de marché  
13          que de maintenir les prix à tout prix...

14        R. Exactement.

15        Q. **[141]** ... proches du barème?

16        R. Exactement. Vous avez tout compris.

17                        (10:14:28)

18        M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

19        Q. **[142]** Vous vous réunissez sous le couvert de  
20          réunions de l'Association des ingénieurs conseils  
21          du Québec. Est-ce qu'il y a des permanents, par  
22          exemple, qui peuvent prendre des notes lors des  
23          réunions, des permanents de cette association-là  
24          qui peuvent, qui assistaient?

25        R. Vous parlez au niveau régional.

1 Q. **[143]** Oui?

2 R. Qu'on rencontrait à Québec.

3 Q. **[144]** Quand vous avez des réunions où vous vous  
4 répartissez les contrats, est-ce qu'il y a des gens  
5 de l'Association, des permanents qui sont là autour  
6 de la table?

7 R. Non, on a parlé tantôt, les officiers de l'AICQ ne  
8 sont pas là.

9 Q. **[145]** Ils ne sont pas là. Mais est-ce que vous leur  
10 avez échangé avec eux parfois à l'effet que vous  
11 travaillez ensemble parfois pour vous maintenir au  
12 barème? Est-ce que ces agents-là savent...

13 R. Non, on n'a jamais eu.

14 Q. **[146]** ... que vous parlez?

15 R. En fait ce qu'on n'a pas parlé, on va en parler  
16 tantôt de la signature des présidents. Je ne sais  
17 pas si vous voulez qu'on aborde la question tout de  
18 suite.

19 Me DENIS GALLANT :

20 Q. **[147]** Bien allez-y, puis je compléterai peut-être  
21 si ça vous donne l'occasion de répondre à monsieur  
22 Lachance?

23 R. Parce qu'en fait il y avait comme deux critères en  
24 fait pour..., pour faire cette collusion-là. En  
25 deux mille quatre (2004), en deux mille quatre



1 (2004) devant la guerre de prix, l'AICQ évidemment  
2 trouvait ça épouvantable, terrible, tous les  
3 membres, tous les membres de l'AICQ trouvaient  
4 terribles cette guerre de prix-là qui s'installait  
5 d'année en année puis ça rempirait tout le temps.

6 En deux mille quatre (2004), il y a eu une  
7 signature de tous les présidents membres de l'AICQ.  
8 Une signature officielle, il y a même un document  
9 qui a été... qui a émergé de ça.

10 Q. **[148]** On va en profiter, onglet 3, Madame  
11 Blanchette.

12 R. Peut-être le regarder, oui.

13 Q. **[149]** Oui.

14 LA GREFFIÈRE :

15 Maître Gallant, est-ce que vous allez déposer  
16 l'appel d'offres?

17 Me DENIS GALLANT :

18 Oui, l'appel d'offres de juillet deux mille cinq  
19 (2005), oui, tout à fait.

20 LA GREFFIÈRE :

21 Alors, c'est sous l'exhibit 83P-775.

22 Me DENIS GALLANT :

23 775.

24

25 83P-775 : Appel d'offre 35483 pour la Ville de

1 Québec

2

3 LA GREFFIÈRE :

4 Et voulez-vous déposer également tout de suite?

5 Me DENIS GALLANT :

6 L'engagement des présidents de deux mille quatre  
7 (2004) sous 776, oui.

8 LA GREFFIÈRE :

9 Merci.

10

11 83P-776 : Engagement des présidents de  
12 l'Association des ingénieurs-conseils  
13 du Québec

14

15 Me DENIS GALLANT :

16 Q. **[150]** Bon, il faudrait peut-être grossir un peu. On  
17 a conservé les noms, on a caviardé quand même les  
18 signatures en tant que tel?

19 R. Voyez-vous à l'époque il y avait beaucoup, il y  
20 avait beaucoup de présidents, là. Je ne sais pas si  
21 c'est tous des présidents.

22 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

23 Q. **[151]** On voit difficilement, mais c'est des  
24 présidents de régions?

25 R. Non, c'est des présidents des firmes.

1 Q. [152] Des firmes?

2 R. Non.

3 Q. [153] Des présidents des firmes, membres de cette  
4 association-là?

5 R. C'est ça, chez nous évidemment c'était monsieur Luc  
6 Benoît qui était président, mais Luc Benoît a signé  
7 cette convention, cet engagement-là. Je n'ai pas  
8 besoin de vous nommer les autres présidents,  
9 j'imagine que vous les connaissez.

10 Tous les présidents des firmes, les grandes  
11 firmes, tous ceux qui étaient membres de l'AICQ à  
12 l'époque de deux mille quatre (2004), il y avait  
13 plus de membres qu'il y en a aujourd'hui parce que  
14 les firmes se sont regroupées puis ça a diminué le  
15 nombre de firmes-membres de l'AICQ maintenant. Ça  
16 fait que tous les..., finalement pour revenir à ce  
17 que je mentionnais, les présidents ont signé cet  
18 engagement-là. Puis le but principal de ça, parce  
19 qu'il y a évidemment plusieurs énoncés de cet  
20 engagement-là, mais le but principal recherché,  
21 c'était d'éviter cette guerre de prix-là. C'était  
22 vraiment pour stabiliser l'hémorragie. Essayons de  
23 se respecter! Puis ce n'est pas écrit, là, mais  
24 évidemment on parlait très souvent de respecter nos  
25 barèmes, notre barème de l'AICQ. D'essayer de s'en

1           tenir le plus près possible.

2           M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

3           Q. **[154]** Si vous me permettez, ce n'est pas très  
4           lisible. Le tableau est petit. Pouvez-vous me dire  
5           quels sont exactement les engagements que ces gens-  
6           là ont signés dans cette entente-là?

7           R. Ah, il y en a une file, il y a plusieurs pages.

8           Q. **[155]** Mais ceux qui nous concernent, ceux qui  
9           concernent...

10          R. Bien, en fait, il y a... Je ne le vois pas ici, là,  
11          malheureusement. Je vois très, très mal. Mais  
12          l'engagement en fait, il faut respecter en fait les  
13          honoraires pour un service donné. C'est écrit ça à  
14          peu près. Mais entre vous et moi, entre nous, là,  
15          les membres de l'AICQ, c'était de respecter le  
16          barème. C'était l'objectif.

17          LA PRÉSIDENTE :

18          Q. **[156]** Et si on grossit un peu le texte, est-ce que  
19          vous êtes capable de voir pour nous dire?

20          R. C'est parce que je n'ai pas lu ce document.

21          Excusez, je ne suis pas capable de monter.

22          Attendez-moi une seconde!

23          LA PRÉSIDENTE :

24          Madame Blanchette, est-ce que vous pouvez le  
25          grossir encore un peu?

1 Me DENIS GALLANT :

2 J'avais des questions...

3 R. Dans le haut, ce n'est pas ça.

4 Me DENIS GALLANT :

5 Q. **[157]** Moi, je vais vous aider. O.K. Est-ce que...

6 R. Est-ce que vous le voyez? Oui.

7 Q. **[158]** Oui. Je le vois. Et je vais vous aider.

8 Colonne de droite.

9 R. Oui.

10 Q. **[159]** Ce que vous parlez, vous dites :

11 Les membres doivent exiger des  
12 honoraires proportionnés à la valeur  
13 des services rendus...

14 R. Oui, oui, je le vois.

15 Q. **[160]** ... ou à rendre et reconnus clairs  
16 dans un secteur donné.

17 Parfait?

18 R. Oui.

19 Q. **[161]** Ça, là, vous dites, il y a eu l'engagement de  
20 tous les présidents. Et les présidents, et il y a  
21 des présidents qui sont venus ici témoigner,  
22 notamment Michel Lalonde. Alors, vous avez toutes  
23 ces signatures-là. Ce qui est clair, par contre,  
24 c'est que quand on regarde toute la série  
25 d'engagements, ça ne se limite pas à ça, Monsieur

1 Mathieu.

2 R. Non.

3 Q. **[162]** Il y en a un, moi, qui m'interpelle beaucoup,  
4 c'est :

5 Les membres doivent respecter les lois  
6 et statuts et règlements régissant  
7 leurs mandats.

8 Et vous avez dans cet engagement-là des Jean-Pierre  
9 Sauriol, des Michel Lalonde, et des Luc Benoit, et  
10 tous ces gens-là, avec les témoignages qu'on a  
11 entendus à la Commission, sont venus dire que les  
12 firmes de génie-conseil, dans leur région  
13 respective, parce qu'on a fait Montréal, on a fait  
14 Laval, on a fait Gatineau hier matin, qu'on violait  
15 carrément la Loi sur la concurrence.

16 R. Oui.

17 Q. **[163]** Donc, je pense qu'il ne faut pas lire... il  
18 ne faut pas prendre un extrait puis de dire, on  
19 s'autorise à aller plus proche du barème, mais pour  
20 faire ça, on viole la loi. Vous comprenez où est-ce  
21 que j'en...

22 R. Oui, je comprends très bien.

23 Q. **[164]** Vous comprenez. Alors, effectivement, cet  
24 engagement-là, c'est effectivement, c'est des  
25 intentions qui sont fort louables?

1 R. Fort louables, mais c'est des voeux pieux.

2 Q. [165] C'est des voeux pieux?

3 R. Oui.

4 Q. [166] Surtout quand on ne respecte pas la règle de  
5 base, puis c'est de respecter la loi et les  
6 règlements?

7 R. En tout cas, moi, ce que je retiens quand même,  
8 c'est que je me faisais marteler, moi, par mon  
9 entreprise : « Patrice, coupe pas les prix, coupe  
10 pas les prix. » Puis à nos réunions aussi que  
11 j'avais à Montréal de l'AICQ, avec les officiers,  
12 avec madame Desrochers, et caetera, on se  
13 martelait. On arrivait même aussi, l'AICQ nous  
14 demandait d'envoyer les résultats par région, en  
15 fait, pour en discuter, voir s'il y avait des  
16 écarts de prix. Puis on voyait. Dire, hey, comment  
17 ça se fait que telle firme a coupé dans telle  
18 région? Comment ça se fait? « Oui, mais, là, je  
19 n'ai pas parlé à mon homme, il n'était pas au  
20 courant de la signature des présidents. » Tatata  
21 tatata. Il y a eu toutes sortes de choses comme ça.  
22 C'était chaotique en fait.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Q. [167] Oui, mais si je comprends bien ce que vient  
25 de lire maître Gallant, dans la signature de ce

1 document-là...

2 R. Oui.

3 Q. **[168]** ... ça ne dit pas de protéger vos prix?

4 R. Ça ne dit pas, mais indirectement...

5 Q. **[169]** Si je comprends bien, une fois que vous avez  
6 signé ce qui peut ressembler à un semblant de code  
7 d'éthique, si on veut, une fois après avoir signé  
8 ça, vous vous êtes dit, bon maintenant qu'est-ce  
9 qu'on fait pour protéger nos prix?

10 R. Bien, c'est sûr qu'à partir de là, c'était comme un  
11 signal de la direction de chaque firme d'essayer de  
12 trouver un moyen de respecter nos prix. Vous avez  
13 vu à Gatineau. Vous avez vu dans d'autres régions.  
14 Mais chez nous, on avait cet objectif-là, parce  
15 qu'on était en train de... pour nous, la  
16 rentabilité était très précaire à Québec, là, dans  
17 les années deux mille deux (2002) jusqu'à deux  
18 mille cinq (2005). C'était précaire.

19 Q. **[170]** Bien, si je comprends bien, ce n'était pas  
20 seulement chez vous puisque vous dites...

21 R. Bien, c'était partout.

22 Q. **[171]** Bien c'est ça, puisque vous dites que vous  
23 vous communiquez entre eux et que madame Desrochers  
24 a demandé : « Comment se fait-il que les prix sont  
25 coupés à tel endroit. ».



1 R. Bien en fait on faisait un constat ne serait-ce que  
2 pour mettre mal à l'aise les firmes qui  
3 dérogeaient. Mais ça n'a pas donné son fruit  
4 puisque ça a continué. Ça a continué puis encore  
5 aujourd'hui il y a des écarts effrayants depuis une  
6 couple d'années.

7 Me DENIS GALLANT :

8 Compte tenu de la piètre qualité, je vais vous  
9 déposer l'original.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Parfait.

12 Me DENIS GALLANT :

13 Pour que vous puissiez travailler avec parce que,  
14 effectivement, on s'arrache les yeux là-dessus.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Merci.

17 (10:23:13)

18 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

19 Q. **[172]** Mais là, je comprends qu'à travers  
20 l'association, tous ces présidents-là couvrent des  
21 firmes sur tout le territoire du Québec, là? Vous  
22 dites que c'est toutes les firmes-membres.

23 R. Tout à fait. C'est le lot du Québec au complet.

24 Q. **[173]** Donc c'est à travers le Québec, à travers  
25 l'association, vous dites « On va faire des

1 efforts. » implicitement à travers cet engagement-  
2 là, dans le fond, de ne pas vous couper les prix  
3 entre vous puis d'essayer de vous tenir au barème.  
4 C'est ça que, implicitement, tout le monde décode  
5 cette forme d'engagement-là.

6 R. Tout le monde décode ça. En fait, c'est un, oui,  
7 c'est, on peut...

8 Q. [174] À ce point tel que l'association ramasse des  
9 données pour savoir dans telle région on a commencé  
10 à couper les prix, qu'est-ce qui se passe puis les  
11 gens interviennent pour voir « Mon gars ne le  
12 savait pas. ».

13 R. Bien on intervient chacun...

14 Q. [175] Dans sa firme.

15 R. Dans sa firme et dans sa région aussi.

16 Q. [176] Oui.

17 R. C'est différent. Évidemment chaque région a ses...

18 Q. [177] Et personne n'est conscient autour de la  
19 table que là, c'est toute une industrie qui  
20 collusionne ensemble pour ne pas faire face à la  
21 concurrence. C'est ça qui se passe. Ce n'est pas  
22 seulement quelques joueurs, c'est tous ces  
23 présidents-là qui signent consciemment, se disant :  
24 « On ne vas pas se couper les prix entre nous », ce  
25 qui est contraire à la Loi sur la concurrence et

1 d'ailleurs, ce qui est ironique, c'est que votre  
2 deuxième engagement, c'est écrit - « Les membres  
3 doivent respecter les lois. ». Et si je comprends  
4 votre point, cet engagement-là c'est justement  
5 d'essayer de ne pas faire ça. C'est-à-dire de ne  
6 pas éviter la concurrence. Ce n'était pas un peu...

7 R. Vous avez raison.

8 Q. **[178]** ... incroyable que toute cette industrie-là  
9 se collusionne ensemble.

10 R. Bien ça ressemble à ça en bout de ligne parce que,  
11 de toute façon, comme je vous disais, je n'ai pas  
12 fait ça tout seul, moi, à Québec, là. J'ai fait ça  
13 sous l'assentiment de la direction.

14 Q. **[179]** Est-ce que les gens savent, quand ils signent  
15 ceci, qu'ils vont contre les lois sur la  
16 concurrence? Que c'est illégal, dans le fond, d'une  
17 telle initiative, encore plus quand ça se fait au  
18 niveau de la profession, au niveau de cette  
19 association-là?

20 R. C'est sûr qu'on était conscients que ce n'était pas  
21 correct, là. Mais on l'a peut-être pas assez pris  
22 au sérieux puis, finalement, en bout de ligne c'est  
23 décevant ce qui s'est passé. Mais en bout de  
24 ligne... aussi on était pris dans un système qu'on  
25 n'était pas capable de faire changer parce que moi,

1           comme je vous dis, j'étais quand même actif à la  
2           AICQ. Le point principal de nos rencontres c'était  
3           la Loi 106, on essayait de démontrer que c'était  
4           une loi perverse puis qui nous amenait à faire de  
5           la collusion. Ça, on a souvent dit que c'était une  
6           loi qui était difficile à gérer puis que là, notre  
7           industrie diminue tout le temps et puis depuis deux  
8           mille deux (2002) on a toujours tenté, on a  
9           toujours tenté, Johanne a travaillé très fort, mais  
10          on n'a jamais été capables de se faire écouter par  
11          les politiciens à faire changer cette loi-là.

12          Pourtant il y a eu plusieurs, plusieurs tentatives.

13          Q. **[180]** Mais là, on est en deux mille six (2006). En  
14          deux mille six (2006) vous avez dit vous-même qu'il  
15          y a beaucoup de projets de construction donc vous  
16          en faites pas mal de mandats.

17          R. On en fait...

18          Q. **[181]** Donc votre industrie n'est pas en train de  
19          s'effondrer en deux mille six (2006), là?

20          R. Non, mais...

21          Q. **[182]** Certainement pas.

22          R. Tout à fait.

23          Q. **[183]** Et là, au moment où vous faites le plus,  
24          beaucoup d'argent, vous voulez collusionner  
25          ensemble pour éviter une guerre de prix parce que

1 vous voulez garder vos marges encore élevées là-  
2 dessus. Et en plus de faire plus de projets. Parce  
3 qu'on ne peut pas dire...

4 R. Mais...

5 Q. **[184]** ... que votre industrie s'effondre en deux  
6 mille six-deux mille sept (2006-2007), là. Il y a  
7 beaucoup de projets.

8 R. Vous avez raison, mais ça n'a pas quand même été un  
9 élément pour dire « Aye, là on fait de l'argent  
10 puis on se stabilise. ». En fait, on la  
11 retravaillait toujours sur le dossier de la Loi  
12 106, on voulait que ça change. On n'était pas  
13 heureux de faire ça.

14 Q. **[185]** Bon, écoutez, ça vous amène à vous  
15 concurrencer puis faire moins d'argent dans vos  
16 projets. C'est normal que vous vouliez faire plus  
17 d'argent, mais il reste que c'est contre les lois  
18 sur la concurrence. Dans une économie de marché où  
19 on est, l'idée c'est que les gens se font  
20 concurrence notamment sur le prix comme les  
21 entrepreneurs pour les contrats de construction.  
22 C'est pour ça que je me dis, autour de la table, on  
23 devait savoir qu'on allait contre la Loi sur la  
24 concurrence probablement. Quand tous ces gens-là  
25 signent un document. Est-ce que c'est ça que vous

1           avez l'impression?

2           R. Par ce document-là? Il est arrivé en deux mille  
3           quatre (2004) le document aussi. Il faut se  
4           rappeler. Il est arrivé en deux mille quatre (2004)  
5           puis ça a été renouvelé en février deux mille onze  
6           (2011) je crois. En deux mille quatre (2004)  
7           c'était, on n'avait pas l'esprit de collusion, là,  
8           moi, en tout cas, moi je ne l'avais pas. Aucun  
9           esprit de collusion, c'était beaucoup plus pour  
10          éviter de faire des écarts, on voyait tellement  
11          d'extrêmes, c'était pathétique, là. C'était  
12          pathétique, dans certains cas c'était même très  
13          enrageant, là. Dans un secteur donné, tu dis :  
14          « Bien il y en a un qui a rentré, il a coupé son  
15          prix quasiment plus que cinquante pour cent  
16          (50 %) ». Tu dis : « Ça n'a pas de sens. ». Puis  
17          des gros projets puis là, c'était consécutif. Là tu  
18          dis comme... Puis là, tu dis : « Écoute, on va  
19          regarder voir si on n'est pas capables d'en faire  
20          un à ce prix-là nous autres aussi ». Tu calcules ta  
21          soumission puis là tu essaies, tu dis : « Bon, si  
22          je suis capable de couper de quarante pour cent  
23          (40 %). » tu es là, « Impossible, impossible ».

24                   Puis en plus, avec la Loi 106, le côté  
25          pervers c'est un forfait pour plans, devis,

1 surveillance. Lorsque vous arrivez à la  
2 surveillance puis ça tombe sur un entrepreneur qui  
3 est plus ou moins organisé, sans dire pourri, là,  
4 puis qu'au lieu de prendre trois mois pour faire  
5 son chantier, il en prend cinq, bien, votre  
6 surveillant, lui là, vous avez un forfait. Vous  
7 êtes obligé de maintenir votre surveillant jusqu'à  
8 la fin et la partie surveillance devient très  
9 coûteuse. On peut faire des fois une bonne  
10 performance au niveau des plans et devis, mais au  
11 niveau surveillance, on ne peut rien faire. On est  
12 pris dans un étau. On est pris dans un étau, il  
13 faut y aller, il faut y aller jusqu'au bout. Et  
14 demander à la Ville de Québec de nous payer plus  
15 pour la surveillance, sous le prétexte de dire que  
16 l'entrepreneur est lent, ce n'est pas toujours  
17 facile à demander, très peu d'écoute là-dessus.

18 À la Ville de Québec, il y a même un  
19 article là dans leur bordereau qui dit que « le  
20 professionnel ne pourra réclamer des honoraires  
21 supplémentaires, pour aucune raison ». C'est même  
22 marqué ça. On a rencontré... moi, j'ai rencontré à  
23 plusieurs reprises la Ville de Québec, il y avait  
24 Johanne, puis on était quatre bureaux, en fait,  
25 qu'on avait identifié pour faire de la

1 représentation auprès de la Ville de Québec. Il y  
2 avait moi, il y avait Éric Tremblay de Genivar, il  
3 y a eu Jostran Lamontagne de BPR puis monsieur  
4 Lapointe de Dessau. Avec Johanne, on a rencontré la  
5 Ville en deux mille quatre (2004), deux mille sept  
6 (2007)... en tout cas, on les a rencontrés à trois,  
7 quatre reprises. Les rencontres sont difficiles à  
8 la Ville, il faut demander longtemps d'avance. Et  
9 puis on avait un bon dossier de préparé sur les  
10 articles du devis qui ne faisaient pas notre  
11 affaire puis qui ne faisaient même pas l'affaire de  
12 nos propres assureurs parce qu'ils disaient :  
13 « Aye! Tel article dans le devis, je ne suis pas  
14 sûr qu'on va vous assurer si vous êtes dans le  
15 pétrin » tellement c'était litigieux.

16 Ça fait qu'on a même eu une première  
17 rencontre en deux mille quatre (2004) avec notre  
18 assureur - parce que la plupart des firmes font  
19 affaires avec presque le même assureur, il  
20 n'existait pas plusieurs assureurs dans le domaine  
21 du génie. Ça fait qu'on avait été là avec monsieur  
22 Claude Baril, notre représentant, et puis on avait  
23 pris le devis de la Ville puis on avait souligné  
24 toutes les clauses où est-ce que notre assureur  
25 était très mal à l'aise.



1                   La Ville de Québec a fait des changements,  
2                   mais fait des changement surtout sur le côté où  
3                   est-ce que ça faisait leur affaire. Du côté de...  
4                   de notre côté à nous, ça a évolué très lentement.

5                   On demandait dans ça aussi, pour la  
6                   surveillance, de mettre une banque d'heures ou une  
7                   banque... ou à la semaine pour... parce que si on a  
8                   un entrepreneur qui s'étire, bien, on n'est pas  
9                   coupable de ça. On s'est fait entendre vers la fin,  
10                  de deux mille... je vous dirais de deux mille deux  
11                  (2002) jusqu'à deux mille sept (2007), deux mille  
12                  huit (2008), là, c'étaient des forfaits  
13                  constamment, pour la surveillance également. Ça  
14                  fait que c'était difficile.

15                  Il y a même un article aussi qui dit que le  
16                  consultant doit garantir l'exécution... garantir  
17                  l'exécution des travaux. C'est propre à  
18                  l'entrepreneur, on n'est pas là en train de  
19                  creuser, on est là pour surveiller, pour faire des  
20                  plans. Garantir l'exécution, ça va loin, là. Nos  
21                  assureurs étaient très mal à l'aise devant cette  
22                  clause-là. C'est encore là aujourd'hui, je pense,  
23                  cet article-là.

24                  Ça fait qu'on s'est battu pour avoir des  
25                  documents de soumission plus flexible puis qui nous

1           permettent d'avoir des prix plus... plus justes. On  
2           est obligé, avec le système actuel, on a seulement  
3           qu'une information sur le prix. Hein! On a... la  
4           Ville de Québec va annoncer que le projet, la Ville  
5           a évalué le budget de trois millions (3 M\$), je  
6           vous donne un exemple, là, mais ça s'arrête, là,  
7           là, on n'a pas de détail.

8                        On a, dans la présentation du projet, mais  
9           « le consultant devra faire une réfection de la  
10          chaussée et le remplacement des conduites d'aqueduc  
11          et d'égout de telle rue à telle rue. On n'a pas  
12          de... on n'a pas plus de détail. Ça fait que,  
13          imaginez, on est obligé de faire un prix sur nos  
14          honoraires avant même de connaître le projet. Et  
15          puis c'est un prix forfaitaire, c'est fini, là, on  
16          n'en discute plus. Imaginez si on trouve des  
17          surprises. Ça fait que là il faut se battre avec la  
18          Ville. Dans un cas, je pourrais vous donner... je  
19          ne sais pas si ça vous tente que je vous donne un  
20          exemple.

21          M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

22          Q. **[186]** Mais, dites-moi, en quoi ça vous distingue  
23          des entrepreneurs qu'eux soumissionnent uniquement  
24          sur un prix? Eux autres aussi commencent un projet  
25          de construction, il y a de l'incertitude quant au

1           projet de construction. Ils ne savent pas  
2           exactement combien de temps ça peut prendre, il  
3           peut y avoir des imprévus et ils ne se  
4           compétitionnent que sur un prix.

5           R. Oui.

6           Q. **[187]** En quoi c'est différent, vous, les  
7           incertitudes que vous avez qui fait en sorte...

8           R. Oui, c'est une bonne question.

9           Q. **[188]** ... que vous évitez les... vous concurrencez  
10          sur un prix. Quand on parle le coût de construction  
11          versus l'importance des honoraires, un entrepreneur  
12          parfois est au bâton pour plus d'argent que, dans  
13          les faits, que les ingénieurs qui surveillent. Je  
14          ne vois pas l'univers très très différent. Il y a  
15          des risques nécessairement de part et d'autre. Et  
16          pourtant, d'un côté...

17          R. Bien...

18          Q. **[189]** ... on ne demande que le prix et, de l'autre,  
19          on vous laisse au moins une place à la qualité.  
20          Pourquoi, vous, vous avez plus de risques qu'un  
21          entrepreneur? Et pourtant, on est plus exigeant  
22          vis-à-vis l'entrepreneur.

23          R. L'entrepreneur, c'est très différent tant qu'à moi  
24          là. Un entrepreneur... imaginez, nous autres, on  
25          peut préparer des plans sur trois, quatre mois,

1 dépendamment de l'envergure du projet, là, mais  
2 habituellement on fait nos plans au printemps puis  
3 on va en soumission au début du printemps. On  
4 prépare des plans détaillés de notre projet, on  
5 dessine tout. On fait un bordereau de soumission  
6 qui détaille tous les articles du bordereau de...  
7 en fait, qui détaille chaque ouvrage à réaliser sur  
8 le projet.

9 Si je donne un exemple, là, on va détailler  
10 combien est-ce qu'il y a de mètres cubes  
11 d'excavation de roc. On va dire comment est-ce  
12 qu'il y a de mètres cubes d'excavation de mort-  
13 terrain. On va parler de longueur de conduites, de  
14 diamètres de conduites, du nombre de regards, du  
15 nombre de puisards. On va donner le tonnage  
16 d'asphalte, on va donner l'épaisseur. On va dire  
17 qu'il y a tant de bordures à poser. On va dire dans  
18 telle rue, t'as une alimentation temporaire  
19 d'aqueduc à faire parce que tu coupes l'eau aux  
20 résidents. On va tout mentionner dans le détail ces  
21 choses-là. Donc, on lui tient la main et  
22 l'entrepreneur, lui là, bien, il remplit le  
23 bordereau, il y a une case pour mettre des prix  
24 unitaires sur chaque item.

25 Puis lorsque le projet est, de temps en

1 temps, un peu plus corsé, on peut avoir même une  
2 rencontre d'information aux soumissionnaires. Ça  
3 arrive. Donc, l'entrepreneur a beaucoup  
4 d'information. Nous, c'est une information  
5 professionnelle.

6 Il faut se rappeler aussi qu'avant la Loi  
7 106, on était engagés de gré à gré et puis c'était  
8 sur la base de nos estimations après les plans et  
9 devis qu'on avait souvent le forfait déclaré. Au  
10 ministère des Transports, on en parlait un peu  
11 hier, le ministère des Transports, pour négocier  
12 notre budget d'honoraires, des fois ça... ce n'est  
13 pas au début, c'est en cours de réalisation du  
14 mandat qu'on va fermer notre budget. Parce qu'on  
15 connaît davantage la... ce qu'on va réaliser. Mais  
16 dans le cas de la Loi 106 on nous demande, en deux  
17 semaines, d'évaluer notre budget d'honoraires puis  
18 de fixer un prix dans notre soumission. On n'a pas  
19 grand temps, là.

20 Q. [190] Deux semaines, parce que les délais qu'on  
21 laisse sont courts?

22 R. C'est maximum deux semaines.

23 Q. [191] C'est ça.

24 R. Bien, ça peut arriver trois semaines pour un  
25 immense... ou un projet d'étude complexe.

1 Q. [192] C'est la Ville qui décide du délai.

2 R. C'est la Ville...

3 Q. [193] Il y a un délai minimum dans la  
4 réglementation mais...

5 R. C'est les municipalités.

6 Q. [194] ... elle pourrait décider d'un délai un peu  
7 plus grand. Et ça vous aiderait un peu plus à faire  
8 vos soumissions, s'il y a un délai plus grand?

9 R. Par contre, écoutez, sur le... on a beaucoup de  
10 soumissions à préparer en même temps, imaginez que  
11 si on avait un mois pour préparer chaque soumission  
12 puis il faudrait aller sur le terrain, là, c'est  
13 des dépenses de plus pour soumissionner aussi. Ça  
14 veut dire qu'avant même d'avoir le mandat tu...  
15 Écoutez, de façon générale, je vous dirais qu'une  
16 offre de service, là, traditionnel, va nous coût  
17 deux-trois mille dollars (2-3 000 \$) pour la  
18 réaliser. Parce qu'il faut quand même prendre le  
19 temps d'écrire notre proposition, il faut évaluer  
20 nos honoraires, des fois il faut aller sur le  
21 terrain pour aller voir le projet. On va dépenser  
22 facilement deux-trois mille piastres (2-3 000 \$),  
23 en moyenne.

24 (10:35:13)

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. [195] Est-ce que vous avez assez de temps ou vous  
3 n'en avez pas assez?

4 R. On n'en a pas assez. Bien, on n'a pas assez de  
5 temps; on n'a pas assez d'information. En fait, ce  
6 qu'on aimerait c'est que la Ville... en tout cas,  
7 on en a parlé souvent, même à la Ville : Pourquoi  
8 vous ne donnez pas un gré à gré si vous n'avez pas  
9 le temps de le faire à l'interne pour faire une  
10 estimation préliminaire puis une élaboration du  
11 projet? Ça n'a pas besoin d'être un document de  
12 plans et devis finaux, là, mais une description...  
13 d'avoir un préliminaire minimal, de sorte que les  
14 soumissionnaires vont avoir un contenu plus  
15 exhaustif du projet soumissionné.

16 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

17 Q. [196] Et réduire votre incertitude (inaudible)?

18 R. Réduire l'incertitude. En fait, c'est vraiment ça.

19 Q. [197] Sur un sujet tout à fait autre. Est-ce que  
20 vous avez déjà été membre du conseil  
21 d'administration de l'Ordre des ingénieurs du  
22 Québec?

23 R. Jamais.

24 Q. [198] Est-ce que vous savez s'il y a des présidents  
25 qui sont là, qui ont signé, que vous avez vu à

1 l'association, qui ont pu être membres du conseil  
2 d'administration de l'Ordre?

3 R. J'imagine qu'il y en a eu, là, mais je n'ai pas de  
4 nom qui me vient à la tête.

5 Q. **[199]** Pensez-vous que l'Ordre ou certains membres  
6 de l'Ordre ou des gens au conseil d'administration  
7 ou bien des permanents ont pu être informés des  
8 tentatives de votre association ou de quelconque...  
9 de vouloir éviter la guerre de prix, de se tenir au  
10 barème, ou c'est quelque chose où à l'Ordre on  
11 était totalement ignorant de ça? C'est qui est à  
12 peu près impossible à croire vu la quantité  
13 (inaudible)...

14 R. Je ne suis pas sûr qu'on est ignorant.  
15 Probablement, il faut aller demander à madame  
16 Johanne Desrochers, là, qui est présidente  
17 directrice générale de l'AICQ. C'est elle qui a  
18 mandat de faire ces choses-là.

19 Q. **[200]** O.K. Et, à votre connaissance, l'Ordre des  
20 ingénieurs, il n'y a pas personne à l'Ordre qui  
21 savait les tentatives de leurs membres d'essayer de  
22 s'entendre pour éviter la guerre de prix?

23 R. De toute façon, l'Ordre n'est pas pour ces  
24 questions-là, à mon avis, il est là plus pour la  
25 sécurité du public. En tout cas, moi je n'ai pas



1 l'impression qu'il y a eu un grand débat à l'OIQ  
2 sur ce sujet-là. Mais s'il y en a eu un,  
3 probablement que Johanne pourrait plus vous fournir  
4 la réponse.

5 Q. **[201]** Est-ce qu'on peut penser que l'Ordre des  
6 ingénieurs, ayant comme tâche principale la  
7 protection du public...

8 R. Oui.

9 Q. **[202]** ... de connaître les tentatives de collusion  
10 pour éviter la guerre de prix, c'est totalement  
11 contraire à ce que l'Ordre devrait faire, c'est-à-  
12 dire protéger le public?

13 R. Tout à fait.

14 Q. **[203]** Mais vous n'êtes pas au courant que l'Ordre a  
15 pris quelconque initiative vis-à-vis l'Association  
16 pour éviter, pour dire à l'Association : « Ne  
17 faites pas vos démarches de ce genre-là »?

18 R. Non, je n'ai jamais eu vent de ça.

19 Q. **[204]** O.K.

20 R. Jamais eu vent de ça.

21 10:37:31

22 Me DENIS GALLANT :

23 Q. **[205]** Maintenant quand vous dites : « Je n'ai pas  
24 fait ça tout seul, je n'ai pas pris l'initiative  
25 tout seul », à Québec qui était au courant de

1 l'entente?

2 R. Chez nous?

3 Q. **[206]** Oui, chez vous, chez Tecsalt, entre les huit  
4 principales firmes?

5 R. Bien évidemment mon patron immédiat c'était Pierre  
6 Asselin.

7 Q. **[207]** Pierre Asselin?

8 R. Pierre Asselin de Montréal.

9 Q. **[208]** De Montréal?

10 R. Pierre était au courant. Pierre était au courant.  
11 On en a déjà discuté évidemment. On n'en parlait  
12 pas à tous les jours, là, mais on en a déjà  
13 discuté.

14 Q. **[209]** Monsieur Benoît a signé?

15 R. Monsieur Benoît était au courant forcément parce  
16 que Pierre était au conseil d'administration. Je ne  
17 parlais pas de ça à tous les jours, mais monsieur  
18 Benoît on a déjà peut-être échangé, mais sans, sans  
19 plus, là. Une autre personne était au courant aussi  
20 à Québec.

21 Q. **[210]** Donc, on a... on a Pierre Asselin carrément  
22 au courant?

23 R. Carrément au courant.

24 Q. **[211]** Carrément au courant?

25 R. Et puis...

1 Q. **[212]** Est-ce que la directive venait d'en haut ou  
2 c'est de votre initiative, Monsieur Mathieu, à  
3 Québec?

4 R. Ah, c'était une directive générale, là, on essayait  
5 de s'accommoder avec les ingénieurs-conseils, là,  
6 pour éviter de couper les prix.

7 Q. **[213]** O.K. Qui au bureau à part, je reprends un peu  
8 ce que monsieur Gélinas a dit hier en audience  
9 publique. Ce qu'il dit : « C'est que moi, là, à  
10 Gatineau je le savais et un point c'est tout. Mon  
11 patron, monsieur Asselin, le savait et ensuite de  
12 ça, j'ai eu des rencontres informelles et je me  
13 suis bien aperçu que monsieur Luc Benoît, le  
14 président de la compagnie Tecsalt à ce moment-là  
15 était au courant de ce qui se passait à Gatineau ».   
16 Est-ce que c'est le même pattern à Québec?

17 R. Un peu, mais je vous dirais en plus à Québec, je  
18 vous dirais il y avait un autre vice-président qui  
19 était très actif, là, qui était membre de  
20 l'exécutif, qui allait aux réunions du conseil  
21 d'administration à tous les deux semaines, monsieur  
22 Jacques Gagné. Monsieur Jacques Gagné préparait les  
23 offres de services avec moi, était au courant de  
24 toutes les démarches qu'on faisait avec les autres  
25 bureaux. Évidemment il était au courant.

1 Q. **[214]** O.K. Est-ce que ça se limite à ça à Québec?

2 Est-ce que vos ingénieurs terrain, vos...

3 R. Je dirais il y a peut-être Johanne Saint-Onge était  
4 une ingénieure chez nous qui, c'est un peu mon bras  
5 droit à Québec, Johanne était au courant, mais elle  
6 ne faisait pas les offres de services, elle ne  
7 travaillait pas les offres de services, mais elle  
8 savait ce qui se passait.

9 Q. **[215]** Qu'est-ce qui était inclus, quels contrats  
10 étaient visés par la collusion des huit firmes  
11 majeures?

12 R. C'était des contrats de génie municipal  
13 traditionnels, là, quand je dis génie municipal,  
14 c'est les contrats de génie civil, de réfection de  
15 chaussées, de prolongement de chaussées, de  
16 remplacement ou de réfection ou de réhabilitation  
17 d'aqueducs et d'égouts, des travaux, là, très  
18 traditionnels en municipal.

19 On ne faisait pas, on n'incluait pas dans  
20 nos discussions des projets d'analyses, des plans  
21 directeurs, des études spécifiques. Parce que ces  
22 études-là on ne peut pas, on ne peut pas prendre un  
23 barème pour les évaluer. Il faut vraiment trouver,  
24 faire l'effort d'évaluer l'effort en ressources  
25 humaines puis en équipements puis en tout ça. C'est

1 un travail quand même très minutieux lorsqu'on fait  
2 des analyses, des études.

3 Et puis en plus on n'a pas, les sept, huit  
4 firmes qu'on parlait, n'ont pas tous la même  
5 expertise. Il y en a qui sont plus forts dans des  
6 domaines d'expertises que d'autres.

7 Q. **[216]** Des exemples?

8 R. Bien, par exemple, je ne sais pas moi, l'étude que  
9 BPR a fait pour les bassins de la rivière, pour  
10 assainir la rivière Saint-Charles. C'est tout une  
11 modélisation en temps réel de la pluie, c'est tout  
12 un système. BPR détient cette formation-là, il n'y  
13 a pas grand firme dans la région qui l'avait au  
14 moment des... au moment où est-ce qu'on a  
15 soumissionné pour les réservoirs.

16 Donc, des études aussi, des études de  
17 drainage, il y en a des firmes qui n'en font pas ou  
18 des études de balancement de réseau d'aqueduc. Les  
19 balancements de réseau d'aqueduc, il y en a qui ne  
20 sont pas équipés pour le faire, ils n'ont pas les  
21 ingénieurs locaux à Québec. Donc, c'est des études  
22 qui demandent un peu plus d'expertise.

23 Q. **[217]** Donc, les...

24 R. Les ponts aussi, j'oublie les bâtiments n'étaient  
25 pas inclus là-dedans.

1 Q. **[218]** Bâtiments, bâtiments, ponts est-ce que c'est  
2 inclus?

3 R. Non. Les ponts n'étaient pas inclus.

4 Q. **[219]** Ce n'était pas inclus?

5 R. C'est exclu.

6 Q. **[220]** Parfait.

7 R. Donc, on parle de travaux municipaux. Mais je vous  
8 dirais que ce volume de travail-là, de projets-là,  
9 c'est probablement dans le budget de la Ville,  
10 c'est peut-être soixante-dix pour cent (70 %) des  
11 mandats.

12 Q. **[221]** O.K. Mais c'est ça, c'est...

13 R. C'est vraiment le volume.

14 Q. **[222]** C'est le volume?

15 R. C'est le volume.

16 Q. **[223]** O.K. Puis bon, là, vous avez parlé, vous avez  
17 parlé de l'expertise de chacun, et caetera, vous  
18 n'avez pas vraiment parlé de part de marché définie  
19 comme dans d'autres secteurs notamment à Gatineau  
20 où est-ce que c'était vraiment, vraiment défini,  
21 mais vous avez dit également que ça allait avec la  
22 taille de la firme.

23 R. Ça allait avec la taille de la firme tout  
24 simplement.

25 Q. **[224]** Donc, les grosses firmes, bien, avaient...

1 R. Les grosses firmes vont en demander plus, puis avec  
2 raison.

3 Q. **[225]** Est-ce que vous avez déjà, vous, calculé un  
4 certain pourcentage, Tecsalt, dans...

5 R. De ce système-là, je ne l'ai pas vraiment fait. Ce  
6 qu'on cherchait à faire, c'est d'avoir notre  
7 occupation de personnel, de maintenir notre  
8 personnel. Puis tout le monde souhaitait de  
9 l'augmenter. Mais dites-vous aussi que, dans les  
10 années deux mille six (2006), deux mille sept  
11 (2007), deux mille huit (2008), on avait une  
12 difficulté énorme de trouver des ressources. Des  
13 ingénieurs civils compétents, il n'en traînait pas.  
14 Il n'en traînait pas. On s'était dit quand même, on  
15 s'était donné le mot d'ordre de ne pas faire de  
16 maraudage entre nous, de ne pas aller chercher un  
17 ingénieur pour venir compléter ton équipe puis  
18 venir me voler des contrats. On a respecté ça  
19 grossièrement. Je ne vous dis pas qu'il n'y en a  
20 pas un qui est parti vers l'autre. Mais il y a eu  
21 quand même un respect mutuel entre les firmes là-  
22 dessus.

23 Q. **[226]** Je sais qu'il y a eu un changement au niveau  
24 conjoncturel qui était l'abondance des contrats.  
25 Mais est-ce que, pour Tecsalt, faire partie de ce

1 système collusionnaire-là, a opéré une plus grande  
2 place sur le marché? Est-ce que ça vous a donné  
3 plus grand... Parce que vous disiez hier un peu, on  
4 était plus petit, nous autres, on...

5 R. On a forcément tout le monde grossi.

6 Q. [227] Donc, c'était bénéfique à tout point de vue?

7 R. Oui, tout le monde a grossi. Je pense que tout le  
8 monde a pu embaucher un peu plus de personnel.  
9 Parce qu'il y avait beaucoup de projets. Il y avait  
10 beaucoup de projets. Moi, je n'avais pas vu ça dans  
11 ma vie autant de projets en si peu de temps.

12 Q. [228] Je comprends qu'il y avait des spécialités.

13 Mais est-ce qu'on... Comment ça se décidait? Est-ce  
14 que vous partiez avec la liste des contrats, vous  
15 vous rencontriez possiblement à votre firme ou dans  
16 une autre firme, puis on partage? Comment ça se  
17 faisait? Expliquez ça aux commissaires.

18 R. Grosso modo, de la manière que ça se passait, c'est  
19 que la Ville de Québec dans ces projets  
20 d'infrastructures là avait plusieurs lots de  
21 construction. Comme par exemple, la Ville de Québec  
22 allait en appel d'offres pour la réfection des  
23 chaussées puis des infrastructures souterraines.  
24 Souterraines, c'est l'aqueduc, les égouts. Et puis  
25 allait en appel d'offres avec six, sept, huit lots.



1                   Puis souvent, ils y allaient avec trois  
2 lots par appel d'offres, trois, quatre lots par  
3 appel d'offres. Donc, encore une fois, trois lots,  
4 ça indique qu'il va y avoir trois gagnants. Ça fait  
5 que... Puis ils allaient peut-être deux, trois fois  
6 dans l'année avec des lots semblables, à l'automne,  
7 au printemps puis peut-être dans le milieu de  
8 l'année, avec ces lots de réfection-là. Ça fait que  
9 ces gros projets-là, c'était des projets quand même  
10 substantiels. C'était des projets qui pouvaient  
11 générer six, sept cent mille dollars (700 000 \$)  
12 par lot. Puis en plus, on se mettait souvent en  
13 consortium. Parce que ces lots-là nécessitaient...  
14 Parce que lorsqu'on fait de la réfection dans la  
15 ville de Québec, la Ville de Québec procède à faire  
16 un lot, mais il y a des rues dans différents coins  
17 de la ville.

18                   Donc, on ne peut pas mettre un surveillant  
19 pour l'ensemble de ces lots-là. On met un  
20 surveillant par rue. Chaque lot peut peut-être  
21 avoir une dizaine de rues. Ça fait qu'on est obligé  
22 de mettre six, sept, huit surveillants de chantier  
23 sur l'appel d'offres. Ça fait qu'avoir six, sept  
24 surveillants de chantier qui traînent chez nous,  
25 j'avais beaucoup de difficulté.

1                   Puis il faut aussi comprendre qu'on ne  
2 travaillait pas juste à la ville de Québec chez  
3 vous. Je travaillais pour les promoteurs. Je  
4 travaillais dans d'autres villes aussi. Ce qui fait  
5 qu'on avait... C'était quand même bénéfique d'être  
6 en consortium pour être capable de répondre aux  
7 besoins de la surveillance des projets. On se  
8 répartissait aussi les plans et devis : Toi, tu vas  
9 prendre telle rue; moi, je vais prendre telle autre  
10 rue. Ça fait que, grosso modo, on a fait un pattern  
11 de consortium sur ces grands lots-là, ces grands  
12 lots-là de réfection.

13 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

14 Q. **[229]** Vous nous avez dit que, parfois, elle va en  
15 appel d'offres avec quatre, cinq lots. Est-ce que  
16 je dois comprendre que, plus l'appel d'offres  
17 inclut un nombre élevé de lots, plus vous avez  
18 avantage à vous entendre, c'est plus facile pour  
19 vous à vous entendre à savoir qui va prendre tel  
20 contrat par rapport à l'autre, tel lot par rapport  
21 à l'autre?

22 R. Oui, ce n'est pas plus facile, ce n'est pas moins  
23 difficile. C'est l'équivalent. C'est l'équivalent.  
24 C'est ça.

25 Q. **[230]** Et si elle allait, par exemple, une semaine

1 après faire un appel d'offres sur un lot, la  
2 semaine suivante un appel d'offres sur un autre  
3 lot?

4 R. Ça arrivait quand même, je ne vous dirais pas une  
5 semaine, mais peut-être un mois d'intervalle entre  
6 différents appels d'offres.

7 Q. [231] Mais un mois d'intervalle, est-ce que c'était  
8 suffisant pour créer une certaine incertitude, à  
9 savoir qui devait prendre le contrat puis vous  
10 étiez plus en concurrence?

11 R. La Ville de Québec... Dans une de nos  
12 représentations avec l'AICQ, on leur demandait,  
13 parce que, justement, on fait un appel d'offres,  
14 puis on ne savait pas pendant des semaines si on  
15 était gagnant ou pas. Puis, là, la Ville de Québec  
16 procédait à un deuxième appel d'offres, puis un  
17 troisième appel d'offres. On s'est dit, lequel je  
18 vais avoir, je ne le sais pas.

19 La Ville de Québec, suite à notre  
20 représentation, à partir du moment que le comité de  
21 sélection avait évalué le projet avant même que ça  
22 aille au conseil de ville, le gagnant avait un  
23 avis, non, tout le monde avait un avis à savoir -  
24 Vous ne serez pas recommandés pour le projet en  
25 question au conseil de ville qui va avoir lieu à

1 telle date. Ça fait qu'on savait sans avoir une  
2 réponse officielle, officieusement on savait qu'on  
3 l'avait ou on ne l'avait pas. Puis ça, mais le  
4 comité de sélection se rencontre normalement autour  
5 de deux, trois semaines à partir du dépôt des  
6 soumissions. Ça veut dire qu'il se passe deux,  
7 trois semaines puis on connaît presque la réponse  
8 là, officieusement la réponse. Ce qui fait que là,  
9 la Ville de Québec s'est organisée justement pour  
10 distancer les lots, pour savoir qui l'avait, qui ne  
11 l'avait pas. Ça, ça a été fait suite à nos  
12 recommandations puis ça a été fait par la Ville de  
13 Québec. Puis je pense aujourd'hui que c'est même  
14 devenu un modèle pour d'autres villes parce que  
15 c'était toujours la même problématique, là : tu  
16 soumissionnes, tu mets ton équipe puis là, ils  
17 veulent qu'on garantisse aussi la disponibilité du  
18 chargé de projet, on soumissionne quatre offres de  
19 services, on n'a pas les réponses, puis c'est  
20 toujours le même chargé de projet. Ça ne fait pas  
21 sens. Ça ne fait pas de sens.

22 (10:48:50)

23 Me DENIS GALLANT :

24 Q. **[232]** Moi je reviens au soixante-dix pour cent  
25 (70 %) des contrats qui vont être partagés, qui

1 font partie de l'entente collusoire, c'est-à-dire  
2 que vous arrivez, vous savez quel contrat va sortir  
3 et vous allez ensemble décider d'avance à qui il va  
4 être octroyé. O.K. Ce qui fait en sorte, et  
5 toujours avec le but d'être le plus proche du  
6 barème possible, est-ce que si j'avance le chiffre  
7 de quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) c'est  
8 plausible?

9 R. Oui, je vous dirais quatre-vingt-quinze (95) à cent  
10 pour cent (100 %). On ne s'accrochait pas sur des  
11 chiffres exacts, là.

12 Q. **[233]** O.K. Première fois...

13 R. Mais on ne dépassait jamais.

14 Q. **[234]** ... que vous l'avez essayé, la première fois  
15 que vous l'avez essayé, c'est que pour chacun des  
16 bassins vous êtes tenus, et ça paraissait, on a  
17 fait l'exercice tantôt, là.

18 R. Oui, oui, ça paraissait.

19 Q. **[235]** Ça paraissait, là, c'était, des indices de  
20 collusion moi j'appelle ça, comment on voit ça,  
21 c'est comme...

22 R. L'évidence.

23 Q. **[236]** ... le nez d'un clown.

24 R. Bien oui, bien oui.

25 Q. **[237]** C'est la première chose qu'on voit, là. O.K.

1 R. Hum, hum.

2 Q. **[238]** Alors j'imagine que vous vous êtes raffinés  
3 parce que effectivement, est-ce qu'à chacun de ces  
4 projet-là les huit soumissionnaires, à savoir il y  
5 en avait un, les dés étaient pipés d'avance qu'il  
6 allait obtenir le contrat et les sept autres  
7 faisaient des soumissions de complaisance, c'est  
8 exact?

9 R. Oui, en bout de ligne.

10 Q. **[239]** En bout de ligne. Mais en tout cas il y avait  
11 toujours un bon bassin.

12 R. Je vous dirais que lorsqu'il y avait trois, quatre  
13 lots en même temps, bien évidemment il y en avait  
14 trois gagnants.

15 Q. **[240]** Tout à fait.

16 R. Bien oui.

17 Q. **[241]** Tout à fait. Ce qui fait en sorte aussi, ce  
18 que vous avez dit, c'est que ce n'est pas ébruité  
19 dans vos bureaux et que faire une soumission, c'est  
20 quand même plusieurs milliers de dollars.

21 R. Bien oui, c'est quand même du travail.

22 Q. **[242]** Donc pour qu'elle soit réaliste également  
23 j'imagine que vos employés, je veux dire,  
24 s'affairent à faire une belle offre de services,  
25 là.

1 R. Bien comme je vous disais tantôt, les offres de  
2 services étaient réservées toujours aux mêmes  
3 personnes. C'est moi, moi j'en faisais des fois des  
4 parties, mais je n'avais pas le temps de les  
5 monter. Monsieur Gagné s'occupait de ça.

6 Q. **[243]** O.K. Qu'est-ce qui a été décidé de faire au  
7 niveau des prix, justement pour empêcher la  
8 répétition de deux mille quatre (2004) et des  
9 bassins de rétention? Est-ce que, comment ça  
10 fonctionnait? Les autres, à combien du barème  
11 qu'ils soumissionnaient?

12 R. Ceux qui ne l'avaient pas?

13 Q. **[244]** Ceux qui ne l'avaient pas.

14 R. C'était, je vous dirais, il y en a qui étaient à  
15 deux, trois pour cent (3 %), là, mais généralement  
16 à quatre, cinq pour cent (5 %).

17 Q. **[245]** À quatre, cinq pour cent (5 %)?

18 R. Oui.

19 Q. **[246]** Et ainsi de suite là jusqu'au...

20 R. Ça ne montait pas plus que dix pour cent (10 %). Il  
21 ne fallait pas exagérer non plus, là. Mais celui  
22 qui était à dix pour cent (10 %) bien évidemment  
23 c'est parce qu'il savait qu'il ne l'avait pas, là.  
24 Mais généralement c'était autour de quatre, cinq  
25 pour cent (5 %).

1 Q. [247] O.K. Également, avec le jeu de calcul qui  
2 émane du système à deux enveloppes, il peut arriver  
3 que malgré que vous avez un prix plus bas...

4 R. C'est arrivé. Oui, je connais la question.

5 Q. [248] ... vous avez un meilleur pointage qui fait  
6 en sorte...

7 R. Oui.

8 Q. [249] ... que celui qui a été prévu pour avoir le  
9 contrat bien...

10 R. C'est arrivé régu..., bien je ne dirais pas  
11 régulièrement, mais c'est arrivé souvent.

12 Q. [250] O.K. Monsieur Gélinas nous a dit qu'à  
13 Gatineau il y avait un système de compensation, si  
14 on voulait, en voulant dire « Écoute bien, tu  
15 devais avoir ce contrat-là puis, bien, dans ce cas-  
16 ci...

17 R. Bien...

18 Q. [251] ... bon, on était un peu trop proches donc tu  
19 auras le prochain. ». Est-ce que ça...

20 R. C'était un peu comme ça aussi. Par contre, il y en  
21 avait, je me souviens, qui ne passaient pas le  
22 soixante-dix pour cent (70 %) puis même à la  
23 deuxième reprise ils ne passaient pas, mais là,  
24 écoutez, on ne peut pas se mettre à leur place  
25 puis...



1 Q. **[252]** Mais est-ce qu'il y en a qui...

2 R. Quand tu ne passes pas soixante-dix (70) c'est un  
3 autre problème là.

4 Q. **[253]** O.K. Mais ça, je regarde les firmes en  
5 présence, les firmes qui travaillent à Québec  
6 depuis des années.

7 R. Oui.

8 Q. **[254]** Notamment BPR, Roche, SNC-Lavalin, est-ce que  
9 ces gens-là faisaient par exprès pour justement ne  
10 pas se qualifier?

11 R. Non.

12 Q. **[255]** Non!

13 R. Non, ça ne va pas jusque-là. Je vous dirais que  
14 c'est plus peut-être les plus petites firmes, HBA  
15 Teknika...

16 Q. **[256]** Oui.

17 R. ... pour ne pas vouloir la nommer, ils avaient une  
18 petite équipe à Québec. Et puis lorsque le projet  
19 était un peu trop gros, la Ville ne voulait pas lui  
20 confier un projet. Et puis on s'en est rendu  
21 compte, les notes n'étaient pas là. Les notes  
22 n'étaient pas là.

23 Q. **[257]** Les rencontres en tant que telles se  
24 déroulaient à quelle fréquence?

25 R. Je vous dirais, je vous donne un chiffre, là, peut-

1 être aux deux mois peut-être là. Lorsqu'il y avait  
2 des appels d'offres, évidemment, en grande  
3 quantité, ce sont des grands lots, là. Évidemment,  
4 on avait des réunions dans ces temps-là, mais il y  
5 a des grandes périodes où est-ce qu'il ne se  
6 passait pas grand-chose, là. On avait moins de  
7 rencontres, évidemment. Mais, généralement, je vous  
8 dirais... je vous dirais six, sept, c'est peut-être  
9 raisonnabl, là, par année.

10 Q. **[258]** Dans d'autres systèmes collusoires, notamment  
11 à Gatineau, pour ne pas le nommer, la personne à  
12 qui était destiné le contrat...

13 R. Oui.

14 Q. **[259]** ... devait appeler les autres et leur  
15 demander d'entrer un prix. Est-ce que c'était  
16 similaire à Québec?

17 R. « Devait appeler les autres »...

18 Q. **[260]** C'est-à-dire, par exemple... par exemple,  
19 bon, monsieur Gélinas nous a expliqué avec son  
20 tableau, là...

21 R. Oui.

22 Q. **[261]** ... en voulant dire « toi là, tu vas rentrer  
23 à deux cent dix mille (210 000 \$), toi, tu vas  
24 rentrer... » il appelait le deuxième « tu vas  
25 rentrer... » eux autres étaient quatre, c'était

1 plus simple...

2 R. Oui. O.K.

3 Q. **[262]** ... « tu vas rentrer à deux cent vingt  
4 (220 000 \$). Toi, tu vas rentrer à deux cent trente  
5 (230 000 \$) ».

6 R. C'est arrivé... la plupart du temps, on le  
7 faisait... on le faisait lors de nos rencontres  
8 « ça, c'est un projet de tant » puis là, bon « lui,  
9 il a le temps, moi, je n'ai pas le temps dans ce  
10 temps-ci », il le prenait. Puis déjà là, on  
11 identifiait ceux qui feraient l'offre de services  
12 et puis on essayait d'établir rapidement le montant  
13 approximatif. Il y avait, lorsque la firme en  
14 question était choisie, évidemment il y avait... il  
15 y avait une évaluation plus précise de son prix et  
16 puis on ne se le communiquait jamais par téléphone.  
17 Donc, c'était même... dans certains cas, on a eu  
18 une deuxième rencontre pour être bien sûr de ne  
19 pas... de ne pas dérailler sur le prix.

20 Q. **[263]** Jamais au téléphone ça, à Québec, jamais.

21 R. Jamais. Jamais au téléphone. Ce sont des choses  
22 qu'on ne voulait pas parler, évidemment, pour les  
23 raisons que vous connaissez.

24 Q. **[264]** Donc, toujours en réunion. Est-ce qu'il y  
25 avait... est-ce qu'il y avait une personne... des

1 fois, dans un groupe, il y a comme un leader ou un  
2 responsable?

3 R. C'était la firme identifiée qui était responsable  
4 de son affaire.

5 Q. **[265]** D'accord. Qui s'occupait par contre de  
6 convoquer les réunions? Est-ce que...

7 R. Je les ai faits souvent, comme je vous ai dit,  
8 compte tenu de mon rôle parce que c'était une  
9 réunion de l'AICQ. Et puis par la suite, il y en a  
10 un qui m'a peut-être remplacé, monsieur Tremblay en  
11 a convoqué, peut-être monsieur Lamontagne de temps  
12 en temps. Mais, généralement j'en ai souvent  
13 convoqué à titre de... j'étais comme un secrétaire  
14 en même temps, là, compte tenu de mon rôle de  
15 l'AICQ.

16 Q. **[266]** Parfait. Ce qui fait en sorte que quand c'est  
17 vous qui convoquez, est-ce que c'est... vous êtes  
18 l'hôte, donc c'est à votre firme que la réunion va  
19 avoir lieu?

20 R. On l'a fait au départ chez nous, mais ça s'est fait  
21 chez... chez BPR, chez Genivar puis, vers la fin,  
22 dans une salle qu'on avait.

23 Q. **[267]** À cet effet-là.

24 R. À cet effet-là.

25 Q. **[268]** Donc, j'imagine, quand on convoque une

1           réunion, on parlait deux, trois minutes des  
2           affaires courantes de l'AICQ et ensuite de ça...

3           R. Mais, on parlait souvent du dossier de Ville de  
4           Québec, c'était quand même un dossier pas facile,  
5           puis il nous a fait passer beaucoup d'heures, là,  
6           pour monter un document quand même qui était  
7           correct, là.

8           Q. **[269]** Tout à fait.

9           R. Et sous l'assentiment de Johanne. Tous les dossiers  
10          de la Ville de Québec là, en ce qui a trait aux  
11          clauses de l'appel d'offres, Johanne était au  
12          courant de tout ce qu'on faisait.

13          Q. **[270]** Y compris la collusion?

14          R. Non, non, non. Je vous parle des rencontres  
15          techniques qu'on avait à Québec.

16          Q. **[271]** Oui, mais, moi, je vous dis quand... - parce  
17          que je suis rendu plus loin, je suis à un autre  
18          niveau - c'est-à-dire que quand vous vous servez  
19          comme prétexte d'une réunion de l'AICQ, O.K.,  
20          ensuite de ça, j'imagine qu'on passe une couple de  
21          sujets.

22          R. Oui.

23          Q. **[272]** Et ensuite de ça on passe vraiment, là, à la  
24          business.

25          R. À la business.

1 Q. [273] O.K. Là je comprends que Johanne n'est pas là  
2 puis il n'y a pas personne d'autre que les huit  
3 grands, là.

4 R. C'est sûr que c'est ça qui intéresse le monde,  
5 hein.

6 Q. [274] Tout à fait. Je vais vous demander à ce  
7 stade-ci une pause, Madame la Présidente.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Oui.

10 Me DENIS GALLANT :

11 Je vous dirais, Madame la Présidente, peut-être  
12 voir au niveau du temps et le prochain témoin, moi  
13 je vous dirais quinze (15), vingt (20) minutes à  
14 peu près, donc voir s'il y a des contre-  
15 interrogatoires?

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Oui. Alors, est-ce qu'il y aura des contre-  
18 interrogatoires?

19 Me PIERRE HAMEL :

20 Non, Madame.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Non!

23 Me PIERRE HAMEL :

24 Peut-être sur le document... ce document-là, Madame  
25 la Présidente.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Alors, vous parlez du document qui est l'engagement  
3 de tous les présidents?

4 Me PIERRE HAMEL :

5 Voilà!

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Parfait.

8 Me DENIS GALLANT :

9 Parfait.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Vous pourrez même consulter, si vous voulez,  
12 l'original qui est plus clair pour le lire.

13 Me PIERRE HAMEL :

14 Merci.

15 Me DENIS GALLANT :

16 Je vais le donner à madame la greffière.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Oui.

19 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

20 REPRISE DE L'AUDIENCE

21

22 (11:40:17)

23 Me DENIS GALLANT :

24 Je m'excuse pour la pause un petit peu plus longue.

25 J'avais quelque chose à m'occuper, Madame la

1           Présidente. Merci.

2           LA GREFFIÈRE :

3           Monsieur Mathieu, vous êtes sous le même serment  
4           que vous avez prêté.

5           R. D'accord.

6           Me DENIS GALLANT :

7           Q. **[275]** Alors, juste avant de commencer et en  
8           prévision du contre-interrogatoire qui va être  
9           effectué par maître Hamel, j'aimerais déposer en  
10          preuve l'engagement des présidents, mais celui qui  
11          se retrouve sur le site Internet de l'AICQ qui est  
12          beaucoup plus clair, on va le déposer. Je vous  
13          dirais, maître Gilles a fait un exercice, là, parce  
14          que celui qu'on vous a déposé date de deux mille  
15          quatre (2004). Juste pour les besoins, là, de... de  
16          nos audiences, je vous réfère à la page 2 de 4. Ce  
17          qu'on peut constater, ce que maître Gilles a  
18          constaté, c'est que - Devoirs envers la société,  
19          les trois derniers picots sont des ajouts par  
20          rapport à l'autre pièce, celle de deux mille quatre  
21          (2004). Et juste un peu plus bas, à la même page -  
22          Devoirs envers les clients, les deux premiers  
23          picots sont des ajouts par rapport au document de  
24          deux mille quatre (2004). C'est juste pour qu'on  
25          parle et on voit que... Mais, sensiblement, ça



1 demeure... ça demeure les mêmes engagements.

2 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

3 Q. **[276]** Justement, dans cet engagement-là, il y en a  
4 un qui est, bon, c'est écrit - Devoirs envers les  
5 membres, donc les membres de l'Association. Le  
6 troisième élément, on dit :

7 La concurrence entre les membres doit  
8 être loyale.

9 Est-ce que c'est un peu à travers cette phrase-là  
10 qu'on pourrait décoder que « loyale » veut dire  
11 « pas couper les prix et d'essayer de s'en tenir au  
12 barème un peu »?

13 R. Bien, je vous dirais, moi, que c'est plus...  
14 bien...

15 Q. **[277]** Parce qu'une concurrence loyale, une  
16 concurrence, c'est une concurrence, là. Déloyale,  
17 c'est contre les lois, mais concurrence, c'est  
18 laisser aller les lois du marché.

19 R. On peut l'interpréter comme on veut, en fait.  
20 Essentiellement, lorsqu'on se parlait sans... sans  
21 regarder le document, là, on se parlait d'essayer  
22 de respecter le barème.

23 Q. **[278]** Le barème, c'est ça.

24 R. Et puis je peux peut-être ajouter que ce document-  
25 là, là, la signature des présidents, ça avait été

1 fait dans un cocktail spécifique, là. Il y avait eu  
2 une rencontre là pour souligner l'engagement des  
3 présidents, j'étais présent.

4 Me DENIS GALLANT :

5 Q. **[279]** Mais, mon collègue va... mon collègue va y  
6 venir. Par contre, c'est un petit peu plus que...  
7 parce que je comprends que vous retenez beaucoup,  
8 c'est de ne pas couper les prix puis d'être le plus  
9 proche du barème. Mais, également, vous allez  
10 convenir avec moi que l'Association impose quand  
11 même un certain code de conduite à ses membres.

12 R. Tout à fait. Tout à fait.

13 Q. **[280]** Parfait.

14 R. Ils ne pouvaient pas...

15 LA GREFFIÈRE :

16 Maître Gallant, je comprends que vous allez déposer  
17 la pièce sous la cote 83P-777.

18 Me DENIS GALLANT :

19 Vous avez très bien compris, Madame la Greffière.

20 LA GREFFIÈRE :

21 Merci.

22 Me DENIS GALLANT :

23 Merci.

24 (11:43:54)

25

1           83P-777 :       Engagement des présidents de  
2                            l'Association des ingénieurs-conseils  
3                            du Québec, 2011  
4

5       Q. **[281]** Alors, je vais continuer là au niveau du  
6       système collusoire, je vous ai pas mal tout posé  
7       les questions. Donc, ce que je peux comprendre,  
8       c'est que le système est peut-être moins raffiné,  
9       c'est-à-dire ce sont des rencontres. Il n'y a pas  
10      de pourcentage établi et le but ultime, c'est  
11      toujours il faut aller presque à cent pour cent  
12      (100 %) du barème.

13      R. Exactement.

14      Q. **[282]** Il ne faut pas couper les prix.

15      R. Exactement, c'est le barème.

16      Q. **[283]** Parfait. O.K. Et par les choses, de façon  
17      naturelle, compte tenu des... ce que la firme peut  
18      offrir, bien, les grosses firmes vont continuer  
19      d'avoir la grosse part du gâteau.

20      R. Tout à fait.

21      Q. **[284]** Et les firmes de moyenne taille vont...

22      R. En ont moins.

23      Q. **[285]** ... en ont moins, selon leurs ressources  
24      respectives.

25      R. Exactement.

1 Q. **[286]** Parfait. Monsieur Gélinas nous a indiqué hier  
2 qu'à Gatineau à tout le moins l'entente collusoire  
3 a terminé vers deux mille neuf (2009) à son  
4 initiative. À son initiative parce que vraiment,  
5 dans un premier temps, il y a eu le Code de  
6 conduite d'Aecom en deux mille huit (2008) et, en  
7 deux mille neuf (2009), il y a... selon son  
8 témoignage, il a vu dans un journal, je pense dans  
9 Le Droit d'Ottawa, le résultat d'une enquête du  
10 Bureau de la concurrence qui fait une enquête  
11 criminelle et qui a porté des accusations  
12 criminelles. Et selon son témoignage, à Gatineau à  
13 tout le moins, ça a arrêté. Je vous pose la même  
14 question. Deux mille huit (2008), est-ce que vous  
15 étiez chez Aecom?

16 R. Oui, tout à fait, j'étais chez Aecom.

17 Q. **[287]** O.K. Avez-vous eu connaissance du code de  
18 conduite?

19 R. Oui, je l'ai signé, je ne me souviens pas si c'est  
20 à l'été ou à l'automne ou en début deux mille neuf  
21 (2009), mais j'ai signé le même document. Tous les  
22 actionnaires... bien, tous les employés, pas les  
23 actionnaires mais tous les employés ont signé le  
24 document.

25 Q. **[288]** Est-ce que ça a fait en sorte de changer les

1 pratiques à Québec?

2 R. Quand on a signé ce document-là, je vais peut-être  
3 faire une parenthèse, évidemment on est tous restés  
4 surpris; Marc-André l'a un peu souligné. On en a  
5 parlé beaucoup, là, avec mes collègues qui...  
6 cadres. Ça nous a surpris aussi de voir une  
7 rigidité semblable, là. Même, je pourrais même vous  
8 dire qu'on était... en deux mille huit (2008), là,  
9 il y a cinq ans, imaginez, il y a cinq ans, on  
10 était... ce document-là était à une année lumière  
11 de la culture québécoise, là. Dans le sens qu'on ne  
12 pouvait pas amener de clients manger, on ne peut  
13 pas les amener au Centre Bell. Écoutez, à ce que je  
14 sache, Aecom loue encore une loge au Centre Bell,  
15 ce n'est toujours bien pas pour les employés.

16 Q. **[289]** Oui, mais Aecom également a une clientèle  
17 privée aussi, là, vous l'avez dit vous-même.

18 R. Une clientèle privée, mais moi, personnellement, je  
19 me souviens d'avoir été, à quelques occasions, en  
20 début d'année deux mille douze (2012), au hockey  
21 avec même des patrons américains présents et des  
22 clients dans la loge. Ça fait qu'à un moment donné  
23 il faut...

24 (11:46:53)

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. [290] Mais c'était des Américains et est-ce que  
3 c'était des... tous des Américains?

4 R. Non, il y avait... Je suis allé à quelques  
5 reprises, là, une première fois, je pense que  
6 c'était monsieur Marshall Davert, qui était notre  
7 patron ici, au Québec. Il est au Texas, je pense,  
8 lui, son siège social à lui, là. Et puis il était  
9 venu nous rendre visite une semaine puis on avait  
10 été au hockey puis... notre loge comporte quatorze  
11 (14) places, là, il n'y avait pas seulement que  
12 lui, là. Ça fait qu'on avait des clients, je ne me  
13 souviens pas quel type de clients on avait, là, je  
14 pense que c'était plus relié au... je me demande si  
15 ce n'est pas des gens de l'AMT qui étaient  
16 présents, l'Agence métropolitaine de transport,  
17 ou... je ne me souviens pas des personnes qui  
18 étaient présentes, mais on n'était pas tout seul,  
19 là.

20 Je suis retourné avec un autre de mes  
21 patrons, qui est à Edmonton, monsieur Paul Bassi.  
22 Monsieur Bassi, on n'était pas tout seul non plus,  
23 là. Donc, ce n'est pas interdit en soi. Le  
24 document, pour moi, bien, c'est une grosse brique,  
25 là, ça fait penser un peu l'engagement des

1           présidents, mais on ne peut pas se changer d'un  
2           coup sec, là, ça prend une transition pour chez  
3           nous, au Québec. On ne devient pas américain parce  
4           qu'on signe un document.

5           Me DENIS GALLANT :

6           Q. **[291]** O.K. Mais, moi, j'en suis... je suis un petit  
7           peu plus loin que ça. Il y a des règles d'éthique.

8           R. Oui.

9           Q. **[292]** Amener des clients manger, ce sont des  
10          clients qui viennent du domaine public, il y a une  
11          notion d'éthique. Et, généralement, ce qu'on a pu  
12          voir ici, à la Commission, c'est, par exemple, la  
13          Ville de Montréal s'est dotée également d'un code  
14          de conduite. Les années ont changé, les mentalités  
15          ont changé puis ça on a cette preuve-là. Mais quand  
16          c'est écrit noir sur blanc de respecter les lois  
17          sur la concurrence...

18          R. Ah! c'est sûr...

19          Q. **[293]** ... et ça c'est... moi, c'est là que j'en  
20          suis, là, c'est-à-dire... parce qu'en deux mille  
21          huit (2008), c'est qu'on ne respectait pas les lois  
22          sur la concurrence au Canada et... est-ce que ça a  
23          changé? Est-ce que la venue du code a changé à  
24          Québec?

25          R. C'est sûr que ça s'est... ça s'est parlé beaucoup,

1           comme je vous disais. Je me souviens d'avoir eu une  
2           discussion avec Pierre Asselin, je ne me souviens  
3           pas si c'est en deux mille neuf (2009) ou deux  
4           mille dix (2010), là. Où Pierre me disait que là  
5           c'était probablement fini, dans leur cas, à  
6           Montréal. Il ne m'a jamais arrêté de le faire. Il  
7           ne m'a jamais arrêté de le faire. Je n'ai jamais  
8           eu...

9           Q. **[294]** Puis il vous dit que c'est fini à Montréal?

10          R. Il m'a dit qu'il abandonnerait, en fait, là,  
11          incessamment la collusion qu'il faisait à Montréal.  
12          Ça fait qu'on n'a pas arrêté à Québec parce que le  
13          mouvement était créé, on était sept bureaux, on  
14          n'était pas trois bureaux, là, ce n'était pas  
15          évident pour moi. J'aurais dû le faire, peut-être,  
16          là, mais ce n'est pas évident de stopper ça  
17          lorsqu'il y a sept entreprises qui continuent puis  
18          que... Le feu de l'action était là, là. Puis les  
19          projets étaient... on avait une manne de projets.  
20          Ce n'est pas évident de faire... de mettre le pied  
21          sur le frein, finalement. Ça s'est continué  
22          jusqu'en... à ma connaissance, jusqu'à la fin deux  
23          mille onze (2011), à peu près.

24          Q. **[295]** À votre connaissance personnelle?

25          R. Oui. J'étais moins présent, là, comme je vous



1 disais hier, à Québec parce que je travaillais  
2 trois jours à Montréal, mais j'étais quand même...

3 Q. **[296]** Qui vous a remplacé dans... avec les  
4 partenaires?

5 R. Personne. Personne parce que ça s'est arrêté à peu  
6 près... à peu près en deux mille onze (2011), comme  
7 je vous ai dit. Personne ne m'a remplacé.

8 Q. **[297]** Est-ce que la manne des contrats est-ce que  
9 ça a continué, le gros des contrats?

10 R. Moi, je trouve... de toute façon, je suis moins  
11 actif, là, mais je pense qu'il y en a un peu moins.  
12 Une des raisons de ça c'est que le Colisée prend un  
13 peu d'argent de la Ville, il y a moins de projets  
14 un peu. Puis ce que j'entends entre les branches  
15 c'est qu'il va y avoir beaucoup moins de projets  
16 l'année prochaine. La Ville va couper beaucoup,  
17 beaucoup, je pense qu'ils veulent, on entend de  
18 parler de moitié à peu près...

19 Q. **[298]** Moi j'aurais monsieur Mathieu...

20 R. Par rapport à ce qu'on fait aujourd'hui.

21 Q. **[299]** O.K. Je reviens à monsieur Mathieu, donc,  
22 vous vous situez la fin de la collusion?

23 R. Vers la fin de deux mille onze (2011).

24 Q. **[300]** Vers la fin de deux mille onze (2011)?

25 R. Oui.

1 Q. **[301]** Est-ce que vous avez assisté à une recrue  
2 d'essence d'une guerre de prix, ce que vous avez pu  
3 voir?

4 R. Je ne suis plus actif depuis mai deux mille douze  
5 (2012), par contre, j'ai travaillé un petit peu à  
6 temps partiel dans un petit bureau et puis ça m'a  
7 découragé de voir les soumissions. Je peux vous  
8 donner un exemple, par exemple, j'ai vu à Saint-  
9 Augustin-de-Desmaures, une petite municipalité tout  
10 près, juste à côté de Québec, là.

11 Un petit projet où il y avait, c'était pour  
12 prolonger, c'était pour, oui, prolonger le réseau  
13 d'aqueduc puis refaire l'infrastructure de la route  
14 d'un rang. Un projet d'à peu près sept, huit cent  
15 mille dollars (700-800 000 \$) de construction. Il y  
16 a eu quatorze (14) soumissionnaires. Quatorze (14)  
17 soumissionnaires. Et puis les prix, là, je n'ai pas  
18 fait une analyse exhaustive, mais à mon avis, c'est  
19 moins que cinquante pour cent (50 %) du barème.  
20 C'est très bas, très, très bas. Ça fait que vous  
21 donne un indice que c'est rendu terrible.

22 Q. **[302]** Votre collègue était d'opinion qu'un libre  
23 marché où est-ce qu'il y a des coupes de prix qui  
24 sont assez phénoménales, allant jusqu'à des  
25 quarante pour cent (40 %) peut-être et plus

1           pouvaient affecter la qualité des services  
2           professionnels. Est-ce que vous êtes du même avis?

3       R. Bien, oui, ça peut affecter. Par contre, tout  
4       dépend de l'ingénieur-conseil. Dans mon cas, on a  
5       déjà fait des coupures, je ne vous dirais pas de  
6       cinquante pour cent (50 %), mais on a peut-être  
7       fait des coupures de trente, quarante pour cent  
8       (30-40 %) et puis je n'ai jamais demandé à mes  
9       ingénieurs ou mes techniciens d'en faire moins. On  
10      peut demander de technicien qui est sur la  
11      surveillance : « Bien écoute, limite-toi à quarante  
12      (40) heures/semaine ». Mais on ne peut pas demander  
13      à celui qui fait les plans : « Bien, écoute, mets-  
14      en moins sur le plan ». Moi je n'ai jamais fait ça.  
15      C'est des plans, il faut les faire puis on a une  
16      commande pour faire des plans.

17                De toute façon ça serait difficile d'en  
18      faire moins, parce que la Ville de Québec est très  
19      exigeante à cet égard-là. On doit déposer nos plans  
20      à quarante pour cent (40 %) d'avancement pour  
21      approbation, à quatre-vingt pour cent (80 %), à  
22      cent pour cent (100 %). Si on en fait moins, la  
23      Ville va nous le dire. On ne peut pas, moi je ne  
24      suis pas tout à fait en accord avec ça, en tout cas  
25      pas dans mon environnement propre.

1 Q. **[303]** Je vous pose la question?

2 R. Les plans et devis, c'est de toute façon très  
3 vérifié. La Ville de Québec a un immense service  
4 technique. Peut-être dans les petites municipalités  
5 où il n'y a pas de service technique, tu peux te  
6 permettre d'en faire moins, mais pas autrement. Ça  
7 répond à votre question.

8 Q. **[304]** Ça répond à ma question. Le système à Québec,  
9 est-ce qu'on a entendu, par exemple, à la Ville de  
10 Montréal, à Laval, où est-ce qu'on avait, il était  
11 nécessaire d'avoir, si on peut dire, entre  
12 guillemets, des complices à l'intérieur. Vous avez  
13 parlé du service d'ingénierie de la Ville de  
14 Québec. Est-ce que vous avez déjà vous ou été  
15 témoin de corruption de fonctionnaires?

16 R. Jamais. Jamais, jamais, jamais. On n'a jamais, en  
17 tout cas, moi je n'ai jamais soudoyé un  
18 fonctionnaire quelconque pour des projets dans mon  
19 environnement.

20 Q. **[305]** Corruption d'élus?

21 R. Non plus.

22 Q. **[306]** Non plus?

23 R. Non plus.

24 Q. **[307]** C'est-à-dire ce que vous disiez c'est que la  
25 collusion pouvait fonctionner aisément juste entre

1 les firmes d'ingénieurs-conseils?

2 R. À l'intérieur des firmes.

3 Q. **[308]** Et c'est ce qui a été fait?

4 R. On s'est limité à l'intérieur des firmes, c'est ce  
5 qui a été fait.

6 Q. **[309]** Outre la grande Ville de Québec qu'on appelle  
7 aujourd'hui depuis les fusions, est-ce que les huit  
8 firmes ou les sept firmes, là, mais les sept plus  
9 grandes incluant Tecsalt, ont importé ce modèle-là  
10 dans d'autres municipalités de la région de Québec?

11 R. On l'a fait une fois à Lévis. On l'a fait une fois  
12 à Lévis, c'était en deux mille sept (2007), deux  
13 mille huit (2008), il y avait eu une rafale de  
14 projets. La Ville avait obtenu du programme  
15 toujours fédéral provincial, là, un montant  
16 important pour faire la mise à niveau de ses  
17 travaux, de ses ouvrages d'eau, d'eau potable.

18 Donc, il y a eu des travaux à l'usine de  
19 filtration, il y a eu une nouvelle prise d'eau au  
20 fleuve, il y a eu des conduites d'amenées  
21 importantes entre la prise d'eau au fleuve et  
22 l'usine. Donc, il y a eu peut-être un quarante,  
23 cinquante millions (40-50 M) d'investis, là, dans  
24 l'espace de deux ans. Et puis on a fait comme si  
25 c'était des projets de la Ville de Québec pour ces

1           projets-là.

2           Q. **[310]** Ce qui veut dire, c'est-à-dire c'est comme si  
3           c'était Québec?

4           R. C'est comme si c'était Québec.

5           Q. **[311]** On se rencontre puis on prend les contrats,  
6           toi tu prends tel contrat, moi je prends tel  
7           contrat et on fait sûr qu'on est dans le barème ou  
8           pas loin?

9           R. La clé de ça, c'était une rafale, une manne, une  
10          abondance de projets. À Lévis, on n'est pas...  
11          jamais après, on n'a jamais rien fait. On n'a pas  
12          fait de quoi avant non plus. C'était l'expérience  
13          que j'ai eue à Lévis en deux mille sept (2007),  
14          deux mille huit (2008) à peu près. Je pense que ça  
15          s'est fait sur deux ans d'ailleurs.

16          Q. **[312]** Est-ce qu'il y a eu d'autres municipalités?  
17          Est-ce que vous avez importé ce modèle-là...

18          R. Non.

19          Q. **[313]** ... ou peut-être fait des soumissions de  
20          complaisance dans d'autres municipalités, par  
21          exemple?

22          R. Bien, on a... Et je vous dirais, dans les petites  
23          municipalités, moi, normalement, c'est très rare  
24          qu'on va, que les villes vont en soumission  
25          publique, là, de cent mille (100 000 \$) et plus.

1 Les municipalités, en tout cas, moi, j'ai des  
2 municipalités où que je suis présent depuis de  
3 nombreuses années, vingt (20), vingt-cinq (25).

4 Q. **[314]** Comme par exemple?

5 R. Comme par exemple Boischatel, si on veut nommer  
6 Boischatel. Boischatel, je suis là, moi, je vous  
7 dirais, je pense que j'ai commencé mon premier  
8 projet en quatre-vingt-cinq (85). Ça vous donne une  
9 année.

10 Q. **[315]** Donc, vous étiez chez Roche à l'époque?

11 R. J'étais chez Roche à l'époque. Et puis à  
12 Boischatel, j'étais un peu en quelque sorte sur le  
13 service technique de la Ville. J'ai toujours eu,  
14 là, en fait, je connais beaucoup les  
15 infrastructures de la ville. Je connais à peu près  
16 toutes les rues. Je connais les réseaux d'aqueduc.  
17 Je connais les réseaux d'égout. Ça fait que la  
18 Ville n'ayant pas de service technique, évidemment,  
19 ils sont bien contents d'avoir un ingénieur-conseil  
20 qui les conseille. Ça m'arrivait... En tout cas,  
21 dans ma carrière, là, je pense que je passais deux,  
22 trois fois par semaine à Boischatel pour : Hey, tu  
23 peux-tu venir? On a de quoi à te montrer.

24 De sorte que, aujourd'hui, avec la Loi 106,  
25 la Ville essaie de faire des projets de cent mille

1 (100 000 \$) et moins pour y aller par invitation.  
2 Et puis à la Ville de Boischatel, il n'y a quand  
3 même pas juste moi comme consultant. Il y a  
4 toujours Roche qui est là. J'ai quitté Roche en  
5 quatre-vingt-seize (96). Évidemment, ils me font  
6 confiance toujours. Mais ils font aussi confiance à  
7 Roche pour les contrats par invitation. Ça fait  
8 que, évidemment, les contrats sont entre nous et  
9 Roche à Boischatel pour la majeure partie. Mais il  
10 n'y en a pas tellement à Boischatel. On parle d'une  
11 population de cinq, six mille (6 000) personnes.

12 Donc, c'est un peu comme ça dans les  
13 municipalités, les petites municipalités où on est  
14 considéré comme le service technique. C'est très  
15 technique. Puis la Ville, elle ne fait pas ça pour  
16 autre chose que d'avoir son ingénieur qui connaît  
17 bien le réseau, trouve ça très important. Donc,  
18 c'est une relation de confiance qu'on a établie  
19 avec les années.

20 Q. [316] Oui, mais il va arriver dans certaines  
21 municipalités, compte tenu de la Loi 106, que ça  
22 doit être fait sur invitation. Vous avez dit, il y  
23 a des contrats de... il n'y a pas beaucoup de  
24 contrats de cent mille (100 000 \$) et plus. Mais il  
25 doit y en avoir beaucoup entre vingt-cinq et cent



1 (25-100 000 \$)?

2 R. Bien, il y en a beaucoup. Mais...

3 Q. **[317]** Est-ce que c'est les mêmes firmes qui sont  
4 toujours invitées?

5 R. Lorsque, moi... C'est arrivé, je vous dirais, c'est  
6 arrivé à Saint-Féréol où que j'ai fait deux, trois  
7 soumissions que je n'ai jamais gagnées. Puis je  
8 n'ai jamais mis les pieds, là.

9 Q. **[318]** Est-ce que c'est votre compétiteur qui vous  
10 demandait : Écoute, tu peux-tu...

11 R. C'est la Ville qui m'avait envoyé les documents à  
12 Saint-Féréol. Puis c'est Genivar qui est dans le  
13 coin. Genivar est dans le coin depuis de nombreuses  
14 années. On ne peut pas non plus ne pas  
15 soumissionner parce qu'on sait que notre  
16 compétiteur est là depuis vingt-cinq (25) ans.  
17 L'effet de ne pas soumissionner veut dire que je ne  
18 suis pas intéressé à travailler à Saint-Féréol, par  
19 exemple.

20 Q. **[319]** Moi, c'est parce que la question que je me  
21 pose, c'est parce que c'est toujours le même monde.

22 R. C'est toujours le même monde.

23 Q. **[320]** C'est les mêmes firmes.

24 R. Bien oui, c'est toujours le même monde.

25 Q. **[321]** Vous vous parlez, et vous êtes en collusion

1           pour la Ville de Québec. Je pense qu'à un moment  
2           donné, si vous êtes les mêmes personnes, c'est des  
3           gens que vous côtoyez, j'imagine qu'il y a des  
4           gens...

5           R. Bien forcément.

6           Q. **[322]** ... qui vous disent : Bien, veux-tu rentrer  
7           une soumission, mais je suis là dans cette ville-  
8           là?

9           R. C'est sûr que...

10          Q. **[323]** Ce que je vous dis là, je pense que c'est  
11          exact?

12          R. Oui. Je vous dirais que, dans le cas de Saint-  
13          Féréol, oui, j'ai eu un appel : « Hey, je suis là  
14          depuis vingt-cinq (25) ans. » La réponse était  
15          presque imminente. « Bon. Écoute, on va regarder  
16          ça. » Mais de toute façon, dans le cas de Saint-  
17          Féréol, je me souviens très bien que j'ai rentré le  
18          prix que je jugeais correct. J'étais dans deux des  
19          cas, j'étais en haut de cent mille (100 000 \$).  
20          Parce que je n'avais pas de connaissance du  
21          territoire. Je n'avais pas de relevés non plus  
22          topographiques. Il me manquait des données pour  
23          être compétitif par rapport à celui qui est là  
24          depuis vingt-cinq (25) ans. Ça fait que je les ai  
25          faits, mais je ne m'étais pas donné un grand succès

1 d'obtention dans ces deux, trois cas-là. Mais ça se  
2 fait quasiment automatique.

3 Q. **[324]** Parfait. Je n'ai plus de questions pour le  
4 témoin.

5 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

6 Q. **[325]** Si on revient au dossier de Québec. Vous avez  
7 dit tout à l'heure que depuis le Colisée...

8 R. Oui.

9 Q. **[326]** ... je comprends que certains budgets de la  
10 Ville associés aux travaux d'aqueduc et de chaussée  
11 ont diminué pour aller plutôt vers le Colisée, est-  
12 ce que c'est ça que vous avez dit?

13 R. Bien, il y en a quand même encore. Mais ce que  
14 j'entends pour l'année prochaine, c'est qu'ils vont  
15 diminuer beaucoup les investissements, là. Je ne  
16 sais pas si c'est au niveau des chaussées ou c'est  
17 au niveau d'autres types d'ouvrages, mais ils vont  
18 diminuer.

19 Q. **[327]** Pour la construction du Colisée, on y met en  
20 place une structure de gestion de projets un peu  
21 différente. Est-ce que, vous, vous avez eu quel...  
22 peut-être des activités de collusion reliées à des  
23 contrats associés au Colisée ou...

24 R. Ah! pas du tout.

25 Q. **[328]** ... vous n'avez pas entendu de ça?

1 R. Pas du tout. Au Colisée, on n'a rien eu d'ailleurs.  
2 On n'a absolument rien eu. Notre compagnie avait  
3 soumissionné pour... si je me souviens, pour les  
4 plans et devis. Pour les plans et devis et puis on  
5 est arrivés deuxième ou troisième. Mais, dans ce  
6 cas-là, aucune...

7 Q. **[329]** Aucune conversation entre les...

8 R. Aucune conversation. Je peux vous le garantir.

9 Q. **[330]** Très bien. Merci.

10 Me DENIS GALLANT :

11 J'ai été avisé que monsieur voulait s'adresser à  
12 vous, je ne sais pas si c'est opportun de le faire  
13 maintenant ou après le contre-interrogatoire.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Ah! c'est après le contre-interrogatoire. Maître  
16 Hamel, est-ce que vous... S'il vous plaît.

17 Me PIERRE HAMEL :

18 Alors, Pierre Hamel, je suis le représentant de  
19 l'Association de la construction du Québec. Et je  
20 vais revenir sur certains aspects de votre  
21 témoignage, Monsieur Mathieu.

22 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me PIERRE HAMEL :

23 Q. **[331]** D'abord, concernant l'AICQ, vous avez été  
24 actif dans l'association de quelle date à quelle  
25 date?

1 R. Ah! je vous dirais autour des années deux mille  
2 (2000) jusqu'à deux mille douze (2012).

3 Q. **[332]** Jusqu'à deux mille douze (2012).

4 R. Oui.

5 Q. **[333]** Et, durant cette période-là...

6 R. Au début deux mille douze (2012).

7 Q. **[334]** Durant cette période-là, à quel titre vous  
8 avez oeuvré?

9 R. J'ai toujours travaillé dans... il y a différents  
10 comités à l'AICQ, il y a des comités dans tous les  
11 domaines. Moi j'étais actif dans le comité  
12 municipal.

13 Q. **[335]** D'accord.

14 R. Il y a des comités de transport, il y a des comités  
15 juridiques, il y a un comité bâtiments, il y a un  
16 comité de tout, dans toutes les sphères du génie,  
17 en fait.

18 Q. **[336]** Et est-ce que vous avez occupé les postes de  
19 président régional, représentant régional ou  
20 président ou même membre du conseil  
21 d'administration de l'AICQ?

22 R. Je n'ai jamais été membre du conseil  
23 d'administration de l'AICQ pendant les douze (12)  
24 années. J'ai été, par contre, président du comité  
25 municipal, de deux mille quatre (2004) jusqu'en

1 deux mille six (2006) ou deux mille sept (2007),  
2 là. C'est des mandats de deux ans, deux ans et  
3 demi, à peu près. Puis j'ai été aussi, pendant la  
4 même période, agent régional à Québec. Agent  
5 régional...

6 Q. **[337]** Pendant la même période, vous voulez...

7 R. Deux mille quatre (2004) à deux mille six (2006).

8 Q. **[338]** O.K.

9 R. Puis, après ça, ça change, là, on se remplace à  
10 tous les deux ans.

11 Q. **[339]** O.K. Est-ce que vous avez participé aux  
12 activités, aux congrès, aux... est-ce qu'il y a des  
13 congrès à l'AICQ, est-ce qu'il y a des rencontres  
14 annuelles ou...

15 R. Il n'y a pas de congrès. Je vous dirais qu'une fois  
16 par année, l'AICQ se promène... la direction de  
17 l'AICQ...

18 Q. **[340]** Oui.

19 R. ... le président et puis la présidente... le  
20 président du conseil d'administration et la  
21 présidente se promènent au Québec, arrêtent à  
22 Québec pour une soirée, c'est un souper, cocktail.  
23 Et puis avant le souper, évidemment, on discute  
24 des... des grands enjeux de l'année qui vient de  
25 s'écouler, et caetera, la Loi 106, la ci, la ça.

1           Puis dans différentes sphères, on n'est pas  
2           seulement qu'en municipal, là, mais c'est pour  
3           toutes les sphères. Il y a aussi un tournoi de golf  
4           annuel à l'été. Il y a aussi une réunion annuelle  
5           aussi, je ne me souviens pas quelle période, là,  
6           aussi au niveau central, à Montréal.

7           Q. **[341]** Très bien. Et vous participez à l'occasion...

8           R. À Montréal, j'y vais à l'occasion, lorsque je suis  
9           à Montréal, évidemment, j'essaie de faire d'une  
10          Pierre deux coups, là. Mais habituellement c'est  
11          surtout en région qu'on participe.

12          Q. **[342]** Est-ce qu'on peut dire que, généralement,  
13          vous êtes au fait des activités de l'AICQ?

14          R. Je suis assez au fait parce que je reçois des  
15          courriels qui me tiennent au courant. Il y a un  
16          journal aussi, qui est mensuel, qui est tiré.

17          Q. **[343]** D'accord. On va revenir à la pièce que vous  
18          avez déposée... que mon confrère a déposée,  
19          83P-776, qui est le document - Engagement des  
20          présidents.

21          R. Oui.

22          Q. **[344]** Ce document-là, mon confrère a mentionné  
23          qu'il avait été préparé en deux mille quatre  
24          (2004).

25          R. Oui.

1 Q. **[345]** Vous avez également mentionné qu'il y avait  
2 eu un lancement ou qu'il y avait eu une activité...

3 R. Un lancement.

4 Q. **[346]** ... spéciale entourant le dévoilement de ce  
5 document-là.

6 R. Oui. Par région.

7 Q. **[347]** Par région.

8 R. Oui. Parce que moi je suis allé... je ne suis pas  
9 monté à Montréal, mais je suis allé à Québec.

10 Q. **[348]** O.K. Et donc, lors de ce dévoilement-là,  
11 j'imagine qu'on décrivait les objectifs du  
12 document?

13 R. On décrivait les objectifs, évidemment.

14 Q. **[349]** Et quels étaient-ils, à votre souvenir?

15 R. Bien, vous l'avez ici sur le papier, là. Mais,  
16 comme je vous disais tantôt, c'était aussi... entre  
17 guillemets, là, tout le monde essayait de dire :  
18 « Eille!, il faut respecter la guerre de prix qu'on  
19 a puis en suivant... en respectant le barème de  
20 l'AICQ. »

21 Q. **[350]** Je comprends... j'ai bien compris votre  
22 témoignage là-dessus, mais j'ai de la difficulté à  
23 faire le lien entre ce qui est mentionné dans ce  
24 document-là et cette proposition-là, de respecter  
25 le barème. Est-ce que je me trompe en disant que,



1           lors de cette rencontre-là, l'AICQ aurait dit,  
2           publiquement : « Les ingénieurs doivent respecter  
3           le barème de l'AICQ », ou c'est faux?

4           R. Au micro?

5           Q. **[351]** Au micro.

6           R. Bien, je ne pense pas que ça soit dit au micro  
7           comme tel. Ça a dû être... ils ont dû énumérer...  
8           je ne sais pas si on est rentrés là-dedans, ça fait  
9           déjà longtemps, là, on parle de deux mille quatre  
10          (2004), là.

11          Q. **[352]** Deux mille quatre (2004).

12          R. Je ne m'en souviens pas.

13          Q. **[353]** Vous ne vous en souvenez pas.

14          R. Je ne pourrais pas vraiment vous dire comment ça  
15          s'est fait, là.

16          Q. **[354]** D'accord. Si je vous disais que ça ressemble  
17          plus à un code d'éthique ou à...

18          R. Oui, c'est un code d'éthique.

19          Q. **[355]** Plus général, c'est plus un code d'éthique  
20          que...

21          R. Oui.

22          Q. **[356]** ... une incitation à la collusion, est-ce que  
23          je me trompe?

24          R. C'est plus un code d'éthique.

25          Q. **[357]** C'est plus un code d'éthique, hein?

1 R. Tout à fait.

2 Q. **[358]** Définitivement.

3 R. Oui, ça n'avait pas été fait... c'est sûr que ça  
4 n'avait pas été fait pour ça.

5 Q. **[359]** Manifestement.

6 R. Manifestement.

7 Q. **[360]** Bon. Et vous dans votre témoignage vous liez  
8 aux activités, j'essaie de comprendre de quelle  
9 façon vous voulez lier ce code d'éthique là aux  
10 activités qui ont eu cours à Québec?

11 R. Bien, comme je vous dis, pendant, pendant des  
12 années on nous demandait d'essayer de se respecter  
13 au niveau des tarifs puis l'engagement des  
14 présidents pour nous était, était un élément  
15 essentiel. On voulait respecter tout ça, puis en  
16 même temps on avait en même temps notre entreprise  
17 qui regardait nos résultats financiers, puis qui  
18 dit : « Coup donc ça ne va pas bien dans ton  
19 secteur à Québec, il faut que tu fasses quelque  
20 chose là ».

21           Moi les années deux mille trois (2003),  
22 deux mille quatre (2004), deux mille cinq (2005),  
23 ça n'allait pas tellement bien en municipal comme  
24 tel. Une chance que j'avais, j'ai toujours eu une  
25 clientèle privée quand même qui maintenait mon

1 service, parce que je pense que j'aurais, j'aurais  
2 eu un appel de dire : « Bien ferme donc ton  
3 département ». Parce que du côté de la Ville  
4 c'était difficile.

5 Q. **[361]** Donc, en d'autres termes, les affaires ont  
6 pris le dessus sur le code d'éthique?

7 R. Les affaires ont pris le dessus, tout à fait,  
8 Monsieur.

9 Q. **[362]** Et le code d'éthique n'a pas été respecté.

10 R. Tout à fait, parce que ça vient de l'entreprise,  
11 là, le mouvement qu'on fait là, les affaires ont  
12 pris le dessus. C'est un bon terme.

13 Q. **[363]** O.K. Alors, donc, quand, quand le document a  
14 été dévoilé et on disait, on y lit notamment  
15 devoirs envers la société et monsieur le  
16 commissaire l'a bien indiqué : « Les membres  
17 doivent respecter les lois, statuts, règlements et  
18 engagements déontologiques régissant leur mandat et  
19 l'ensemble de leurs employés de manière spécifique  
20 ou générale ». Vous saviez très bien que vous aviez  
21 l'obligation de respecter les lois, mais vous les  
22 avez enfreints pour des fins commerciales.

23 R. Tout comme, tout comme mes supérieurs et nos  
24 concurrents.

25 Q. **[364]** Quand vous parlez de vos concurrents, est-ce

1 que vous parlez de l'ensemble des présidents ou de  
2 ceux avec qui vous avez...

3 R. Bien je veux dire, c'est moi ce que je constate  
4 c'est que c'est provincial en même temps, de nos  
5 compétiteurs.

6 Q. **[365]** Vos compétiteurs, soyez plus précis.

7 R. Bien les firmes, les firmes, les firmes qu'on  
8 discute depuis, depuis le début de mon  
9 intervention.

10 Q. **[366]** O.K. Les quatre ou cinq firmes qui ont été  
11 mentionnées?

12 R. Bien les huit firmes qu'on a mentionnées.

13 Q. **[367]** Les huit firmes que vous avez mentionnées.  
14 Donc, je n'aurai pas besoin de vous lire ça, vous  
15 savez parfaitement que... vous étiez au fait que  
16 vous alliez à l'encontre de la Loi sur la  
17 concurrence et que vous alliez à l'encontre des  
18 codes d'éthique...

19 R. On était...

20 Q. **[368]** ... et de l'image, et de l'image de la  
21 profession.

22 R. On était conscient.

23 Q. **[369]** D'accord. Un autre élément qui a attiré mon  
24 attention, vous avez mentionné lorsque le code  
25 d'éthique d'Aecom a été mis en place ou vous a été

1           présenté pour fins de signature, il y a eu beaucoup  
2           de discussions.

3           R. Oui.

4           Q. **[370]** Vous avez fait référence que vous aviez eu  
5           une discussion avec monsieur Pierre...

6           R. Pierre Asselin.

7           Q. **[371]** ... Pierre Asselin, qui était votre supérieur  
8           immédiat, vous avez discuté...

9           R. On a discuté, j'ai discuté aussi...

10          Q. **[372]** ... des façons de faire et dans le cadre de  
11          votre témoignage, j'espère, je pense avoir bien  
12          compris vous avez dit : « C'est là que monsieur  
13          Asselin m'a dit qu'il allait cesser la collusion à  
14          Montréal »?

15          R. Pas à partir de ce document-là. C'est plus tard, un  
16          peu plus tard, en deux mille neuf (2009), deux  
17          mille dix (2010) là, je me souviens que Pierre  
18          m'avait dit qu'à Montréal, là, ils cesseraient  
19          leurs activités. Mais il ne m'a dit d'arrêter.

20          Q. **[373]** Il ne vous a pas dit d'arrêter. Donc, est-ce  
21          que je comprends qu'au niveau hiérarchique, à votre  
22          niveau, il était discuté de façon assez libre des  
23          activités de collusion qui étaient faites par votre  
24          firme un peu partout au Québec?

25          R. Répétez votre question, là.

1 Q. **[374]** Est-ce qu'à votre niveau...

2 R. Oui.

3 Q. **[375]** ... avec monsieur Asselin, vous ou d'autres  
4 collègues de votre niveau...

5 R. Oui.

6 Q. **[376]** ... hiérarchique, il était discuté de façon  
7 assez libre en vous des activités de collusion de  
8 votre entreprise ailleurs au Québec?

9 R. Disons que je vais vous dire franchement, non,  
10 ailleurs au Québec, là, jamais, jamais, je  
11 n'entendais parler de ce qui se passe à Gatineau.  
12 Moi personnellement je n'ai jamais eu de  
13 discussion. Pierre Asselin étant mon patron, me  
14 laissait sous-entendre certaines choses de Montréal  
15 parce qu'il était impliqué directement, c'était lui  
16 en fait qui travaillait dans la région de Montréal,  
17 mais ailleurs au Québec moi je n'ai jamais fait, je  
18 n'ai jamais eu de discussion.

19 Q. **[377]** Vous n'avez jamais eu de discussion?

20 R. Jamais, jamais, jamais eu de discussion.

21 Q. **[378]** O.K. Vous avez également mentionné que  
22 lorsqu'on parlait du respect du barème et là je  
23 pense que c'est dans votre entreprise le mot était  
24 clair : « Maintenez les prix et tentez de vous  
25 entendre avec les autres firmes de génie-conseil

1 pour maintenir les prix ». Est-ce que j'ai bien  
2 compris votre témoignage là-dessus?

3 R. Non, « Tentez de vous entendre », à partir de qui,  
4 là.

5 Q. **[379]** Bien ce que vous avez mentionné et là  
6 malheureusement je n'ai pas les notes  
7 sténographiques, ce que j'ai compris, j'ai compris  
8 que c'était, vous avez témoigné à l'effet que après  
9 la Loi 106...

10 R. Oui.

11 Q. **[380]** ... il y avait une directive générale de  
12 s'accommoder avec les autres firmes de génie-  
13 conseil. C'est exactement les termes que j'ai  
14 utilisés, que vous avez utilisés.

15 R. Une directive générale. C'est peut-être gros, je ne  
16 sais pas si je l'ai dit, mais je vous dirais plus  
17 que c'est à huis clos. En fait, on ne criait pas  
18 ça, on ne criait pas ça au micro, là. Monsieur  
19 Asselin quand on se parlait de ça, on n'en parlait  
20 pas longtemps, mais il y avait évidemment un  
21 accord, un accord à ce qu'on se parle entre les  
22 bureaux dans ma région. Puis il le faisait  
23 probablement aussi dans sa région de Montréal. Puis  
24 là j'ai appris que c'était officiel aussi à  
25 Gatineau.

1 Q. **[381]** Est-ce qu'il y a d'autres endroits qui sont  
2 venus à votre connaissance que ces pratiques-là  
3 auraient eu cours?

4 R. Moi, je n'en discutais pas de ça ailleurs.

5 Q. **[382]** Non, ma question à savoir si vous en avez  
6 enten... si vous avez eu...

7 R. Non, je n'ai pas, je n'ai jamais parlé de... C'est  
8 des choses qu'on essaie de garder aussi secret  
9 entre les personnes qui étaient responsables du  
10 développement des affaires, dont mon patron,  
11 monsieur Benoit, Luc Benoit, excusez-moi, et puis  
12 mon collègue de Québec, monsieur Jacques Gagné.

13 Q. **[383]** D'accord. Je vais revenir également sur un  
14 autre aspect aussi.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. **[384]** J'ai compris que vous essayiez entre vous,  
17 les personnes que vous venez de nommer, de garder  
18 ça secret entre vous?

19 R. On essayait de ne pas étendre ça à tous les  
20 employés de l'entreprise. Évidemment, je n'allais  
21 pas parler de ça avec quiconque.

22 Q. **[385]** Donc, c'était au sein de votre entreprise, à  
23 votre niveau à vous à Québec?

24 R. C'est ça.

25 Q. **[386]** Vous étiez donc... c'était monsieur Asselin,



1 vous, monsieur Benoit, et qui d'autre, Luc Benoit  
2 et qui d'autre?

3 R. Et Jacques Gagné. Je l'ai dit?

4 Q. **[387]** Et Jacques Gagné?

5 R. Et Jacques Gagné.

6 Me PIERRE HAMEL :

7 Q. **[388]** L'autre élément peut-être un... J'aimerais ça  
8 comprendre la différence entre faire affaires avec  
9 la Ville de Québec et celle de Boischatel, par  
10 exemple. Vous avez nommé, on a mentionné, maître  
11 Gallant vous a fait part des commentaires de votre  
12 prédécesseur disant que, couper des prix, bien, il  
13 y avait un impact sur la qualité des travaux; les  
14 études environ... les études préliminaires  
15 pouvaient être modifiées; on n'a pas le même  
16 budget, donc on n'a pas la même qualité ou la même  
17 ampleur de préparation à la conception.

18 R. Tout à fait.

19 Q. **[389]** Vous êtes d'accord avec ça?

20 R. Hum, hum.

21 Q. **[390]** Bon. Vous avez fait référence aussi, à la  
22 Ville de Québec, il y a un bon ou un immense, peut-  
23 être pas immense, vous avez dit, je pense, un gros  
24 service...

25 R. Un gros service technique.

1 Q. **[391]** Service technique.

2 R. Oui, tout à fait.

3 Q. **[392]** Qu'est-ce que ça fait, ça, un gros service  
4 technique à Québec par rapport au mandat qu'ils  
5 vous ont confiés? De quelle façon eux autres  
6 interviennent dans votre mandat?

7 R. Bien, écoutez, lorsqu'on fait... À la Ville de  
8 Québec, il y a plusieurs ingénieurs, techniciens.  
9 Il y a quand même... Au service technique de la  
10 Ville. Je ne sais pas comment il y a de personnes.  
11 Je n'ai jamais fait le décompte. Et puis lorsqu'on  
12 présente... lorsqu'on fait des plans et devis dans  
13 des villes majeures, Québec, toutes les grandes  
14 villes de la province, on a à déposer nos plans  
15 pour approbation. C'est des étapes un peu comme le  
16 ministère des Transports. Il y a une étape  
17 d'approbation à quarante pour cent (40 %), une  
18 étape d'approbation à quatre-vingts pour cent  
19 (80 %), à cent pour cent (100 %). Vous n'avez pas  
20 ça dans les petites villes. Dans les petites  
21 villes, ils vont avoir confiance en vous tout  
22 simplement. Vous préparez vos documents. On les  
23 envoie à la Ville pour que le conseil approuve les  
24 plans et devis, mais c'est souvent administratif.  
25 Ce n'est pas technique. Ils ont confiance aux

1 consultants.

2 Q. **[393]** À part la Ville de Québec, probablement de  
3 Montréal, il y a-tu beaucoup de villes qui ont ce  
4 service technique là interne...

5 R. Oui. Je vous dirais que...

6 Q. **[394]** ... je dirais, qui permet de suivre les  
7 projets de la façon dont vous l'avez décrit?

8 R. Bien, la Ville de Québec, c'est quand même un gros  
9 service technique avec toute... toute une  
10 discipline. Je veux dire, c'est vraiment tout  
11 détaillé. Des villes de vingt-cinq mille (25 000)  
12 et plus ont un « staff », un minimum de service  
13 technique aussi.

14 Q. **[395]** C'est quoi ça un minimum?

15 R. Un minimum. Par exemple, si je prends, je vais  
16 essayer de regarder où il y a un service technique  
17 minimum, là. À Saint-Augustin-de-Desmaures, par  
18 exemple, à Saint-Augustin-de-Desmaures, il y a un  
19 service technique qui est peut-être composé de  
20 deux... il y a un ingénieur puis une couple de  
21 techniciens. On n'est pas à cheval sur le quarante  
22 (40), soixante (60)... quatre-vingt (80) et cent  
23 (100). On présente nos plans pour approbation. On a  
24 une rencontre avec la Ville. Ils vont prendre peut-  
25 être deux, trois jours pour regarder voir si tout

1 est placé tel qu'ils avaient recommandé, parce  
2 qu'on a quand même des données spécifiques que les  
3 villes veulent voir sur les plans. Ça fait qu'ils  
4 prennent le temps de le consulter. Il y a une  
5 approbation de ce service technique là. Et puis on  
6 va en soumission. Mais ce n'est pas étapistes autant  
7 que la Ville de Québec. La Ville de Québec, c'est  
8 vraiment, là, coordonné, c'est toujours pareil.  
9 C'est vraiment un mode de fonctionnement  
10 automatique.

11 Q. **[396]** Est-ce qu'il y a des avantages à ce type de  
12 fonctionnement?

13 R. Enfin, il y a des avantages! Imaginez qu'une grande  
14 ville qui fait plein de projets, je pense que c'est  
15 important qu'ils soient bien ordonnés. C'est une  
16 question d'être bien ordonné.

17 Q. **[397]** Est-ce qu'on peut dire que les plans et devis  
18 sont souvent plus complets dans un contexte où...

19 R. Bien, ils sont plus coûteux en tout cas.

20 Q. **[398]** ... vous êtes surveillé?

21 R. Ils sont plus coûteux. Parce qu'il y a plus de  
22 séances d'approbation. Il y a forcément des  
23 corrections. Des fois, tu peux avoir un projet où  
24 lequel tu déposes tes plans préliminaires. « Ah, on  
25 n'est pas d'accord, j'aimerais mieux que tu passes

1 dans telle rue plutôt que dans une autre. On  
2 aimerait que tu... » Si on fait une traverse de  
3 rivière avec des aqueducs ou des égouts. « Oui,  
4 bien, à cet endroit-là, la Ville n'a pas de  
5 servitude, par exemple. Bon. Ce serait peut-être  
6 mieux qu'on passe ailleurs. » Donc, tu as des  
7 corrections, des corrections qui ne sont pas parce  
8 que tu as fait des erreurs. C'est probablement des  
9 corrections parce que le projet, tu dois t'adapter  
10 à des conditions.

11 Je me souviens une fois, on avait fait un  
12 grand collecteur à Beauport. Et puis la Ville nous  
13 avait demandé dans l'appel d'offres de passer dans  
14 un boisé. C'était un peu défini dans l'appel  
15 d'offres. Lorsqu'on est arrivé à faire les relevés  
16 d'arpentage, on a trouvé un milieu humide. Je ne  
17 sais pas si ça vous dit quelque chose un milieu  
18 humide, là. Où l'Environnement est très  
19 chatouilleux devant un milieu humide. Ils nous ont  
20 interdit de passer à cet endroit-là. Ça fait qu'on  
21 a dû changer le parcours, changer d'endroit où on  
22 traverse la rivière Beauport. Donc, on a refait nos  
23 plans à l'étape 2 du début.

24 Q. [399] Plutôt que le faire initialement.

25 R. Plutôt que de le faire initialement à cause du

1           ministère de l'Environnement qui nous a interdit de  
2           passer là. Ça fait que c'est toutes des choses qui  
3           peuvent arriver.

4           Q. **[400]** Mais donc il y a des avantages...

5           (12:18:28)

6           LA PRÉSIDENTE :

7           Q. **[401]** Je m'excuse, est-ce que ça ne serait pas plus  
8           avantageux, je ne sais pas si c'est vers là que  
9           vous vous en allez, est-ce que ça ne serait pas  
10          plus avantageux pour que les grandes villes, par  
11          exemple, fassent leurs propres plans et devis?

12          R. Écoutez, ça prendrait toute une équipe aussi là.  
13          Regardez le lot de projets qu'ils font à Québec, ça  
14          prendrait toute une équipe. Ça a déjà été, moi je  
15          me souviens au début de ma carrière, il y avait  
16          plus de monde dans les services techniques à  
17          Sainte-Foy, à Québec, il me semble que je voyais  
18          plus de monde. Et puis aussi il y a une question  
19          aussi que c'est fluctuant. O.K. Si vous réalisez  
20          pour cinquante millions (50 M) de travaux à la  
21          ville, prenons toujours la Ville de Québec,  
22          cinquante millions (50 M) et puis une année vous en  
23          faites cent millions (100 M), vous n'êtes pas pour  
24          vous engager du personnel pour cent millions  
25          (100 M) si c'est juste deux ans. La ville est prise

1 aussi avec des conventions collectives et tout ce  
2 qui s'entraîne, la ville essaie de garder une  
3 équipe minimale pour des besoins constants et puis  
4 donne les surplus aux consultants. C'est un peu  
5 comme ça que ça fonctionne.

6 Me PIERRE HAMEL :

7 Q. **[402]** Je ne voudrais pas aller, Madame la  
8 Présidente, dans les recommandations mais je pense  
9 qu'il y a un niveau de surveillance, un niveau  
10 d'accompagnement que les villes pourraient peut-  
11 être bénéficiaire sans être de la grosseur de celle  
12 de Ville de Québec, pour suivre le travail des  
13 consultants.

14 R. Hum, hum.

15 Q. **[403]** Est-ce que c'est une piste de solution qui  
16 améliorerait le travail du génie-conseil?

17 R. D'avoir un organisme indépendant?

18 Q. **[404]** D'avoir de l'aide, de l'appui technique aux  
19 plus petites municipalités qui n'en ont pas ou qui  
20 en ont de base, comme tel.

21 R. Mais ça existe un peu, ce que vous dites-là, dans  
22 les MRC par exemple, dans les MRC de petites  
23 villes. Il y a des MRC qui ont un service  
24 technique. Ils font des approbations, ils font des  
25 vérifications de plans. Ce n'est pas toujours très

1 équipé mais il existe dans les MRC ce que vous  
2 dites là.

3 Q. **[405]** O.K. Ce que vous me dites, c'est que dans la  
4 mesure où ils peuvent le faire, ils sont conscients  
5 et ils le font et se dotent...

6 R. Il y a...

7 Q. **[406]** ... du mieux qu'ils peuvent des...

8 R. Des services.

9 Q. **[407]** ... services.

10 R. Parce que ce que vous dites, ce n'est pas mauvais  
11 non plus. Il faut chercher l'homogénéité plutôt que  
12 des plans qui diffèrent d'un consultant à d'autres.  
13 Puis que, aussi, que les équipements municipaux  
14 utilisés soient des équipements qu'on voit sur le  
15 marché couramment. Lorsqu'on répare une borne  
16 incendie, il ne faut pas aller chercher la marque  
17 qu'on ne vend jamais dans la région là. Il faut  
18 mettre des équipements standardisés. Mais je vous  
19 dirais que tout ça, les villes ont beaucoup évolué,  
20 même les petites villes. Les petites villes vont  
21 aller chercher des documents de soumission de plus  
22 grandes villes, des documents d'appel d'offres de  
23 plus grandes villes. Ils vont aller chercher les  
24 devis techniques des plus grandes villes pour se  
25 bâtir un devis sur lequel ils savent qu'il y a des



1 services techniques qui ont passé au travers.

2 Q. **[408]** Est-ce qu'il y aurait intérêt à ce que, au  
3 niveau municipal, il y ait une meilleure  
4 homogénéité justement au niveau des conditions  
5 générales, des... J'imagine que...

6 R. Il y a avantage mais je pense que ça se fait déjà.  
7 Je pense que ça se fait déjà ce parcours-là. Le  
8 ministère de l'Environnement, il y a peut-être  
9 deux, trois ans a fait un guide destiné aux  
10 municipalités pour préparer les appels d'offres  
11 pour l'engagement des professionnels. De  
12 l'ingénierie en fait, pas les avocats puis les  
13 notaires là, mais en ingénierie. On a travaillé un  
14 peu là-dessus, moi, à l'AICQ, j'ai rencontré les  
15 gens du ministère à une couple de reprises. Une  
16 première fois on les avait rencontrés puis ils  
17 avaient fait un document qu'on trouvait  
18 épouvantable là puis on leur a fait des suggestions  
19 qu'ils ont trouvé très intéressantes. Ils sont  
20 revenus avec un document révisé et puis ce que  
21 j'avais vu la première fois, ils s'étaient beaucoup  
22 inspirés du devis de la Ville de Québec et puis  
23 aussi ils voulaient tout imbriquer leur devis, en  
24 fait, avec aussi la préparation, le laboratoire de  
25 sol. Vous savez, quand on fait la réfection d'une

1 rue, on a besoin souvent d'avoir une connaissance  
2 du sous-sol en dessous ça fait qu'on a besoin de  
3 sondages pour, bon. Là, le devis que le ministère  
4 préparait, à ma connaissance là, il y avait le  
5 laboratoire, il fallait que le consultant engage  
6 tous les professionnels dans son appel d'offres. Le  
7 laboratoire, faire l'étude prélim... Ça fait que  
8 là, on leur a dit « Faites donc les choses  
9 distinctement. Ça va être plus facile. L'étude  
10 préliminaire dans un premier temps, les plans et  
11 devis dans un deuxième temps. » puis aussi on  
12 souhaitait beaucoup de faire la surveillance avec  
13 les plans et devis pour éviter, justement,  
14 « l'incohésion » qu'il pourrait y avoir entre deux  
15 consultants. On a suggéré ça. Mais aujourd'hui,  
16 écoutez, je n'ai pas vu le document final, final,  
17 maintenant là mais il y a un document qui a émergé  
18 de ces discussions-là et puis c'est distribué aux  
19 municipalités maintenant.

20 Q. **[409]** Vous avez, toujours dans la même veine, au  
21 niveau des recommandations, vous avez fait état de  
22 propositions de faire un gré à gré préliminaire  
23 minimal pour réduire l'incertitude et améliorer  
24 ou...

25 R. Oui.

1 Q. **[410]** ... favoriser une meilleure évaluation des  
2 travaux par les firmes de génie-conseil.

3 R. Oui.

4 Q. **[411]** Est-ce que ça s'est vu ailleurs ça? Est-ce  
5 que vous...

6 R. Oui, oui. Oui.

7 Q. **[412]** C'est une pratique qui se fait...

8 R. Dans les grands projets, de toute façon, que la  
9 ville ou d'autres villes font, vous avez vu pour  
10 les bassins de rétention qu'on parlait tantôt, les  
11 bassins de rétention qu'on parlait tantôt là.

12 Q. **[413]** Oui, oui, tout à fait.

13 R. BPR avait fait une étude très exhaustive, t'sais,  
14 ils avaient situé l'emplacement des bassins.

15 Q. **[414]** Oui, mais là on parle d'une étude  
16 préliminaire minimale.

17 R. Oui, une étude préliminaire minimale c'est bien  
18 plus pour définir, en fait, un projet parce que  
19 tout ce qu'on a, on n'a pas d'exemple aujourd'hui,  
20 tout ce qu'on a, généralement.

21 Q. **[415]** Oui.

22 R. C'est une description, on dit « Bon, bien les  
23 travaux de réfection de chaussée est de telle rue  
24 et telle rue sur une longueur de tant. Il faut  
25 remplacer le réseau d'aqueduc et puis le coût des

1 travaux estimé par la Ville était à X millions ».

2 Q. **[416]** Ma question était : vous l'avez vu ailleurs?

3 R. On l'a vu ailleurs.

4 Q. **[417]** O.K. Dans quelles...

5 R. Oui, oui.

6 Q. **[418]** ... quelles circonstances?

7 R. Bien, je veux dire, on a vu des fois... on a déjà  
8 eu des mandats semblables là de « pourriez-vous  
9 faire une estimation du coût du projet » et puis de  
10 définir, en fait, les grands paramètres là, les  
11 grands... le concept du projet, faire un concept  
12 minimal avec une estimation préliminaire des coûts.  
13 Ça, ça donne évidemment beaucoup plus  
14 d'informations qu'un petit paragraphe avec un coût  
15 à la fin, c'est ça qu'on veut dire là.

16 Q. **[419]** Vous avez souvent fait référence au modèle du  
17 ministère des Transports à différents niveaux. Est-  
18 ce que ça vous apparaît un modèle qui devrait être  
19 adopté ou modifié et pourrait s'appliquer à  
20 l'ensemble des municipalités également?

21 R. Le ministère des Transports fait les choses  
22 correctement puis il faut comprendre que le  
23 ministère des Transport fait des gros projets,  
24 hein. C'est rare que le ministère des Transports va  
25 faire un projet de trois cents (300) mètres

1 d'aqueduc là.

2 Q. **[420]** Non, je comprends, mais...

3 R. Le ministère fait des... fait des grands projets.

4 Dans tous les grands projets de deux cent mille

5 (200 000 \$) et plus là, il y a des études d'avant-

6 projet, puis il y a des études... il y a des plans

7 et devis, puis on passe à la surveillance, mais il

8 y a toujours une étude d'avant-projet, c'est

9 systématique. Il faut comprendre que le ministère

10 des Transports aussi, c'est une culture très

11 différente et puis les documents d'appel d'offres

12 sont très différents aussi. Il y a beaucoup plus

13 de... le ministère des Transports fait des plans

14 très précis, très très précis de ses

15 infrastructures, c'est...

16 Q. **[421]** Est-ce que ce n'est pas avantageux?

17 R. C'est avantageux, mais pour les grands projets. Je

18 vous dirais là pour les petits projets de... les

19 petits projets de... municipaux pour faire le

20 remplacement d'un réseau d'aqueduc, ce n'est peut-

21 être pas obligé d'aller aussi dans le détail que

22 ça.

23 Q. **[422]** O.K. Donc...

24 R. Il y a des frais aussi, puis il y a des délais

25 aussi à ça.

1 Q. **[423]** Je comprends, mais lorsque les... les plans  
2 sont mieux conçus, est-ce que c'est plus facile au  
3 niveau de la réalisation?

4 R. Oui, oui.

5 Q. **[424]** Hein!

6 R. Moi, je suis pour des bons plans, des très bons  
7 plans, mais il faut mesurer aussi où il faut  
8 s'arrêter là, t'sais, à un moment donné.

9 Q. **[425]** Oui, je comprends. Je vous remercie, Monsieur  
10 Mathieu, je n'ai pas d'autre question.

11 R. Ça m'a fait plaisir.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Merci. Est-ce que quelqu'un d'autre a d'autre  
14 question? Non. Alors, vous vouliez dire quelque  
15 chose, Monsieur Mathieu?

16 R. Ah! Très très brièvement. Je voudrais remercier ma  
17 famille, en fait, parce que ce n'est pas facile de  
18 vivre ce qu'on fait là, de venir à la Commission et  
19 puis que tout le Québec me voit là. Je voudrais  
20 remercier ma femme, mes filles qui m'ont supporté,  
21 mes frères, mon père, ils m'ont aidé beaucoup dans  
22 cette période difficile que je vis, j'ai eu leur  
23 support.

24 Deuxièmement, j'aimerais... j'aimerais...

25 je suis confiant maintenant que vous allez, Madame

1 la Présidente, Monsieur le Commissaire, que vous  
2 allez... que vous allez faire les bonnes  
3 recommandations à notre gouvernement pour essayer  
4 d'améliorer surtout la Loi 106 qui, inévitablement  
5 pour moi, conduit presque à la collusion comme c'est  
6 là. Vous avez vu, c'est dans toutes les régions du  
7 Québec. Ça fait que j'espère que... j'espère que  
8 vous trouverez les bonnes recommandations pour  
9 qu'on puisse améliorer cette loi et donner plus  
10 poids aussi à la sélection basée sur la compétence  
11 que sur le prix. Ça fait que c'est mon voeu, c'est  
12 mon voeu pieux. Merci de votre attention.

13 Q. **[426]** Alors, à notre tour, Monsieur Mathieu, nous  
14 vous remercions infiniment d'avoir collaboré aux  
15 travaux de la Commission. Et je comprends que vous  
16 venez de remercier votre famille et je comprends  
17 aussi que ça prend beaucoup de courage pour venir  
18 témoigner à la Commission et je vous en remercie  
19 sincèrement.

20 R. Merci.

21 Q. **[427]** Nous vous en remercions sincèrement.

22 R. Ça me fait plaisir.

23

24 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Alors, je comprends que, rendu à l'heure qu'il est,  
3 nous allons reprendre à deux heures (14 h 00) cet  
4 après-midi.

5 Me DENIS GALLANT :

6 Tout à fait. Ça va être maître LeBel qui va  
7 interroger un témoin.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Parfait. Merci.

10 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

11

12 (14:01:13)

13 REPRISE

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Bonjour, Monsieur.

16 Me SONIA LeBEL :

17 Alors, bonjour. Est-ce qu'on peut peut-être  
18 commencer par assermenter le témoin? Mais, juste  
19 avant de passer à ça, je vais vous annoncer qu'on  
20 va poursuivre les travaux de la Commission cet  
21 après-midi avec le témoignage du sergent Alain  
22 Belleau que j'ai déjà d'ailleurs annoncé dans mon  
23 allocution d'ouverture. Monsieur Belleau est expert  
24 dans les clubs de motards criminalisés et il  
25 viendra nous expliquer là non seulement la



1 situation au Québec, mais nous aider à mieux  
2 comprendre, si vous voulez, ce phénomène.

3 LA GREFFIÈRE :

4 Si vous voulez vous lever, s'il vous plaît.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Alors, bonjour, Monsieur Belleau.

7 M. ALAIN BELLEAU :

8 Bonjour.

9 LA GREFFIÈRE :

10 Si vous voulez vous lever, s'il vous plaît.

11

---

12

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce quatrième (4ième) jour  
2 du mois de juin,

3

4 A COMPARU :

5

6 ALAIN BELLEAU,

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9 (14:03:30)

10 INTERROGÉ PAR Me SONIA LeBEL :

11 Q. **[428]** Alors, bonjour, Monsieur Belleau, Sergent  
12 Belleau.

13 R. Bonjour.

14 Q. **[429]** Comme je viens de vous proclamer là expert  
15 devant tout le Québec, j'aimerais peut-être qu'on  
16 puisse ensemble passer à travers un peu votre  
17 expérience. Vous êtes policier à la Sûreté du  
18 Québec, c'est exact?

19 R. Oui, c'est exact. Je suis policier depuis mil neuf  
20 cent quatre-vingt-seize (1996).

21 Q. **[430]** O.K. Alors, peut-être nous expliquer  
22 brièvement quelles ont été vos premières années à  
23 la Sûreté du Québec à titre de patrouilleur,  
24 j'imagine?

25 R. Oui, j'ai commencé à titre de patrouilleur. J'ai

1           été intégré à la Sûreté du Québec de la Régie de  
2           police de Montcalm. J'ai ensuite, à la Sûreté, été  
3           patrouilleur, chef d'équipe, enquêteur de poste  
4           jusqu'en deux mille six (2006) où j'ai eu un  
5           transfert aux renseignements criminels.

6           Q. **[431]** O.K. Qu'est-ce qui vous a amené là vers les  
7           renseignements criminels, Sergent Belleau?

8           R. Aux renseignements criminels, la raison pourquoi je  
9           voulais aller là, c'était pour être sur l'équipe de  
10          renseignements motards, donc l'équipe provinciale  
11          de renseignements sur les motards criminalisés.

12          Q. **[432]** O.K. J'imagine que ça ne s'est pas fait du  
13          jour au lendemain ça en deux mille six (2006). Au  
14          moment où vous étiez patrouilleur et dans votre  
15          cheminement comme policier, vous étiez-vous déjà  
16          intéressé à ce phénomène-là?

17          R. Oui. Au moment de la patrouille, quand j'étais  
18          patrouilleur, j'ai eu à côtoyer différentes...  
19          différentes bandes de motards criminalisés, autant  
20          les Rock Machine, les Hells Angels que les  
21          Bandidos, donc c'est une passion que j'ai  
22          développée avec mes années de patrouille.

23          Q. **[433]** O.K. On sait, on en parlera un peu plus tard,  
24          un peu plus tard dans votre témoignage, on sait  
25          qu'au Québec, bon, les gens ont entendu parler de

1 Printemps 2001, donc la guerre des motards a eu  
2 lieu environ de mil neuf cent quatre-vingt-dix  
3 (1990) à... mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf  
4 (1999), pardon, dans les années deux mille (2000),  
5 dans le début des années deux mille (2000) là  
6 pour... Je sais que ça part en quatre-vingt-seize  
7 (96), mais ce n'était pas ça le propos de ma  
8 question. Donc, je comprends quand vous êtes  
9 transféré aux renseignements criminels en deux  
10 mille six (2006), on est déjà là passé cette  
11 période-là.

12 R. Oui, c'est exact. La guerre des motards est  
13 terminée depuis deux mille deux (2002).

14 Q. **[434]** O.K. Et est-ce que vous vous êtes intéressé,  
15 à titre de patrouilleur ou de policier qui n'était  
16 pas aux renseignements, à la guerre des motards à  
17 cette époque-là?

18 R. Oui. Dans le temps de la guerre des motards, je  
19 patrouillais dans le secteur de Saint-Lin, le  
20 secteur de Saint-Lin qui est un secteur contrôlé  
21 par les Rock Machine à l'époque. Donc, j'ai eu  
22 affaire à plusieurs membres des Rock Machine. J'ai  
23 eu à couvrir... entre autres, couvrir un des  
24 meurtres reliés à la guerre des motards où Richard  
25 Lagacé, membre des Bandidos, avait été exécuté à

1 Saint-Lin.

2 Q. **[435]** O.K. Est-ce que ça a été votre premier  
3 contact avec ce monde-là?

4 R. Non. J'ai eu plusieurs contacts, plusieurs contacts  
5 avant, autant avec... toujours avec les membres  
6 Rock Machine surtout et Bandidos dans ce secteur-là  
7 lors d'interception sur la route, lors de  
8 couverture de... lors de la couverture d'appel où  
9 il y avait certains membres qui étaient présents.

10 Q. **[436]** O.K. Donc, quand vous êtes transféré aux  
11 renseignements criminels en deux mille six (2006),  
12 vous en avez déjà quand même une bonne  
13 connaissance.

14 R. Oui, c'est exact.

15 Q. **[437]** O.K. Peut-être nous expliquer un peu, pour  
16 nous aider à comprendre - toujours naturellement  
17 sans compromettre les paramètres de votre travail  
18 sur le terrain, Monsieur Belleau - qu'est-ce que  
19 fait un policier aux renseignements?

20 R. Aux renseignements criminels, le travail premier  
21 est de colliger les renseignements qui sont  
22 disponibles, d'obtenir les informations en  
23 provenance de différentes sources, que ce soit les  
24 patrouilleurs, des unités d'enquête, des  
25 partenaires externes, de colliger cette

1 information-là pour en obtenir un renseignement  
2 criminel, donc pour être capable de savoir les  
3 tendances et d'anticiper les mouvements des motards  
4 criminalisés.

5 Q. **[438]** O.K. Le renseignement criminel peut servir  
6 devant une salle de cour j'imagine, devant un juge,  
7 mais sert également pour informer les policiers sur  
8 le terrain de ce qui se passe, de certains  
9 phénomènes, c'est exact?

10 R. Oui, c'est exact. Un des produits qui... un des  
11 produits qui servait beaucoup pour les  
12 patrouilleurs, qui me servait quand j'étais  
13 patrouilleur, c'est quand les enquêteurs en  
14 renseignements criminels étaient capables de nous  
15 fournir une liste de motards criminalisés du  
16 secteur pour nous permettre de travailler et de  
17 savoir qui était notre clientèle. Donc, c'est un  
18 des produits qui est produit par le renseignement  
19 criminel pour assister les patrouilleurs.

20 Q. **[439]** O.K. Donc, un peu comme le but que poursuit  
21 la Commission par votre témoignage, bien comprendre  
22 un phénomène nous aide à bien intervenir ou à  
23 bien... à bien attaquer ce phénomène-là, si je  
24 comprends bien.

25 R. Oui, c'est exact. En voyant les tendances, on est

1 capable souvent d'anticiper les... d'anticiper des  
2 conflits potentiels, d'anticiper des nouvelles  
3 situations, un changement de garde dans une région  
4 X ou dans un territoire X, par le renseignement  
5 criminel.

6 Q. **[440]** O.K. Donc, une de vos tâches premières est de  
7 concilier... concilier du renseignement,  
8 d'alimenter des banques de données. Est-ce que vous  
9 donnez de la formation également?

10 R. Oui, je donne de la formation aux patrouilleurs. Je  
11 donne de la formation sur les bandes de motards  
12 criminalisés. Je donne aussi de la formation à des  
13 enquêteurs, je donne de la formation sur les  
14 motards criminalisés au Collège canadien de police  
15 à Ottawa lors des cours sur le crime organisé et  
16 sur les cours... oui, c'est ça, sur le cours de  
17 crime organisé.

18 Q. **[441]** O.K. Vous suivez de la formation également,  
19 j'imagine?

20 R. Oui, je suis de la formation. Depuis deux mille  
21 huit (2008), je suis membre de l'Association  
22 internationale des enquêteurs sur les bandes de  
23 motards criminalisés. Sur une base annuelle, on a  
24 une conférence qui se tient... c'est une conférence  
25 internationale mais qui a toujours lieu aux États-

1 Unis. À cette conférence-là j'ai toujours  
2 l'opportunité de m'entretenir avec des collègues  
3 des États-Unis, de l'Europe, de l'Australie,  
4 parfois de l'Amérique du Sud et de l'Afrique.

5 Q. **[442]** Donc, on va le voir plus tard, je comprends  
6 que c'est un phénomène mondial, le phénomène des  
7 motards criminalisés?

8 R. Oui, c'est exact.

9 Q. **[443]** O.K. Et donc, vous donnez de la formation,  
10 vous suivez de la formation. Et toujours... soyez  
11 bien à l'aise, sergent Belleau, si j'entre dans un  
12 domaine qui peut compromettre votre travail sur le  
13 terrain, vous me le dites mais, toujours dans le  
14 but de bien comprendre, quelles sont vos sources de  
15 renseignements? Parce qu'on a bien dit, vous  
16 alimentez, bon, des banques de données et vous vous  
17 alimentez, vous, comme policier expert dans un  
18 domaine. Il y a de la formation, quelles sont vos  
19 autres sources de renseignements?

20 R. Les sources de renseignements sont... une des  
21 principales c'est les unités d'enquête, donc les  
22 renseignements qui sortent des enquêtes en cours.  
23 Mais ce qui est probablement le principal pour nous  
24 c'est ce qui vient des informateurs, ce qu'on  
25 appelle les informateurs, donc les membres, les



1 personnes reliées aux motards ou au crime organisé  
2 qui donnent des informations aux policiers. Je  
3 reçois les informations qui sont obtenues par  
4 d'autres policiers, par le biais des rapports de  
5 rencontres de sources mais je contrôle aussi des  
6 sources moi-même, j'ai à rencontrer des personnes  
7 reliées aux motards. Et, lors d'événements où il y  
8 avait, par exemple, les Hells Angels, je suis en  
9 contact direct également avec les motards.

10 Q. **[444]** Vous faites de l'observation sur le terrain  
11 aussi, de l'observation de rassemblements, de  
12 réunions de motards, on a déjà entendu parler de ça  
13 dans le cadre de procès célèbres qui ont eu lieu au  
14 Québec, c'est exact, c'est une façon de vous  
15 renseigner?

16 R. Oui, c'est exact, quand il y a des événements,  
17 comme des rassemblements de motards, des  
18 anniversaires pour un chapitre de motards ou pour  
19 un club, le renseignement criminel va se déplacer.  
20 Ce qu'on voit souvent, les policiers avec les  
21 caméras qui filment les événements, c'est le  
22 travail que je fais.

23 Q. **[445]** O.K. Dans le cadre d'événements, comme des  
24 frappes, là, qui veut dire dans le langage  
25 policier, finalement, des arrestations massives

1 dans un projet donné, quand il y a une frappe sur  
2 le terrain et que ça concerne des bandes de motards  
3 criminalisés, j'imagine que vous vous nourrissez  
4 également de ces informations-là, des dossiers qui  
5 sont judiciarisés ou des enquêtes qui mènent à des  
6 arrestations?

7 R. Oui, c'est exact. Une des sources de renseignements  
8 c'est de consulter la preuve des projets antérieurs  
9 mais également, lorsqu'il y a un ratissage, c'est  
10 de se déplacer. Souvent, s'il y a une perquisition  
11 qui va avoir lieu dans un local... dans un repaire  
12 ou un « clubhouse » de motards, je vais me déplacer  
13 puis je vais aller sur les lieux de la perquisition  
14 pour pouvoir assister les enquêteurs et aussi  
15 pouvoir moi-même tirer les informations. Ces  
16 perquisitions-là, j'y participe autant au Québec,  
17 j'y ai participé en Ontario, où j'ai eu la chance  
18 d'aller dans des repaires de motards en Ontario.

19 Q. **[446]** O.K. Et vous vous êtes rendu également  
20 partout à travers le monde pour certains  
21 rassemblements de motards ou pour observer des  
22 choses qui étaient pertinentes à votre travail?

23 R. Oui, c'est exact. En deux mille huit (2008), j'ai  
24 été à Cape Town, en Afrique du Sud, c'était le  
25 rassemblement annuel des Hells Angels, qui est

1           appelé le « World Run ». J'étais le représentant  
2           pour la Sûreté du Québec, on a été là pour assister  
3           les autorités sud africaines mais aussi pour notre  
4           renseignement parce qu'il y avait des membres des  
5           Hells Angels du Québec qui étaient présents.

6           Q. **[447]** Beaucoup de langage particulier au monde des  
7           motards, au monde policier, c'est ce qu'on va  
8           tenter d'éclaircir et de comprendre ensemble cet  
9           après-midi, c'est le but de votre témoignage. Donc,  
10          si on entre peut-être dans le vif du sujet. Pouvez-  
11          vous me faire un petit peu l'historique des bandes  
12          de motards criminalisés, là, de façon générale?

13          R. Oui. J'ai une présentation que...

14          Q. **[448]** Oui.

15          Me SONIA LeBEL :

16          On a, Madame la Présidente, Monsieur le  
17          Commissaire, une présentation PowerPoint à laquelle  
18          monsieur Belleau, bon, se référera, et sera cotée à  
19          la fin du témoignage de monsieur Belleau. Si jamais  
20          j'oublie, Madame la Greffière, sentez-vous libre de  
21          me ramener à l'ordre. Donc, on pourra peut-être  
22          s'en aider, là, c'est au soutien du témoignage de  
23          monsieur Belleau.

24          Q. **[449]** Donc, si on commence, naturellement, par la  
25          première... la première, bon, c'est la

1           présentation, la seconde étant le plan du  
2           témoignage. Bon, là je comprends que c'est un peu,  
3           là, le cheminement qu'on va suivre cet après-midi,  
4           c'est exact?

5           R. Oui, c'est exact. Donc, le cheminement avec  
6           l'historique des bandes de motards en général, le  
7           tout début des bandes de motards. L'historique des  
8           Hells Angels et des motards au Québec. Les  
9           caractéristiques qui leur sont propres, qui sont  
10          propres aux bandes de motards criminalisés.  
11          Évidemment, leurs activités criminelles et, pour  
12          terminer, leur infiltration dans l'économie légale  
13          qui s'est faite au fil des années.

14          Q. **[450]** Parfait. Alors, si on passe... on commence  
15          par l'historique des bandes de motards  
16          criminalisés. C'est important de le souligner,  
17          « criminalisés » est un terme important ici, c'est  
18          exact?

19          R. Oui, c'est exact. Les bandes de motards  
20          criminalisés c'est un terme qui est utilisé, c'est  
21          la traduction de « outlaw motorcycle gang ».  
22          « Outlaw motorcycle gang », qui est utilisé partout  
23          à travers le monde. La traduction, bandes de  
24          motards criminalisés, il faut faire la distinction  
25          entre l'organisation criminelle, telle que connue

1           au Code criminel, puis la définition de bandes de  
2           motards criminalisés qu'on va voir un petit peu  
3           plus loin.

4           Q. **[451]** O.K. Donc, on ne parle pas ici d'organisation  
5           crim... bon, peut-être que les deux peuvent devenir  
6           une seule et même chose, on le verra plus tard,  
7           mais là le but de la présentation est de vraiment  
8           définir ce que c'est sur le terrain une bande de  
9           motards criminalisés, nonobstant les définitions du  
10          Code criminel, c'est ce que vous voulez dire?

11          R. C'est exact.

12          Q. **[452]** Parfait. Alors, si on parle de l'historique  
13          de ces bandes de motards criminalisés là, elles  
14          sont nées ou elles sont venues à exister de quelle  
15          façon?

16          R. Les bandes de motards criminalisés, les bandes de  
17          motards, en général, ont débuté dans les années  
18          quarante (40) aux États-Unis, en Californie.  
19          C'était souvent, puis on l'entend souvent, c'est  
20          selon un petit peu le folklore, c'était des  
21          militaires qui revenaient, qui revenaient de la  
22          guerre, qui avaient des difficultés d'adaptation à  
23          la vie civile.

24                        Il y a certaines de ces personnes-là qui se  
25          sont regroupées en se mettant des vestes, en se

1           mettant des vestes puis en se créant des groupes de  
2           motards. Donc, ce phénomène-là a pris de l'ampleur  
3           jusqu'en mille neuf cent quarante-sept (1947). En  
4           mille neuf cent quarante-sept (1947), il y avait un  
5           rassemblement de motos qui est un rallye annuel à  
6           Hollister en Californie.

7           Q. **[453]** Je reviens peut-être juste une minute,  
8           revenir au folklore comme vous parlez depuis  
9           tantôt, est-ce que ces gens-là au départ quand vous  
10          dites avaient de la misère à s'ajuster à la vie  
11          civile, est-ce que dans ce qu'on en entend, est-ce  
12          qu'ils commentaient des crimes à ce moment-là  
13          également ou on n'est pas là dans l'historique?

14          R. Non, mais selon, selon ce qu'on voit par la  
15          littérature qu'on a c'était, c'était à un niveau  
16          qui est beaucoup moindre que qu'est-ce qu'on voit  
17          aujourd'hui.

18          Q. **[454]** O.K.

19          R. C'était vraiment plus des difficultés d'adaptation  
20          à une vie civile.

21          Q. **[455]** O.K. Continuez. Donc, vous étiez au  
22          rassemblement de motards à Hollister je pense?

23          R. À Hollister en mille neuf cent quarante-sept  
24          (1947). Lors de ce rassemblement-là il y a eu des  
25          émeutes, il y a eu plusieurs émeutes. Ça a été un

1 week-end où les policiers ont eu, ont eu fort à  
2 faire avec les motos. Et puis suite à ça il y a le  
3 président de l'Association de motocyclistes des  
4 États-Unis, l'AMA, American Motorcycle Association,  
5 qui a fait un discours puis à ce moment-là lui a  
6 dit que quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99 %) des  
7 motards étaient des citoyens respectueux de la loi.

8           Donc, suite à ça ce qu'on a vu c'est que  
9 nos, ce qu'on appelle aujourd'hui, les bandes de  
10 motards criminalisés ou les outlaw motorcycle gang  
11 ont pris... ont pris cette citation-là pour se  
12 développer l'écusson du un pour cent (1 %) qu'on  
13 peut voir sur la page de la présentation.

14 Q. **[456]** Mais je comprends que déjà en mille neuf cent  
15 quarante-sept (1947) ils avaient le sens, le sens  
16 médiatique, le sens de l'affichage si je comprends  
17 bien?

18 R. C'est exact, ils se sont appropriés un signe pour  
19 dire qu'ils ne font pas partie du quatre-vingt-dix-  
20 neuf pour cent (99 %), ils font partie des un pour  
21 cent (1 %) des citoyens qui ne sont pas respectueux  
22 de la loi.

23 Q. **[457]** Donc, ils ont viré une situation qui était  
24 contre eux pour en faire une fierté.

25 R. C'est exact.

1 Q. **[458]** O.K. Je comprends qu'en mille neuf cent  
2 quarante-sept (1947) quand on commence avec le  
3 rassemblement, on parle d'un rassemblement de clubs  
4 de motards de façon très générale, c'est-à-dire des  
5 gens qui se rassemblent, ça peut être un beau  
6 dimanche après midi pour faire de la moto, là?

7 R. C'est ça.

8 Q. **[459]** C'était le but du rassemblement en mille neuf  
9 cent quarante-sept (1947) à Hollister.

10 R. Oui, un rallye de motos comme on peut voir  
11 aujourd'hui, des gros rallyes de motos à Sturgis  
12 dans le Dakota ou ce qu'on voit au Lake George aux  
13 États-Unis, à Laconia, des gros rassemblements qui  
14 impliquent toutes les, tous les genres de monde.

15 Q. **[460]** Donc, des amateurs de moto en général?

16 R. Et les motards criminalisés.

17 Q. **[461]** O.K. Et c'est là lors de cette émeute-là que  
18 le président a fait cette déclaration-là?

19 R. C'est ça suite à ces événements-là où il y a eu une  
20 sortie médiatique.

21 Q. **[462]** O.K. Qu'est-ce qui se passe avec ce un pour  
22 cent (1 %) là parce que je pense qu'on n'en est pas  
23 resté là, je pense que rapidement ce que vous dites  
24 c'est que les P.O.B.O.B., les piss...

25 R. Oui, les « Pissed off Bastards of Bloomington ».



1 Q. **[463]** Je préfère que vous le disiez. Alors, donc,  
2 ces gens-là à ce moment-là ont saisi la balle au  
3 bond et ont rattrapé ce un pour cent (1 %) là pour  
4 en faire une fierté?

5 R. C'est ça.

6 Q. **[464]** Et à partir de ce moment-là qu'est-ce qui se  
7 passe avec ça?

8 R. C'est en mars mille neuf cent quarante-huit (1948),  
9 c'est la, oui, c'est ça, les « Pissed off Bastards  
10 of Bloomington » de San Bernardino en Californie  
11 sont devenus les Hells Angels. Donc, ont fermé, ont  
12 fermé les P.O.B.O.B. pour devenir les Hells Angels.  
13 Et les Hells Angels sont le premier, la première  
14 bande de motards à avoir affiché le un pour cent  
15 (1 %).

16 Q. **[465]** O.K.

17 R. À ce moment-là, dès la création, ils faisaient  
18 partie des groupes portant le un pour cent (1 %).

19 Q. **[466]** Ils se sont appropriés finalement, ont créé  
20 le groupe des un pour cent (1 %) et ont gardé le  
21 contrôle sur cette appellation-là?

22 R. Ils ont gardé le contrôle. Il y a d'autres clubs  
23 qui portent le un pour cent (1 %). Avec le temps ça  
24 a évolué. Maintenant seulement un club qui porte le  
25 un pour cent (1 %) peut autoriser un autre club à

1 porter le un pour cent (1 %). Donc, si un nouveau  
2 club arrive qu'il veut avoir le un pour cent (1 %)  
3 ils doivent avoir l'aval d'un des clubs majeurs qui  
4 le portent déjà.

5 Q. **[467]** O.K. Donc, je comprends qu'aujourd'hui on a  
6 des motards criminalisés qui ont le droit d'avoir  
7 le un pour cent (1 %) et des motards criminalisés  
8 qui n'ont pas le un pour cent (1 %) ?

9 R. C'est exact. Le un pour cent (1 %) n'est pas, n'est  
10 pas un prérequis.

11 Q. **[468]** O.K. Qu'est-ce qui définit l'attribution du  
12 un pour cent (1 %), comment on décide que votre  
13 groupe va l'avoir ou non ?

14 R. Bien le un pour cent (1 %), par exemple, au Québec,  
15 on va y venir un petit peu plus tard, mais au  
16 Québec il y a seulement que les Hells Angels qui  
17 sont présents pour l'instant. Donc, un groupe qui  
18 voudrait porter le un pour cent (1 %) devrait avoir  
19 l'autorisation des Hells Angels pour le porter.

20 Q. **[469]** O.K. C'est quoi les critères d'autorisation,  
21 les connaissez-vous ? Comment est-ce que les Hells  
22 Angels décident s'ils vont autoriser quelqu'un ou  
23 non à afficher le un pour cent (1 %) ?

24 R. Il n'y a pas de... il n'y a pas de critère écrit,  
25 sauf qu'on sait que le un pour cent (1 %) c'est sûr

1 c'est des personnes qui s'identifient comme étant  
2 en marge de la loi, comme fonctionnant en marge de  
3 la loi. Donc, ça va être les bandes de motards qui  
4 vont supporter les Hells Angels, qui vont  
5 travailler pour le bénéfice des Hells Angels qui  
6 pourraient avoir accès à cet écusson-là.

7 Q. **[470]** D'ailleurs, vous parlez des Hells Angels  
8 comme étant, bon, les premiers à l'avoir fait. En  
9 mille neuf cent quatre-vingt-dix (1990) je pense  
10 qu'ils en ont affiché une fierté sur leur site  
11 Internet, c'est exact?

12 R. Les Hells Angels si on regarde sur le site Internet  
13 des Hells Angels aujourd'hui on peut voir qu'ils  
14 disent que les Hells Angels, ils s'affichent comme  
15 étant le premier club à avoir porté le un pour cent  
16 (1 %) et s'affichent encore comme étant le club le  
17 plus puissant à le porter.

18 Q. **[471]** O.K. Et ça cette appellation-là sur leur site  
19 Internet je pense qu'elle est apparue dans le  
20 milieu des années quatre-vingt-dix (90), est-ce que  
21 c'est possible?

22 R. Ça je ne pourrais pas vous dire.

23 Q. **[472]** O.K. Donc, mille neuf cent quarante-huit  
24 (1948) naturellement vous dites qu'on change de  
25 nom. Donc, l'apparition des Hells Angels tel qu'on

1 les connaît, sous l'appellation qu'on les connaît  
2 aujourd'hui. Il existe d'autres clubs de motards  
3 criminalisés que les Hells Angels, c'est exact?

4 R. Oui.

5 Q. **[473]** À travers le monde?

6 R. Oui, c'est exact. Il existe une multitude de clubs  
7 à travers le monde. On fait souvent référence à  
8 quatre clubs comme étant, aux États-Unis ce qu'ils  
9 appellent le « big four », qui sont les Hells  
10 Angels, les Outlaws, les Pagans et les Bandidos.  
11 Les Pagans n'ont jamais, n'ont jamais mis les pieds  
12 au Canada. Il n'y a jamais eu de chapitre des  
13 Pagans au Canada. Mais les Outlaws et les Bandidos  
14 ont été ou sont présents, dans le cas des Outlaws,  
15 ils sont toujours présents au Canada.

16 Q. **[474]** Commencez donc par nous parler peut-être des  
17 Outlaws. Je pense que c'est, de toute façon, la...

18 R. Oui, les Outlaws, c'est un club qui a été créé en  
19 mil neuf cent trente-cinq (1935), qui n'était pas  
20 la bande de motards les Outlaws. Les motards sont  
21 apparus en mil neuf cent cinquante (1950) où les  
22 McCook Outlaws sont devenus les Chicago Outlaws. Et  
23 avec le temps, la veste est stylisée pour avoir la  
24 veste telle qu'on la connaît aujourd'hui. Leur  
25 chapitre mère est à Chicago. Ils sont présents

1           surtout dans le Midwest américain et en Floride,  
2           mais ils ont une présence au Canada, en Ontario,  
3           dans l'Ouest et dans les provinces maritimes.

4           Q. **[475]** Donc, en mil neuf cent trente-cinq (1935), au  
5           niveau de la création d'origine, il s'agissait déjà  
6           d'un club de motards en marge de la légalité, si je  
7           comprends bien? C'est déjà une bande de motards  
8           criminels?

9           R. Oui, mais au début c'était, c'était plus un clan  
10          familial qu'un groupe de motards avec l'ampleur  
11          qu'ils ont pris, c'est de là qu'ils ont pris leur  
12          essor pour devenir les Chicago Outlaws, et ensuite  
13          tout simplement les Outlaws.

14          Q. **[476]** Depuis quand est-ce qu'ils sont présents au  
15          Canada environ?

16          R. Ils sont arrivés au Canada en mil neuf cent  
17          soixante-dix-sept (1977), juste avant les Hells  
18          Angels. Depuis, ils ont toujours eu une présence.  
19          Au Québec, ils sont disparus vers le milieu des  
20          années quatre-vingt (80).

21          Q. **[477]** Ils sont entrés par quel territoire au  
22          Canada?

23          R. Par Montréal.

24          Q. **[478]** Par Montréal?

25          R. Oui. Le premier chapitre a été à Montréal.

1 Q. **[479]** Est-ce qu'ils ont encore une présence à  
2 Montréal?

3 R. Non, il n'y a aucune présence des Outlaws en...

4 Q. **[480]** Ils sont disparus du Québec, donc de Montréal  
5 effectivement?

6 R. C'est ça. On fait souvent référence à la guerre des  
7 motards, mais il faut comprendre que, fin des  
8 années soixante-dix (70), début des années quatre-  
9 vingt (80), il y a déjà eu un conflit entre les  
10 Outlaws et les Hells Angels, qui a fait plusieurs  
11 morts et qui a mené à la disparition complète des  
12 Outlaws dans la province de Québec.

13 Q. **[481]** Donc, si on s'en va vers les Bandidos  
14 maintenant. Ils ont eu ou déjà eu... ils ont ou  
15 déjà eu une présence au Canada?

16 R. Oui, c'est exact. On va le voir un petit peu plus  
17 loin pour la présence des Bandidos. Mais c'est un  
18 club qui a été créé en mil neuf cent soixante-six  
19 (1966). Leur chapitre mère est à Houston au Texas.  
20 Ils ont une forte présence dans cette région-là  
21 dans le Texas. Ils sont aussi très présents, comme  
22 les Outlaws, au niveau international. Mais au  
23 Canada, ils sont apparus en premier vers les années  
24 deux mille (2000) à Montréal et à Québec. Suite à  
25 la fin de la guerre des motards et des opérations

1            policières, comme le projet Amigo du Service de  
2            police de la Ville de Montréal, les Bandidos ont  
3            complètement disparu du territoire québécois.

4            Q. **[482]** Et, ça, ça se situe au milieu de quelles  
5            années, des années deux mille (2000), je pense?

6            R. C'est en deux mille deux (2002).

7            Q. **[483]** Deux mille deux (2002)?

8            R. Oui.

9            Q. **[484]** Là, vous dites que leur chapitre mère est à  
10           Houston Texas?

11           R. C'est exact.

12           Q. **[485]** Est-ce qu'ils sont encore présents... Ils ne  
13           sont plus présents au Québec?

14           R. Non, ils ne sont pas présents au Québec.

15           Q. **[486]** Donc, ils ne sont plus présents au Canada non  
16           plus?

17           R. Non, au Canada non plus. Il y a quelques années, il  
18           y avait des chapitres de Bandidos qui étaient...  
19           qui avaient ressurgi en Ontario et dans les  
20           provinces de l'ouest, surtout dans la région de  
21           Winnipeg. Il y a eu des conflits internes dans ce  
22           club-là. Il y a eu des conflits aussi avec les  
23           Américains au niveau de la légitimité des  
24           chapitres. Ça a fini avec plusieurs meurtres qui  
25           ont eu lieu au sein même du chapitre, ce qu'on

1 appelle le massacre de Shedden, qui est connu comme  
2 le massacre de Shedden où une partie des Bandidos  
3 ont été condamnés pour le meurtre d'une autre  
4 partie. Ça, on parle des...

5 Q. **[487]** Donc, ils se sont finalement auto-exterminés,  
6 si je comprends bien. Au sein du même club, il y a  
7 eu une guerre interne. C'est ce que vous me dites?

8 R. C'est ça. Il y a eu une purge interne. Il y en a  
9 une partie qui sont décédés. L'autre partie, ils  
10 ont été arrêtés, puis ont été condamnés depuis. Et  
11 puis le président, le président international des  
12 Bandidos a depuis déclaré qu'il n'y aurait plus de  
13 Bandidos au Canada.

14 Q. **[488]** Est-ce qu'ils sont encore présents dans le  
15 monde au moment où on se parle?

16 R. Oui, ils sont encore très présents aux États-Unis.  
17 Ils sont très présents surtout dans les pays  
18 scandinaves. Aussi une recrudescence de leur  
19 recrutement en Australie.

20 (14:23:03)

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Q. **[489]** Est-ce qu'il y a eu des transfuges aussi?

23 R. Oui, il y a eu des transfuges. Quand on parle de la  
24 guerre des motards, suite à la fin, vers la fin de  
25 la guerre des motards, quand les Bandidos sont



1           apparus pour prendre la relève des Rock Machine,  
2           déjà là il y a certains des membres Rock Machine  
3           qui n'ont pas voulu devenir Bandidos, qui ont été  
4           vers les Hells Angels. Et puis plus tard, en deux  
5           mille deux (2002), il y a d'autres membres qui sont  
6           devenus Hells Angels.

7           Me SONIA LeBEL :

8           Q. **[490]** Parlez-nous donc un petit peu des Rock  
9           Machine. Qui sont-ils?

10          R. Les Rock Machine, c'est un groupe qui a vu le jour  
11          dans les années quatre-vingt-dix (90). Dans les  
12          années quatre-vingt-dix (90), quand les Rock  
13          Machine sont apparus, ce qu'il faut comprendre,  
14          c'est que ce n'était pas... on parle souvent des  
15          Rock Machine comme étant les ennemis des Hells  
16          Angels, mais ça n'a pas toujours été vrai. On  
17          voyait à l'époque que les Rock Machine et les Hells  
18          Angels se fréquentaient. Cette relation-là a duré  
19          jusqu'au milieu des années quatre-vingt-dix (90) où  
20          il y a eu un conflit. Si vous voulez, je pourrai y  
21          revenir un petit peu plus loin. Mais conflit en  
22          raison du contrôle des territoires des stupéfiants.

23          Q. **[491]** Mais juste simplement pour définir. C'est un  
24          autre groupe de motards qui était présent sur le  
25          territoire québécois.

1 R. C'est exact.

2 Q. **[492]** Est-ce qu'ils sont présents ailleurs dans le  
3 monde les Rock Machine?

4 R. Les Rock Machine ont pris fin avec la fin de la  
5 guerre des motards avec les Bandidos. Sauf que  
6 récemment, dans les quelques dernières années, on a  
7 vu les Rock Machine renaître dans le... en premier  
8 à Toronto avec une expansion vers Winnipeg. Et puis  
9 ensuite il y a eu des tentatives de restructurer  
10 les Rock Machine au Québec. Donc, présentement, on  
11 sait qu'on a des Rock Machine qui tente de  
12 restructurer au Québec. Mais ce n'est pas, ce n'est  
13 pas les Rock Machine des années quatre-vingt-dix  
14 (90).

15 Q. **[493]** O.K. Est-ce qu'ils sont présents ailleurs  
16 qu'au Canada, ailleurs dans le monde?

17 R. Présentement ce qu'on voit, c'est qu'ils seraient  
18 présents en Australie, en Europe, aux États-Unis  
19 et, si on se fie à leur site Internet, au Danemark  
20 et en Afrique du Sud.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Q. **[494]** Quand vous dites « ce ne sont pas les mêmes  
23 que ceux qu'on avait dans les années quatre-vingt-  
24 dix (90) », vous voulez dire que ce ne sont pas les  
25 mêmes personnes ou quoi d'autre? Qu'est-ce que vous

1           voulez dire?

2           R. Ce n'est pas les mêmes individus. C'est vraiment  
3           des gens qui étaient... qui ont tenté de recréer ce  
4           qui était les Rock Machine à l'époque.

5           Q. **[495]** Le logo et le groupe.

6           R. C'est exact. Ils se sont appropriés le logo, ils se  
7           sont appropriés le nom. J'ai moi-même abordé la  
8           question avec un ancien membre des Rock Machine qui  
9           est aujourd'hui Hells Angels puis lui-même m'a  
10          confirmé que ces personnes-là n'avaient pas l'aval  
11          des anciens Rock Machine, n'avait pas  
12          l'autorisation des anciens Rock Machine pour faire  
13          ça.

14          Q. **[496]** O.K.

15                (14:25:26)

16          Me SONIA LeBEL :

17          Q. **[497]** Si on parle des Black Noise, Black Noise, je  
18          ne sais jamais comment le prononcer là, qui sont-  
19          ils exactement?

20          R. C'était un club-école des Hells Angels. Les clubs-  
21          écoles, chaque chapitre des Hells Angels avait des  
22          clubs qui étaient appelés des clubs-écoles.

23          Q. **[498]** O.K.

24          R. Donc qui étaient des clubs créés par les Hells  
25          Angels.

1 Q. **[499]** On pourra revenir en détail un peu plus  
2 tantôt, mais c'est un club-école des Hells Angels  
3 qui existe toujours?

4 R. Non, qui a été, les clubs-écoles n'existent plus  
5 depuis deux mille un (2001).

6 Q. **[500]** Parfait. Donc tantôt, quand on entrera dans  
7 le détail de la structure, on pourra en reparler.  
8 Vous avez nommé donc les trois parmi les quatre  
9 groupes majeurs, les « Big Four », on en a un,  
10 donc, qui n'est pas présent du tout au Québec ni au  
11 Canada, on n'en a pas parlé. Les Hells Angels, les  
12 Outlaws et les Bandidos. Est-ce qu'il y a des, on  
13 va revenir tout à l'heure plus précisément dans les  
14 structures, qu'est-ce qu'un chapitre, etc., mais  
15 est-ce qu'il y a des différences de structure ou  
16 des différences majeures entre ces groupes-là,  
17 outre le nom naturellement, et le territoire qu'ils  
18 occupent?

19 R. Au niveau de la structure, chaque groupe de motards  
20 est presque identique. On va voir un petit peu la  
21 structure des Hells Angels. Je pourrai vous faire à  
22 ce moment-là les différences majeures.

23 Q. **[501]** Parfait.

24 R. Mais quand on regarde, par exemple, les Bandidos,  
25 la seule différence qu'on peut trouver entre la

1 structure des Rock Machine et celle des Bandidos,  
2 c'est d'avoir traduit les termes en espagnol au  
3 niveau des Rock Machine mais pour le reste, la  
4 structure est exactement la même.

5 Q. **[502]** Ça fait qu'au fur et à mesure où on évaluera  
6 la structure des Hells Angels tantôt, on pourra  
7 faire les distinctions nécessaires s'il y en a?

8 R. Oui.

9 Q. **[503]** Parfait. Alors l'historique des motards,  
10 peut-être plus particulièrement maintenant au  
11 Canada, on a parlé tantôt de l'apparition des  
12 Outlaws, peut-être la diapositive suivante, pardon,  
13 Madame Blanchette, quatre (4) juillet mille neuf  
14 cent soixante-dix-sept (1977), l'apparition des  
15 Outlaws, donc ce sont les premiers groupes au  
16 Canada, si je comprends bien?

17 R. Oui, c'est exact. C'est le premier des groupes  
18 majeurs à s'implanter au Canada à ce moment-là, en  
19 juillet soixante-dix-sept (77), c'est les Satan's  
20 Choice de Montréal qui sont devenus les Outlaws de  
21 Montréal.

22 Q. **[504]** O.K.

23 R. La même année, le cinq (5)...

24 Q. **[505]** C'est le même groupe si je comprends bien?

25 Ils ont changé de nom, ils ont évolué vers un autre

1 nom, c'est ça?

2 R. C'est ça. Ils ont remis leur « patch », ils ont  
3 remis leurs couleurs, pour devenir des Outlaws.

4 Q. **[506]** Parfait.

5 R. Et même chose le cinq (5) décembre soixante-dix-  
6 sept (77), les Popeyes, qui était un club implanté  
7 au Québec, ont remis leurs couleurs pour devenir  
8 les Hells Angels, chapitre de Montréal.

9 Q. **[507]** O.K. Donc je comprends que l'apparition des  
10 Outlaws en soixante-dix-sept (77) et l'apparition  
11 en soixante-dix-sept (77) également des Hells  
12 Angels au Canada ne signifient pas l'apparition  
13 d'une bande de motards criminalisés si je comprends  
14 bien, c'est ça? Ça, il y avait des bandes de  
15 motards criminalisés au Canada avant mais pas parmi  
16 les quatre groupes majeurs.

17 R. C'est exact, c'est ça.

18 Q. **[508]** Parfait. On a dans la prochaine diapositive  
19 un peu la répartition des Hells Angels, plus  
20 particulièrement au Canada. Et on s'attarde aux  
21 Hells Angels pour quelle raison Sergent Belleau?

22 R. Les Hells Angels présentement sont le groupe le  
23 plus puissant au Canada avec l'expansion qu'ils ont  
24 eue. Et au Québec, c'est le seul groupe, c'est le  
25 club de motards qui a le contrôle sur le territoire

1 québécois.

2 Q. **[509]** O.K. On voit qu'ils sont donc entrés, on  
3 vient de l'expliquer, en décembre soixante-dix-sept  
4 (77), par le Québec, par Montréal plus précisément.

5 R. C'est exact.

6 Q. **[510]** O.K.

7 R. Après ça, il y a eu une expansion en mille neuf  
8 cent quatre-vingt-trois (1983), une deuxième  
9 province qui a eu un chapitre des Hells Angels,  
10 c'est la Colombie-Britannique.

11 Q. **[511]** Est-ce que vous avez une explication parce  
12 qu'on voit qu'on commence par les Maritimes, on  
13 commence par le Québec, après ça on s'en va vers  
14 les deux côtes, est-ce que vous avez une  
15 explication de la façon dont le phénomène se  
16 développe?

17 R. C'est difficile à dire. Ce qu'on est capable de  
18 voir, c'est que pour l'Ontario c'est plus clair  
19 mais pour le reste du Canada, c'est un petit peu  
20 moins clair comment ça s'est déroulé. En quatre-  
21 vingt-quatre (1984) lorsqu'ils ont ouvert la  
22 Nouvelle-Écosse, la Nouvelle-Écosse avait des liens  
23 très étroits avec le Québec mais pour les autres,  
24 au niveau de l'Ontario, ce qu'on pouvait voir,  
25 c'est qu'il y avait plus de résistance à avoir les

1 Hells Angels, à un point que pour avoir la province  
2 de l'Ontario, en deux mille (2000), c'est qu'il y a  
3 eu un rassemblement où plusieurs groupes de motards  
4 sont devenus des Hells Angels. En même temps, il y  
5 a eu un gros « party » au local de Sorel des Hells  
6 Angels où plusieurs des clubs ontariens sont  
7 devenus des membres à part entière des Hells  
8 Angels.

9 Q. **[512]** Donc ils n'ont pas pu créer de chapitre  
10 particulier en Ontario, il a fallu qu'ils absorbent  
11 d'autres bandes de motards à ce moment-là.

12 R. C'est ça, ils ont absorbé plusieurs bandes de  
13 motards auxquelles ils ont donné le statut, on va  
14 voir plus loin, les statuts au sein des Hells  
15 Angels, mais à ce moment-là, ces membres-là ont  
16 fait un échange, ce qu'on dit c'est « patch pour  
17 patch » donc ils ont remis les couleurs de leur  
18 club pour devenir des Hells Angels. Même que cette  
19 situation-là a causé des problèmes au niveau  
20 international pour les Hells Angels, à un point  
21 qu'aujourd'hui il y a une règle qui existe parmi  
22 les Hells Angels que ça n'existe plus de changer  
23 « patch pour patch » à cause de la situation de  
24 l'Ontario, que les personnes qui veulent devenir  
25 des Hells Angels vont devoir faire le processus



1           comme tout le monde.

2           Q. **[513]** Qu'on va expliquer tantôt.

3           R. C'est ça.

4           Q. **[514]** O.K. Pourquoi, est-ce qu'on sait pourquoi le  
5           Québec a été la première province à obtenir ces  
6           individus?

7           R. Non, ça je ne pourrais pas répondre.

8           Q. **[515]** O.K. Donc on voit, bon, l'évolution, on voit  
9           quatre-vingt-dix-sept (97), quatre-vingt-dix-neuf  
10          (99), deux mille (2000). L'Ontario on comprend  
11          parce qu'il y avait déjà une forte présence de  
12          bandes de motards criminalisés, il y avait une  
13          résistance, donc on comprend pourquoi. Et est-ce  
14          que les Hells Angels sont encore présents dans ces  
15          provinces-là qu'on voit ici?

16          R. Les Hells Angels sont encore présents dans toutes  
17          les provinces sauf dans la Nouvelle-Écosse.  
18          Présentement, il n'y a aucun chapitre des Hells  
19          Angels dans les Maritimes.

20          Q. **[516]** Donc il ne sont plus en Nouvelle-Écosse et  
21          ils n'ont jamais été au Nouveau-Brunswick, c'est  
22          ça?

23          R. C'est ça.

24          Q. **[517]** O.K. Qui est présent comme bande de motards  
25          criminalisés au Nouveau-Brunswick? Ou est-ce qu'ils

1 ont la chance de ne pas en avoir?

2 R. Non, dans les Maritimes, la bande de motards  
3 dominante c'est les Bacchus. Les Bacchus qui sont  
4 présents dans toutes les provinces maritimes et qui  
5 ont des affiliations, qui sont amis avec les Hells  
6 Angels.

7 Q. **[518]** O.K. Est-ce qu'on sait si les Hells Angels  
8 ont tenté une percée au Nouveau-Brunswick? Si vous  
9 pouvez nous en parler, naturellement.

10 R. Ce qu'on a vu c'est que, oui, il y a beaucoup de  
11 liens. On voit souvent la présence des Hells Angels  
12 en territoire... dans le territoire des Maritimes,  
13 que ce soit pour des événements avec différents  
14 clubs de motards, incluant les Bacchus.  
15 Présentement on voit aussi une recrudescence du  
16 recrutement parmi les Outlaws. Mais les Hells  
17 Angels sont effectivement présents dans les  
18 Maritimes, sauf qu'ils n'ont pas de chapitre  
19 officiel.

20 Q. **[519]** Mais ils n'ont pas de chapitre. O.K. Donc, il  
21 y a une présence physique mais pas de chapitre?

22 R. C'est ça.

23 Q. **[520]** En quelle année... vous l'avez peut-être dit,  
24 Monsieur Belleau, je m'en excuse, si c'est le cas,  
25 mais en quelle année est-ce qu'ils sont disparus de

1 la Nouvelle-Écosse?

2 R. Je n'ai pas l'année exacte. C'est suite à une  
3 opération policière, le projet Hammer, où le  
4 chapitre de Halifax avait été... où une forte  
5 majorité des membres du chapitre de Halifax avait  
6 été arrêtée.

7 Q. **[521]** C'est dans quelle période à peu près, est-ce  
8 que vous vous en souvenez?

9 R. Je crois que c'est... c'est dans les années quatre-  
10 vingt-dix (90), là, mais je ne pourrais pas vous  
11 donner la date exacte.

12 Q. **[522]** O.K., dans les années quatre-vingt-dix (90).  
13 Donc, depuis le début des années deux mille (2000),  
14 on peut affirmer qu'il n'y a plus de présence... il  
15 n'y a plus de chapitre, à tout le moins, en  
16 Nouvelle-Écosse, c'est exact?

17 R. C'est exact.

18 Q. **[523]** Est-ce qu'il y a une autre bande de motards  
19 qui a pris l'espace créé?

20 R. C'est les Bacchus qui ont...

21 Q. **[524]** Les Bacchus.

22 R. Les Bacchus qui ont le contrôle.

23 Q. **[525]** Parfait. Alors, si on va dans la définition  
24 comme telle d'une bande de motards criminalisés.  
25 Encore une fois, je pense que c'est bon de préciser

1 qu'on ne parle pas de la définition d'organisation  
2 criminelle du Code criminel. On parle vraiment de  
3 la définition d'une bande de motards criminalisés.  
4 Quelle est-elle exactement?

5 R. La définition qui est utilisée au Canada  
6 présentement c'est une définition qui avait été  
7 proposée lors d'un procès, en mil neuf cent quatre-  
8 vingt-six (1986), et qui avait été acceptée à ce  
9 moment-là. Si je peux me permettre une traduction  
10 libre, là. C'est un groupe d'amateurs de moto qui  
11 font volontairement... qui décident volontairement  
12 de s'associer et d'exister selon les règles de leur  
13 organisation, qui sont mis en force par la  
14 violence, qui s'engagent dans des activités qui les  
15 amènent, eux et leur club, dans des conflits  
16 répétés et sérieux avec la société et la loi.

17 Q. **[526]** O.K. Donc, je comprends... ça a l'air évident  
18 quand on parle de bandes de motards criminalisés,  
19 là, mais je comprends qu'au coeur de cette  
20 définition, il y a le fait d'avoir une moto, il y a  
21 le fait de s'adonner à des activités criminelles ou  
22 de choisir de vivre en marge de la société, c'est  
23 exact?

24 R. C'est exact.

25 Q. **[527]** O.K. Et ça, cette définition-là... bon, ce

1 qu'on voit à l'écran présentement, je pense que  
2 c'est la citation exacte qui est extraite du  
3 jugement de l'époque?

4 R. Oui, c'est ça.

5 Q. **[528]** Est-ce que cette définition-là, avant qu'elle  
6 soit officialisée en mai mil neuf cent quatre-  
7 vingt-six (1986), quand même, était la définition  
8 qui cadrerait le travail policier ou la compréhension  
9 policière des bandes de motards criminalisés?

10 R. C'est le... cet état d'esprit est... c'est l'état  
11 d'esprit des années quarante (40), c'est l'état  
12 d'esprit du un pour cent (1 %).

13 Q. **[529]** Mais est-ce que je comprends que la  
14 différence c'est qu'en quatre-vingt-dix (86), elle  
15 a été, si on veut, officialisée dans le cadre d'un  
16 arrêt d'une cour?

17 R. C'est exact.

18 Q. **[530]** O.K. Est-ce que, depuis mil neuf cent quatre-  
19 vingt-six (1986), cette définition-là, sur le  
20 terrain, a évolué ou on est toujours dans le même  
21 cadre?

22 R. Non, aujourd'hui, la définition c'est un... la  
23 définition des bandes de motards criminalisés,  
24 c'est des discussions qu'on a eues à maintes  
25 reprises, à savoir on a une définition qui date de

1 mil neuf cent quatre-vingt-six (1986), est-ce qu'on  
2 doit, aujourd'hui, mettre à jour notre définition  
3 des bandes de motards criminalisés? La conclusion à  
4 laquelle on en est venu c'est que c'est une  
5 définition qui a été proposée à maintes et maintes  
6 reprises devant les tribunaux. C'est une définition  
7 qui, encore aujourd'hui, représente bien les bandes  
8 de motards criminalisés, donc c'est toujours celle  
9 qui est utilisée.

10 Q. **[531]** Elle est toujours d'actualité?

11 R. C'est exact.

12 Q. **[532]** Bon. À partir de cette définition-là, je  
13 comprends qu'on a quand même un peu précisé notre  
14 pensée et on a élaboré un... une série de critères,  
15 c'est exact, pour nous aider ou nous guider dans  
16 notre évaluation d'un groupe particulier?

17 R. Oui, il y a une définition... il y a une série de  
18 caractéristiques qui est ressortie d'une décision  
19 devant les tribunaux. C'est en Alberta, c'est  
20 communément référencé comme... appelé, dans le  
21 reste du Canada, la décision Pepler, du nom du juge  
22 Pepler qui avait rendu cette décision-là. Suite aux  
23 témoignages qui avaient été rendus, il avait à ce  
24 moment-là sorti différentes caractéristiques en  
25 lien avec la définition qui avait été proposée qui

1           représentaient les bandes de motards criminalisés,  
2           qui permettent de cataloguer les preuves qui  
3           avaient été mises devant lui.

4           Q. **[533]** Et, à partir de ça, il a élaboré une série de  
5           critères qui nous permettent de comprendre ou de  
6           savoir si on fait affaire, effectivement, à une  
7           bande de motards criminalisés. On parle de la  
8           structure, on parle, bon, de la couleur, je vais  
9           vous laissez continuer. Puis je comprends qu'on va  
10          élaborer sur ces critères-là au fur de votre  
11          témoignage?

12          R. Oui, c'est ça, on va passer chacune des  
13          caractéristiques. Mais les huit caractéristiques  
14          sont la structure, les couleurs, le membership, le  
15          clubhouse ou le repaire, les règles, la collecte de  
16          renseignements, les associés et finalement les  
17          activités criminelles.

18          Q. **[534]** O.K. Est-ce que ce sont des critères qui se  
19          retrouvent en règle générale tous les huit dans une  
20          bande de motards criminalisés?

21          R. La plupart du temps on retrouve les huit critères.  
22          Il y a certains cas, on a vu certains cas où il n'y  
23          a pas de clubhouse, il n'y a pas de repaire, mais  
24          c'est quand même somme toute assez rare. La plupart  
25          du temps les huit critères sont présents.

1 Q. **[535]** O.K. Rapidement avant qu'on élabore, peut-  
2 être faire la différence entre bon la structure on  
3 comprend bien que c'est le mode de fonctionnement  
4 interne, c'est exact?

5 R. Oui.

6 Q. **[536]** Les couleurs on fait référence à ce qu'on  
7 affiche?

8 R. À l'affichage, donc, quand on parle des couleurs,  
9 on parle de la veste, que ce soit la veste, les  
10 vêtements, les bijoux, tout ce qui a le logo ou qui  
11 fait référence aux organisations.

12 Q. **[537]** O.K. Quand on parle de membership, est-ce  
13 qu'on parle de la façon dont on se gère à  
14 l'intérieur du club, de la façon dont les gens sont  
15 admis, les gens évoluent au sein du club, c'est ça?

16 R. C'est exact. L'appartenance au club et la façon d'y  
17 accéder.

18 Q. **[538]** O.K. Dans les clubhouses vous avez, bon, on a  
19 traduit par repaire, donc, on parle si on veut de  
20 leur lieu de rencontres ou de leur lieu officiel?

21 R. C'est ça. Ce qui leur sert d'assise territoriale.

22 Q. **[539]** O.K. Les règles, on va élaborer plus loin,  
23 mais je pense que c'est un mot qui parle de lui-  
24 même. La collecte de renseignements je comprends  
25 que c'est une des façons d'agir, une des



1 caractéristiques de leur modus operandi, c'est  
2 exact?

3 R. Oui.

4 Q. **[540]** O.K. Si on parle des associés, ce sont des  
5 gens je comprends et encore une fois on va  
6 élaborer, mais qui ne font pas nécessairement  
7 partie du club, mais qui servent au club?

8 R. C'est ça.

9 Q. **[541]** O.K. Et les activités criminelles, bien on va  
10 pouvoir élaborer là-dessus également. Donc, d'abord  
11 et avant tout on va aller plus précisément sur  
12 notre territoire et le territoire qui intéresse les  
13 travaux de la Commission, les motards au Québec. Il  
14 y a une correction qui a été faite, je pense.  
15 Parfait. Donc, les motards au Québec, pouvez-vous  
16 nous expliquer un peu, on a déjà élaboré puis  
17 abordé le sujet, on va parler plus précisément.  
18 Donc, on sait qu'en juillet soixante-dix-sept (77)  
19 les Outlaws, toujours à Montréal, décembre les  
20 Hells Angels. Et est-ce qu'on peut peut-être  
21 élaborer à travers ça les différents chapitres et  
22 territoires du Québec qui ont été...

23 R. Oui, au fil des années les Hells, surtout les Hells  
24 Angels, vous allez voir il y a d'autres clubs  
25 aussi, mais surtout les Hells Angels se sont

1 implantés sur le territoire québécois. En soixante-  
2 dix-neuf (79) on a eu le chapitre North des Hells  
3 Angels qui était à Laval, qui a été créé.

4 En mille neuf cent quatre-vingt-quatre  
5 (1984), le chapitre de Sherbrooke des Hells Angels  
6 qui a été créé. En mille neuf cent quatre-vingt-  
7 cinq (1985), la fermeture du chapitre North des  
8 Hells Angels. Si vous vous souvenez la fermeture du  
9 chapitre North c'est quand le chapitre North a été  
10 éliminé par les Hells Angels, la plupart des  
11 membres ont été tués par l'organisation et  
12 certains... certains des corps avaient été jetés  
13 dans le fleuve près du traversier entre Saint-  
14 Ignace et Sorel. Donc, ça c'est l'événement, la  
15 fermeture du chapitre North.

16 En quatre-vingt-huit (88), le chapitre  
17 Quebec City des Hells Angels a été créé. En quatre-  
18 vingt-dix (90), comme j'ai dit tantôt, il y a eu la  
19 création des Rock Machine qui à ce moment-là était  
20 un club qui était, qui était ami avec les Hells  
21 Angels. En quatre-vingt-onze (91), un autre  
22 chapitre des Hells Angels, le chapitre de Trois-  
23 Rivières qui a été créé.

24 En quatre-vingt-quinze (95), le chapitre  
25 Nomads des Hells Angels a été créé. Là, on est dans

1 la période... En quatre-vingt-quinze (95), on est  
2 déjà dans la période de la guerre des motards. En  
3 quatre-vingt-dix-sept (97), il y a eu la création  
4 du chapitre South qui a eu lieu suite à une  
5 division du chapitre de Montréal. Le chapitre de  
6 Montréal s'est divisé entre le chapitre South qui  
7 avait pris ses assises dans la région de Longueuil,  
8 Saint-Basile et le chapitre de Montréal qui était à  
9 Sorel.

10 En deux mille un (2001), il y a eu le gel  
11 du chapitre des Nomads des Hells Angels avec  
12 l'opération Printemps 2001. On a eu en décembre  
13 deux chapitres des Bandidos qui ont été créés, les  
14 chapitres de Montréal, les chapitres de Québec. Et  
15 en même temps, la même année, la disparition de  
16 tous les clubs-écoles des Hells Angels. Tous les  
17 clubs-écoles, on parlait des Black Noise comme vous  
18 avez dit.

19 Q. **[542]** Oui?

20 R. Les Evil Ones, les Rockers à Montréal et autres  
21 clubs qui étaient sous l'emprise des Hells Angels  
22 sur le territoire du Québec. En deux mille deux  
23 (2002), le projet Amigo, on a eu la neutralisation  
24 des Bandidos. Donc, les Bandidos qui étaient  
25 restés, il y avait eu des transfuges qui étaient

1 passés chez les Hells Angels. Il y avait certains  
2 membres qui étaient restés Bandidos. Le projet  
3 Amigo a, si on peut dire, clos l'existence des  
4 Bandidos en territoire québécois.

5 Et en deux mille quatre (2004), on a eu la  
6 fermeture officielle des Hells Angels Nomads, du  
7 chapitre Nomads, tous les membres étaient  
8 incarcérés. Donc, ce chapitre-là n'avait plus,  
9 n'avait plus aucun membre en liberté, a été  
10 simplement fermé.

11 Q. **[543]** O.K. Donc, à part les chapitres, je comprends  
12 qui existent là toujours aujourd'hui en deux mille  
13 treize (2013) des chapitres des Hells Angels au  
14 Québec, à quels endroits exactement?

15 R. Présentement les chapitres des Hells Angels qui  
16 sont présents sur le territoire québécois sont les  
17 chapitres de Montréal, de Trois-Rivières... On les  
18 a un petit peu plus loin dans le PowerPoint. Mais  
19 c'est Montréal, Trois-Rivières, South, Sherbrooke  
20 et Quebec City.

21 Q. **[544]** Je sais qu'on va y revenir un petit peu plus  
22 loin, mais comme on l'aborde maintenant, en deux  
23 mille un (2001), vous avez parlé de la disparition  
24 de tous les clubs écoles des Hells Angels, incluant  
25 les Black Noise. Pour quelle raison ces clubs-là

1 ont disparu? Qu'est-ce qui est advenu des gens ou  
2 des membres de ces clubs-là ou de ces clubs-là?

3 R. Après la guerre des motards, ce qu'on a vu, c'est  
4 que ordre a été donné de fermer ces clubs-là. Donc,  
5 tous les clubs ont été fermés. Les « patchs » ont  
6 disparu. Sauf que ce qu'on a vu au fil des années,  
7 c'est que ces personnes-là, en grand nombre, sont  
8 restées quand même dans l'entourage des Hells  
9 Angels. Puis les personnes qui ont été promues au  
10 sein de l'organisation des Hells Angels dans les  
11 années qui ont suivi étaient pour la plupart issues  
12 quand même de ces clubs-là. Donc, les personnes ont  
13 quand même... sont quand même demeurées près du  
14 club des Hells Angels et ont continué à servir de  
15 bassin de recrutement.

16 Q. **[545]** Je comprends également, vous avez parlé en  
17 deux mille un (2001), parce qu'il y a des termes  
18 qui sont, qu'on va définir de façon plus précise  
19 dans la nomenclature que vous venez de faire. En  
20 deux mille un (2001), il y a eu le gel du chapitre  
21 des Hells Angels Nomads. Peut-être expliquer ce que  
22 c'est qu'un gel. Je pense que c'est quand le nombre  
23 de membres tombe en dessous du seuil permis. C'est  
24 exact?

25 R. Oui, c'est exact. On va le voir un petit peu plus

1 loin sur les règles aussi. Mais chaque membre,  
2 chaque chapitre des Hells Angels, pour pouvoir  
3 fonctionner, doit avoir un minimum de six membres  
4 qui sont sur la rue. Le terme qui est utilisé par  
5 les Hells Angels, c'est « on the street ». Et si le  
6 chapitre tombe en deçà du nombre de six, le  
7 chapitre va être considéré comme étant gelé.

8 Q. **[546]** Qu'est-ce qui se passe? Est-ce qu'il tombe en  
9 tutelle d'un autre chapitre? Est-ce que ses  
10 activités sont complètement arrêtées? De façon  
11 pratique qu'est-ce que ça signifie pour les cinq  
12 membres restants, si on veut aller au minimum?

13 R. Bien, ça signifie que les membres restants doivent  
14 se rapporter à un autre chapitre. Ils ne tombent  
15 pas nécessairement membres d'un autre chapitre,  
16 mais doivent se rapporter à un autre chapitre pour  
17 les réunions. Encore là, les réunions, on va  
18 pouvoir les définir en détail un petit peu plus  
19 loin.

20 Q. **[547]** Ils tombent un petit peu comme en tutelle si  
21 on veut?

22 R. Oui, ils tombent sous la supervision d'un autre  
23 chapitre.

24 Q. **[548]** O.K. Et je comprends que, en deux mille  
25 quatre (2004), bon, les Nomads n'ont jamais dégelé

1 finalement, ils ont fermé carrément, c'est exact?

2 R. Oui, c'est ça, avec les sentences d'emprisonnement  
3 qui avaient été données, il y avait une  
4 impossibilité probablement pour eux autres de  
5 recréer ce chapitre-là. Donc, ils ont décidé  
6 simplement de le fermer.

7 Q. **[549]** Et la cause du gel en deux mille un (2001),  
8 c'est Printemps 2001, les arrestations?

9 R. C'est ça. Les arrestations de Printemps.

10 Q. **[550]** Bon. Donc, on l'évoque de façon un peu  
11 préliminaire depuis tantôt, la guerre des motards.  
12 Mille neuf cent quatre-vingt-quinze (1995), il y a  
13 un événement marquant. Comme vous l'avez mentionné,  
14 pour le reste du public, il y a eu quand même,  
15 avant quatre-vingt-quinze (95), des événements et  
16 des... bon, des événements de violence entre les  
17 motards. Mais qu'est-ce qui fait qu'en quatre-  
18 vingt-quinze (95), ça marque l'imaginaire et que le  
19 public commence à s'apercevoir de cette guerre-là?

20 R. Il y avait des conflits. Il y avait des conflits  
21 qui duraient. Comme j'ai dit tantôt, il y a même eu  
22 des conflits à la fin des années soixante-dix (70),  
23 début des années quatre-vingt (80) avec les  
24 Outlaws. Mais quand on arrive dans les années  
25 quatre-vingt-dix (90), les territoires de

1 stupéfiants qui sont bien définis, on a les Hells  
2 Angels qui veulent prendre une part plus importante  
3 du marché des stupéfiants et qui rencontrent une  
4 résistance des Rock Machine et de trafiquants  
5 indépendants qui ne veulent pas laisser aller leur  
6 territoire.

7           Donc, ces gens-là se sont associés pour  
8 faire front commun face au Rock Machine (sic).  
9 C'est ce qu'on a eu à l'époque, les indépendants  
10 qui se sont regroupés avec les Rock Machine, le  
11 Dark Circle. On a eu des groupes comme les Palmers  
12 qui était un club de motards associé à eux, qui ont  
13 fait front commun. Dans cette période-là, il y a  
14 une guerre qui a éclaté et qui a eu lieu entre  
15 quatre-vingt-quatorze (94) et deux mille deux  
16 (2002). Lors de la guerre, il y a eu plus de cent  
17 soixante (160) meurtres ou tentatives de meurtres.  
18 Il y a eu plusieurs explosions, des incendies, des  
19 événements violents. On parle de plus trois cents  
20 (300) événements violents dans cette période-là.

21           Puis aussi ce qui a fait, ce qui a marqué  
22 beaucoup, c'est qu'il y a eu des victimes  
23 innocentes. On se rappelle encore, c'est encore  
24 médiatisé aujourd'hui, Daniel Desrochers, un enfant  
25 qui avait été atteint par un débris d'un jeep lors



1 d'une explosion; le journaliste Michel Auger qui  
2 avait été victime d'une tentative de meurtre. Donc,  
3 c'est les événements qu'on a eus dans la guerre des  
4 motards. Suite à ça, il y a eu l'arrestation lors  
5 de Printemps 2001 de tous les membres du chapitre  
6 Nomads et plusieurs membres des Hells Angels et de  
7 clubs écoles. Et les plaidoyers de culpabilité qui  
8 ont suivi, autant dans Printemps 2001 et récemment  
9 dans SharQc pour cette période-là de la guerre des  
10 motards.

11 Q. **[551]** O.K. Par la suite, il y a eu l'opération  
12 Amigos également qui est un peu concomitante à ça,  
13 c'est exact?

14 R. C'est exact.

15 Q. **[552]** Qui visait plus particulièrement, vous l'avez  
16 mentionné tantôt, les Bandidos.

17 R. Oui.

18 Q. **[553]** L'opération Amigos a eu pour effet positif  
19 pour la société, si vous me permettez, de mettre  
20 fin à ce chapitre-là, à ce type de bandes de  
21 motards criminalisés là au Québec. Est-ce que  
22 l'opération Printemps 2001, bon, a fait, a  
23 efficacement, je comprends bien, mis fin également  
24 au chapitre des Nomads.

25 R. Oui.

1 Q. **[554]** Est-ce qu'il y a eu un autre impact au niveau  
2 des Hells Angels au Québec à ce moment-là, à cette  
3 période, dans le début des années deux mille  
4 (2000)?

5 R. Les Hells Angels ont été évidemment déstabilisés  
6 par cette opération-là sauf qu'il restait quand  
7 même plusieurs chapitres qui étaient toujours  
8 actifs sur le territoire québécois qui ont pu se  
9 restructurer et continuer à garder le contrôle sur  
10 le territoire québécois.

11 Q. **[555]** Bon, est-ce que je comprends qu'à ce moment-  
12 là la guerre des motards, bon, a déstabilisé les  
13 Hells Angels de façon évidente mais est-ce que ça a  
14 créé une ouverture pour d'autres bandes de motards  
15 criminalisés, prendre l'espace, le territoire qui  
16 avait été, si vous voulez, affaibli?

17 R. Non, ce que ça a eu comme effet, ça a été vraiment  
18 la fin de la guerre des motards qui a eu lieu après  
19 l'opération Printemps où on a vu des apparitions  
20 publiques, entre autres, entre des membres des  
21 Bandidos, Rock Machine, qui se sont montrés  
22 publiquement avec des membres des Hells Angels pour  
23 annoncer officiellement qu'il y avait une trêve  
24 entre les deux clubs.

25 Q. **[556]** O.K. Donc on a tenté de disparaître un peu de

1 l'oeil public.

2 R. C'est exact.

3 Q. **[557]** O.K. On a, si vous voulez, reconnu les vertus  
4 de la discrétion. Un peu.

5 R. Oui, pour une courte période parce qu'après  
6 Printemps 2001 il a été une période où les clubs de  
7 motards étaient peu ou pas visibles avec leurs  
8 couleurs. Mais avec le temps, ils sont revenus aux  
9 vieilles habitudes de se montrer en public.

10 Q. **[558]** Chassez le naturel...

11 R. C'est ça.

12 (14:47:42)

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. **[559]** Quelle était la pression qui était mise sur  
15 les groupes pour faire la paix?

16 R. Au moment de la trêve avec les... Bien, à ce  
17 moment-là, c'est qu'il y avait, moi j'ai parlé  
18 personnellement à des membres qui étaient Rock  
19 Machine puis on a évoqué la guerre avec eux, à  
20 savoir comment ça avait terminé. Il y a certains  
21 individus qui nous disent que, à ce moment-là, la  
22 guerre était perdue, que de toute façon, la guerre  
23 était perdue, qu'ils devaient faire une trêve ou  
24 disparaître. Il y a d'autres individus qui nous ont  
25 dit qu'avec les Bandidos ils auraient pu aller

1 chercher un appui international qui leur aurait  
2 permis de survivre. Mais ce qu'un des membres  
3 influents de ce temps-là, qui est devenu un membre  
4 influent des Hells Angels aujourd'hui, m'a dit,  
5 c'est qu'en allant chercher l'appui des Bandidos,  
6 ils donnaient l'opportunité aux Hells Angels de  
7 faire une trêve parce que les Hells Angels  
8 n'auraient pas pu faire une trêve avec les Rock  
9 Machine qui était un club relativement mineur. Mais  
10 la pression des deux côtés d'aller chercher l'appui  
11 des Bandidos a permis de faire la trêve et puis de  
12 continuer à faire leurs activités criminelles.

13 Me SONIA LeBEL :

14 Q. **[560]** Mais pensez-vous qu'ils ont compris  
15 également, puis vous l'avez dit, peut-être pour une  
16 courte période parce qu'on va voir, on comprend  
17 qu'une des caractéristiques des bandes de motards  
18 criminalisés est de s'afficher. On a des motos  
19 relativement bruyantes, on affiche des couleurs  
20 flamboyantes, on se montre et la présence physique  
21 et visible est une de leurs caractéristiques, c'est  
22 exact?

23 R. Oui.

24 Q. **[561]** Bon, est-ce que les opérations policières de  
25 l'époque et le fait que l'oeil du public s'est

1           tourné ou les projecteurs se sont tournés vers eux,  
2           au cours de divers procès célèbres et d'opérations,  
3           a eu, vous pensez, un impact significatif sur eux?

4           R. Il y a ça qui a eu...

5           Q. **[562]** Leur a peut-être appris les vertus de faire  
6           une trêve, justement.

7           R. Mais il y a ça qui a eu un impact mais ce qui a été  
8           l'impact majeur, ça a été les changements  
9           législatifs au niveau des lois sur le gangstérisme  
10          qui sont arrivées. À ce moment-là, ceux qui  
11          restaient, pendant une période ont été sous  
12          l'impression qu'ils ne pouvaient pas s'afficher  
13          avec leur patch, certains craignaient de se faire  
14          arrêter simplement qu'en s'affichant. Donc ça, ça a  
15          eu un impact. Mais ce qui a été la pression  
16          majeure, ça a été la pression du public, les  
17          changements législatifs. On a même vu à cette  
18          période-là dans la région de Québec une  
19          manifestation des citoyens devant le repaire des  
20          Hells Angels à Québec qui demandait au gouvernement  
21          de faire quelque chose, d'intervenir, parce que la  
22          situation était rendue à un point tel que les  
23          citoyens se croyaient en danger ou se sentaient en  
24          danger dans leur propre voisinage.

25          Q. **[563]** Mais en même temps que l'escouade et là, je

1           vais naturellement, je pense que les gens vont le  
2           comprendre, parler un peu d'expérience, en même  
3           temps que l'escouade sur le crime organisé qui  
4           s'est formée au sein des corps policiers ou au sein  
5           des poursuivants criminels, il y a eu également les  
6           escouades sur les produits de la criminalité. Est-  
7           ce que vous pensez que ça a eu un impact sur eux?  
8           On s'est mis à attaquer plus que le crime lui-même,  
9           c'est exact?

10          R. Oui. Puis ça on va le voir...

11          Q. **[564]** On a voulu leur bien dans tous les sens du  
12          terme.

13          R. C'est ça, on va le voir assez détaillé un petit peu  
14          plus loin. Les enquêtes conjointes ou les  
15          partenariats, le Revenu qui s'intéresse aux Hells  
16          Angels, à leur train de vie, à leurs activités  
17          financières, en même temps que les produits de la  
18          criminalité, ça les a obligés à changer leur façon  
19          de faire, effectivement.

20          Q. **[565]** O.K. Les façons de faire qu'on va étudier par  
21          leur, peut-être, leur mouvement vers l'économie  
22          légale tantôt, c'est exact?

23          R. C'est ça.

24          Q. **[566]** O.K. Donc peut-être pour terminer avant la  
25          pause, bon, les dates des fondations des chapitres

1           au Québec, on les a abordées un petit peu tantôt  
2           mais on peut peut-être les refaire de façon un peu  
3           plus précise. Chapitre de Montréal étant donc le  
4           premier chapitre en mille neuf cent soixante-dix-  
5           sept (1977) au Québec, c'est exact?

6           R. C'est exact.

7           Q. **[567]** Est-ce qu'on peut... Bon. Après ça, on a le  
8           chapitre de Sherbrooke en quatre-vingt-quatre (84).

9           R. Oui, le cinq (5) décembre quatre-vingt-quatre (84).  
10          Oui.

11          Q. **[568]** Est-ce que ce chapitre-là découle du chapitre  
12          de Montréal?

13          R. Les chapitres, encore là selon les règles des Hells  
14          Angels, pour ouvrir un nouveau chapitre, il faut  
15          que ce soit les chapitres présents dans la province  
16          qui soient les... qui fassent l'ouverture de ces  
17          chapitres-là. Donc, quand on parle du chapitre de  
18          Sherbrooke qui a été ouvert, effectivement c'est le  
19          chapitre de Montréal qui a décidé d'étendre le  
20          territoire en ouvrant un nouveau chapitre à  
21          Sherbrooke.

22          Q. **[569]** Mais, malgré ça - et on va le détailler  
23          tantôt - Montréal et Sherbrooke sont deux chapitres  
24          à part entière.

25          R. Exact.

1 Q. **[570]** Ce n'est pas le chapitre de Montréal qui  
2 s'approprie le territoire de Sherbrooke. C'est un  
3 nouveau chapitre qui est ouvert parrainé par  
4 Montréal.

5 R. Qui était parrainé par Montréal à l'époque, mais  
6 qui devient, du moment de sa création, qui devient  
7 indépendant au sein du territoire qui est attribué.

8 Q. **[571]** O.K. Est-ce qu'on voit à l'époque que des  
9 individus... ce sont des gens... je vais le dire de  
10 façon très basic là, mais est-ce que ce sont des  
11 gens de Montréal qui déménagent à Sherbrooke ou ce  
12 sont vraiment des individus de Sherbrooke qui  
13 deviennent membre du Chapitre de Sherbrooke à ce  
14 moment-là?

15 R. Non. À ce moment-là, en quatre-vingt-quatre (84),  
16 c'est... ce sont des membres d'un autre club de  
17 motards qui ont été intégrés aux Hells Angels. Si  
18 je me souviens, c'étaient Les Gitans de Sherbrooke  
19 qui sont devenus les Hells Angels.

20 Q. **[572]** Ça fait qu'on a absorbé un club.

21 R. C'est ça.

22 Q. **[573]** O.K. Le chapitre de Québec en quatre-vingt-  
23 huit (88).

24 R. Même chose, le chapitre de Québec, ce sont les  
25 Mercenaires qui sont devenus les... qui sont



1           devenus les Hells Angels et à ce moment-là on avait  
2           déjà les changements. Ils sont devenus au début  
3           prospect des Hells Angels - c'est un terme qu'on va  
4           voir, qu'on va détailler un petit peu plus loin -  
5           mais ils ont dû faire leur période de probation  
6           avant de devenir le chapitre à part entière de  
7           Quebec City en mil neuf cent quatre-vingt-huit  
8           (1988).

9           Q. **[574]** O.K. Donc, vingt-six (26) mai quatre-vingt-  
10           huit (88), c'est après la période de probation, si  
11           on veut, quand ils deviennent indépendants.

12           R. C'est ça.

13           Q. **[575]** Et c'est, encore une fois, un club qui est  
14           absorbé.

15           R. Oui.

16           Q. **[576]** Qui est le club parrain à ce moment-là?

17           R. C'est... quand il y a un nouveau... quand il y a un  
18           nouveau chapitre qui est ouvert, c'est un vote qui  
19           est pris dans la province, donc c'est la province  
20           qui va parrainer le... qui va parrainer le  
21           chapitre.

22           Q. **[577]** O.K. Est-ce qu'on sait par contre qui était  
23           à l'origine de l'absorption de Québec? Est-ce que  
24           c'est Montréal...

25           R. Non.

1 Q. **[578]** ... qui a fait les premiers approches?

2 R. Non.

3 Q. **[579]** On n'a pas l'information.

4 R. Je n'ai pas l'information.

5 Q. **[580]** O.K. Trois-Rivières en quatre-vingt-onze  
6 (91).

7 R. À Trois-Rivières, on avait certains clubs...  
8 certains clubs, entre autres, Les Missiles qui  
9 étaient présents. Certains des membres ont été  
10 intégrés pour devenir le chapitre de Trois-Rivières  
11 des Hells Angels. Encore là, ces membres-là ont dû  
12 faire... on dû faire le processus pour devenir  
13 membres à part entière. Et finalement, en mil neuf  
14 cent quatre-vingt-dix-sept (1997), le chapitre  
15 South. Le chapitre South est une division du  
16 chapitre de Montréal. Le chapitre de Montréal a été  
17 scindé, certains des membres sont allés vers le  
18 chapitre South. Et il y a aussi des membres d'un  
19 club école, les Evil Ones qui ont accédé... qui ont  
20 accédé au club des Hells Angels dans ce nouveau  
21 chapitre.

22 Q. **[581]** O.K. Bon. Je comprends que, bon, ça a été  
23 plus simple pour le chapitre de Sherbrooke parce  
24 qu'il n'y avait qu'un seul chapitre dans la  
25 province de Québec, donc les membres de Montréal

1 n'avaient qu'à être d'accord. Comment ça fonctionne  
2 comme tel là? Vous parlez de vote là. Bon. Le  
3 chapitre South a eu besoin de plus de votes et a  
4 plus besoin d'avoir l'assentiment de plus de  
5 chapitres que tous les autres. Comment ça  
6 fonctionne effectivement?

7 R. Par exemple, si on prend pour le chapitre South,  
8 avec les règles de fonctionnement des Hells Angels  
9 qu'on va voir plus loin, mais selon les règles des  
10 Hells Angels, quand les... quand Montréal veut  
11 scinder leur chapitre pour fonder un nouveau  
12 chapitre dans leur province, ils doivent obtenir  
13 l'aval de tous les chapitres, tous les chapitres  
14 qui sont déjà présents dans cette province-là.  
15 Alors, dans le cas ici, quand Montréal veut se  
16 scinder en deux, ils doivent obtenir l'aval de  
17 Sherbrooke, Quebec City et Trois-Rivières.

18 Q. **[582]** O.K. Mais, l'aval, est-ce que ça veut dire  
19 l'aval de tous et chacun des chapitres? Je  
20 m'explique. Est-ce qu'un chapitre pourrait bloquer  
21 ou c'est le total des votes, un pourcentage de tout  
22 le monde qui est nécessaire?

23 R. Dans ce cas-là, la façon de faire, c'est qu'ils  
24 vont demander la permission, lors d'un meeting, ils  
25 vont demander la permission aux autres chapitres.

1 Si les chapitres sont d'accord, ils vont avoir  
2 l'autorisation. Dans le cas où un des chapitres  
3 serait contre, ils vont avoir recours à un vote, un  
4 vote où tous les membres des Hells Angels de la  
5 province vont devoir voter et ils vont avoir besoin  
6 de soixante-six pour cent (66 %), donc d'un vote  
7 aux deux tiers pour prendre la décision finale.

8 Q. **[583]** Donc, soixante-six pour cent (66 %) du pool  
9 combiné de tous les votes et non pas...

10 R. De tous les...

11 Q. **[584]** ... par chapitre.

12 R. C'est ça, de tous les membres du Québec.

13 Q. **[585]** O.K. Donc, je comprends que pour simplifier  
14 la procédure, ils commencent pas faire le tour des  
15 chapitres. S'ils ont l'assentiment de tout le  
16 monde, il n'y a pas de problème. S'il y a un  
17 chapitre qui est chambranlant, on passe à un vote  
18 de la totalité des membres.

19 R. C'est exact.

20 Q. **[586]** O.K. Est-ce que ça a été le cas pour tous les  
21 autres chapitres, on fonctionne de la même façon?  
22 Ceux qui ont été créés là Trois-Rivières, Quebec  
23 City, et caetera.

24 R. À ce moment-là, je ne le sais pas. Quand on remonte  
25 dans ces années-là, je ne pourrais pas vous dire

1 comment le processus s'est passé.

2 Q. [587] O.K. Mais, on sait qu'en quatre-vingt-dix-  
3 sept (97) pour le chapitre South, ça a été le  
4 processus qui a été suivi?

5 R. C'est ça, selon les règles des Hells Angels, ils  
6 ont suivi les règles des Hells Angels.

7 Q. [588] O.K. Et est-ce que vous savez si ce sont des  
8 règles qui sont toujours en vigueur pour la  
9 fondation d'un chapitre au moment où on se parle?

10 R. Oui, c'est exact, ce sont des règles qui sont  
11 toujours en vigueur. Et d'ailleurs, on a pu le  
12 voir, on va le voir un petit peu plus loin dans les  
13 règles aussi, mais on a pu voir récemment, avec  
14 l'ouverture du chapitre en République Dominicaine  
15 où le Québec a été particulièrement impliqué, on a  
16 pu voir comment ces règles-là s'appliquaient.

17 Q. [589] O.K. Donc, peut-être avant d'entrer dans la  
18 structure de façon plus particulière, on pourrait  
19 peut-être prendre la pause à ce moment-ci, Madame.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Ça va.

22 Me SONIA LeBEL :

23 Merci.

24 (14:56:14)

25 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

1 REPRISE

2 Me SONIA LeBEL :

3 Alors, je comprends qu'on est sous le même serment.

4 LA GREFFIÈRE :

5 Vous êtes sous le même serment, Monsieur.

6 Me SONIA LeBEL :

7 Merci, Madame la Greffière. Alors, Madame la  
8 Présidente, Monsieur le Commissaire, on continue où  
9 on a laissé le tout avant la pause.

10 Q. [590] On a parlé des dates de fondation des divers  
11 chapitres. On a abordé quelques notions de base  
12 qu'on va explorer ensemble. À la prochaine  
13 diapositive, on voit des photos. Ça aussi, c'est un  
14 élément dont on va discuter, mais je pense que les  
15 photos sont très importantes pour les clubs Hells  
16 Angels entre autres.

17 R. (Problème de micro) C'est exact, les photos, ces  
18 photos-là, ce qu'on voit, c'est les 5 chapitres  
19 qu'on avait, qui étaient actifs au 15 avril  
20 (inaudible). Évidemment, aujourd'hui, tantôt je  
21 vous avais dit qu'un chapitre qui tombait en  
22 dessous de 6 membres devait être gelé selon les  
23 règles de l'organisation des Hells Angels.  
24 Évidemment, présentement, tous les chapitres des  
25 Hells Angels sont gelés. Donc, il n'y a aucun des

1 chapitres qui est officiellement actif au niveau de  
2 la représentation dans l'organisation des Hells  
3 Angels.

4 Q. [591] O.K. Donc, au moment où on se parle... à ce  
5 moment-là, qu'est-ce qui se passe si tous les  
6 chapitres actifs au Québec sont gelés? Qui est le  
7 chapitre qui les... qui les prend en tutelle, si on  
8 veut et à qui se rapportent-ils en principe?

9 R. Bien, présentement ce qu'on voit... ce qu'on voit  
10 sur le terrain et ce qu'on a vu depuis... depuis  
11 avril deux mille neuf (2009), c'est que les membres  
12 des Hells Angels sont quand même présents. Les  
13 membres des Hells Angels du Québec sont quand même  
14 présents, sauf qu'au niveau de la représentation au  
15 niveau national et international, au lieu  
16 d'avoir... au lieu que le Québec ait le droit de  
17 vote, le Québec qui représente la région East Coast  
18 Canada pour les Hells Angels, ce qu'on voit, c'est  
19 qu'ils ont toujours comme... comme représentation,  
20 au lieu d'avoir le résultat des votes ou le droit  
21 de parole qu'ils ont le BHC, ce qui veut dire big  
22 house crew, donc qui veut dire que les chapitres  
23 sont gelés parce que les membres sont détenus « big  
24 house » qui fait référence à la...

25 Q. [592] À la prison.

1 R. ... à la prison.

2 Q. **[593]** O.K.

3 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

4 Q. **[594]** Est-ce que c'est le cas dans les autres  
5 provinces du Québec... du Canada? En Ontario  
6 notamment, est-ce que c'est le cas aussi?

7 R. Non. En Ontario, tous les chapitres... il y a un  
8 chapitre qui est gelé en Ontario, les autres  
9 chapitres sont actifs présentement. Donc, quand on  
10 voit au meeting canadien la région centrale qui est  
11 l'Ontario a le droit de parole, la région West  
12 Coast qui est les provinces de l'Ouest, à l'ouest  
13 de l'Ontario a le droit de parole aussi, mais le  
14 Québec était, jusqu'aux dernières nouvelles, « big  
15 house crew », donc gelé avec sans droit de parole.  
16 Me SONIA LeBEL :

17 Q. **[595]** Pour quelle raison est-ce qu'on ne nomme pas  
18 d'autres membres à ce moment-là pour dégeler de  
19 cette façon-là le chapitre?

20 R. Mais, c'est que selon les règles des Hells Angels,  
21 pour avoir des membres, il va falloir qu'on... il  
22 va falloir que ces personnes-là fassent le  
23 processus au sein des Hells Angels, donc ils ne  
24 pourront pas... ils ne pourraient pas prendre de  
25 leurs relations, une relation criminelle ou une



1 personne qui aurait un potentiel à devenir Hells  
2 Angels un jour sans lui faire faire le processus  
3 qui prend plusieurs années.

4 Q. **[596]** Et pour lui faire faire le... Bon. Qui prend  
5 plusieurs années, premièrement. Et pour engager  
6 quelqu'un dans le processus, il faudrait que le  
7 chapitre lui-même soit capable de le faire, donc  
8 pas en gel, si je comprends bien.

9 R. C'est exact.

10 Q. **[597]** O.K. Est-ce qu'on a vu déjà dans des cas  
11 transférer des membres d'un chapitre à l'autre pour  
12 un chapitre qui aurait plus que six membres  
13 pourrait se permettre de transférer dans un  
14 chapitre gelé? Est-ce que ça peut se faire ou...?

15 R. Oui, il est possible que des membres... que des  
16 membres des Hells Angels soient transférés d'un  
17 chapitre à l'autre dans le but de faire monter  
18 les... de faire monter les chiffres et de dépasser  
19 le stade du six membres.

20 Q. **[598]** O.K. Mais là, je comprends que, de toute  
21 façon, comme tout le monde est en bas de six, c'est  
22 impossible au Québec.

23 R. Au Québec présentement, si on prenait les membres  
24 en liberté et qu'on les regroupait au sein d'un  
25 même chapitre, on dépasserait le nombre de six,

1           donc il est possible d'avoir un chapitre actif des  
2           Hells Angels présentement.

3           Q. **[599]** Mais, ça n'a pas été fait, à votre  
4           connaissance.

5           R. À la dernière nouvelle, ce n'est pas fait.

6           Q. **[600]** O.K. On vient peut-être de leur donner une  
7           idée là. Est-ce que je comprends qu'à part... Bon.  
8           On a parlé de cause, l'opération... l'opération  
9           policière, l'arrestation de membres d'un chapitre  
10          actif est une cause de gel, naturellement, qui peut  
11          faire tomber le membership en bas du chiffre  
12          magique ou du six magique. Est-ce qu'il y a  
13          d'autres causes qui peuvent faire en sorte qu'un  
14          chapitre tombe en gel? La mort d'un membre,  
15          j'imagine.

16          R. C'est ça. Du moment qu'il y a... du moment qu'il  
17          n'y a pas six membres qui sont... qui sont actifs,  
18          donc qui sont capables de se présenter... capables  
19          de se présenter aux réunions et qui n'ont pas de...  
20          qui ne sont pas soit détenus ou ayant des  
21          conditions de remise en liberté les empêchant de se  
22          rendre à ces réunions-là, si le chapitre passe en  
23          bas de six, il va tomber gelé.

24          Q. **[601]** O.K. Avant le gel qui a affecté ces cinq  
25          chapitres-là, on pourrait parler d'à peu près une

1 moyenne de combien de membres actifs par chapitre?

2 R. En moyenne, il y a des chapitres qui en avaient  
3 moins, mais il y a des chapitres, comme les plus  
4 gros, on avait vingt-sept (27) membres, mais ça  
5 tourne toujours autour de la vingtaine.

6 Q. [602] Autour de la vingtaine.

7 R. Oui, entre quinze (15) et trente (30) membres.

8 Q. [603] O.K. Parfait. Donc, on va entrer plus... on  
9 va entrer plus particulièrement dans un des  
10 premiers critères qui a été élaboré par la cour à  
11 l'époque qui est la structure. On l'a un petit peu  
12 effleuré quand on parle de chapitres. Donc, si je  
13 comprends, la cellule d'une bande de motards  
14 criminalisés s'appelle un chapitre, c'est exact?

15 R. C'est exact. C'est la structure... la structure au  
16 niveau régional, le chapitre va avoir une assise  
17 territoriale souvent qui se représente avec le  
18 repère, mais sur leur veste, ils vont avoir le nom  
19 du chapitre, donc la région.

20 Quand on est au Québec, c'est toujours la  
21 même chose. On va le voir plus loin encore, sur les  
22 vestes des Hells Angels, il y a « Hells Angels » en  
23 haut, le logo avec la tête de mort ailé et toujours  
24 « Québec » pour la province. Au niveau canadien, on  
25 retrouve les provinces dans le bas de la patch pour

1 le territoire. Quand on va aux États-Unis, c'est  
2 l'état américain. Dans certains autres endroits, ça  
3 va être le... ça va être le pays qu'on va retrouver  
4 dans le dos ou, dans certains cas où il y a plus de  
5 chapitres comme en Allemagne, il va y avoir des  
6 régions dans le bas de la... dans le bas de la  
7 veste.

8 Q. **[604]** O.K. Donc, un chapitre est la composition de  
9 base d'une bande de motards criminalisés, bien, pas  
10 la bande au complet, mais d'une assise  
11 territoriale, prend place habituellement dans une  
12 ville ou dans une région donnée, c'est exact?

13 R. C'est exact.

14 Q. **[605]** O.K. On a parlé déjà, on a abordé la  
15 composition étant de six membres minimum, membres  
16 « on the street », donc sur la rue, des membres  
17 actifs.

18 R. Oui.

19 Q. **[606]** « Actifs » en parlant de sur la rue et non  
20 pas emprisonnés. Un chapitre a, je pense, une  
21 indépendance, une auto-suffisance, c'est exact?

22 R. Oui. Chaque chapitre des Hells Angels va être  
23 indépendant. Cependant, il va être indépendant dans  
24 le territoire qui lui est donné, donc dans le  
25 territoire qui leur est donné au niveau de leurs

1 activités criminelles. Pour le contrôle des  
2 stupéfiants, le chapitre va pouvoir gérer ses  
3 choses de façon indépendante.

4 Q. [607] O.K. Donc, le chapitre va gérer ses activités  
5 criminelles à lui, les activités criminelles qui le  
6 concernent dans un territoire donné. O.K. Va,  
7 j'imagine... Quelle est la représentativité à ce  
8 moment-là? Comment est-ce qu'on se comporte à  
9 travers... à l'intérieur d'un chapitre, est-ce que  
10 c'est démocratique?

11 R. Oui, au... bien, il faut toujours mettre en  
12 perspective ce qu'est les activités du club et les  
13 activités criminelles des membres. Parce que les  
14 activités criminelles des membres ne sont  
15 évidemment pas discutées de façon aussi ouverte que  
16 ce qu'on peut voir avec les... avec les votes.  
17 Comme, par exemple, pour ouvrir un nouveau  
18 chapitre, on va être capable, lors de  
19 perquisitions, on a vu dans le passé, on voit  
20 toujours les minutes des « meetings » qui sont  
21 saisies, les résultats des votes qui sont saisis.  
22 Ça c'est des points qui sont apportés, on va voir  
23 dans la structure, qui peuvent être apportés  
24 jusqu'à des « meetings » mondiaux de l'organisation  
25 des Hells Angels. Au niveau de leurs activités

1           criminelles, c'est des choses qu'on ne trouvera pas  
2           par écrit. Sauf que ce qu'on voit c'est que les  
3           Hells Angels doivent donner... les membres des  
4           Hells Angels doivent donner dix pour cent (10 %) de  
5           leurs revenus criminels au club pour faire vivre le  
6           club. Donc, ça c'est...

7           Q. **[608]** Le club étant le chapitre ou étant le club  
8           « at large »?

9           R. Chaque membre va donner son dix pour cent (10 %) à  
10          son chapitre.

11          Q. **[609]** O.K.

12          R. Et le chapitre va devoir contribuer au niveau de  
13          l'organisation au Canada par des paiements qui sont  
14          donnés, notamment au niveau d'un fonds de défense  
15          qui existe. Fonds de défense qui va servir à payer,  
16          entre autres, la représentation légale lors  
17          d'arrestations. Ou les contestations devant les  
18          tribunaux pour des saisies ou autres.

19          Q. **[610]** Donc, si on regarde au niveau des cinq  
20          chapitres québécois, le fonds de défense est détenu  
21          au niveau canadien, ce que vous nous dites, et non  
22          pas au niveau provincial?

23          R. Il y a une gestion qui se fait au niveau de  
24          chapitres, une gestion qui se fait au niveau  
25          provincial pour le East Coast Canada, qui est le

1 Québec, et une gestion qui se fait au niveau des  
2 montants qui vont être donnés au Canada.

3 Q. **[611]** Je comprends que le Canada est séparé en  
4 trois régions, c'est exact, l'est, le centre et  
5 l'ouest?

6 R. C'est ça.

7 Q. **[612]** Et le Québec faisant partie naturellement de  
8 East Coast, de l'est?

9 R. C'est exact.

10 Q. **[613]** Quelles sont les provinces qui font partie de  
11 la région est?

12 R. Le Québec seulement.

13 Q. **[614]** Le Québec seulement?

14 R. Oui. Parce qu'il n'y a pas de chapitre au niveau  
15 des Maritimes.

16 Q. **[615]** O.K. Mais, en théorie, les Maritimes seraient  
17 inclus dans cette division-là?

18 R. Logiquement, à moins qu'il y ait... s'ils ouvrent  
19 des chapitres dans les Maritimes, ils pourraient  
20 toujours créer une nouvelle région, mais si on suit  
21 à la logique, les Maritimes seraient inclus dans le  
22 East Coast Canada.

23 Q. **[616]** Dans le centre, on part de l'Ontario jusqu'à  
24 quel endroit?

25 R. De l'Ontario seulement. Et le West Coast qui est à

1 partir du Manitoba jusqu'à la Colombie-Britannique.

2 Q. **[617]** Donc, présentement, l'Ontario est toute seule  
3 au centre; le Québec est tout seul à l'est et le  
4 reste des provinces vers l'ouest sont dans la  
5 région ouest.

6 R. C'est exact.

7 Q. **[618]** O.K. Et de quelle façon, est-ce que vous le  
8 savez, qu'on a délimité ces territoires-là, est-ce  
9 que c'est par la grandeur territoriale ou...

10 R. Non, je ne sais pas comment la représentation s'est  
11 faite.

12 Q. **[619]** Et, ça, on a découvert ça, j'imagine, au fil  
13 de saisies dans certaines rafles policières?

14 R. Oui, c'est exact. Au fil des saisies, au niveau...  
15 quand on voit aussi les réunions, la représentation  
16 aux différentes réunions.

17 Q. **[620]** O.K. Donc, tout ce qui est...

18 Excusez, Madame.

19 (14:42:14)

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Q. **[621]** Est-ce que le dix pour cent (10 %) sert à  
22 payer tous les frais d'avocat de chaque personne,  
23 peu importe son rang, au sein de la structure des  
24 Hells Angels, à partir de l'ami jusqu'au président?

25 R. Le dix pour cent (10 %), de ce qu'on a observé,



1 sert entre autres à ces... à faire vivre le club, à  
2 payer les dépenses du « clubhouse », à payer  
3 certaines des dépenses des membres qui vont se  
4 déplacer pour des « meetings » et puis il y a aussi  
5 le montant qui va dans le fonds de défense. Le  
6 fonds de défense, il inclut le dix pour cent (10 %)  
7 mais il inclut aussi des revenus de la vente  
8 d'articles promotionnels, par exemple, des « t-  
9 shirts » avec l'inscription 81. 81 qui veut dire  
10 Hells Angels. Mais au niveau de la répartition, de  
11 comment l'argent est distribué pour le fonds de  
12 défense, je ne pourrais pas me prononcer sur ça.

13 Me SONIA LeBEL :

14 Q. **[622]** Je comprends que le 81 apparaît sur les  
15 articles promotionnels pour faire la distinction  
16 avec les couleurs officielles, c'est exact?

17 R. Oui, c'est exact. Parce que seul un membre est  
18 autorisé à porter la tête de mort ailée, à porter  
19 l'inscription Hells Angels. Donc, pour les  
20 supporters on a divers slogans qui vont... qu'ils  
21 peuvent porter, entre autres le 81, qui est la  
22 représentation la plus connue, avec la huitième et  
23 la première lettre de l'alphabet, pour Hells  
24 Angels.

25 Q. **[623]** O.K. Donc, dix pour cent (10 %) ... donc, est-

1 ce que je comprends bien, tout ce qui est pour les  
2 affaires de gestion comme telle du chapitre ou du  
3 club, on n'a pas de problème, en règle générale, à  
4 retrouver ça dans les minutes, c'est discuté  
5 librement entre les membres, et là on a une  
6 représentativité d'un homme un vote, si je  
7 comprends bien?

8 R. C'est exact.

9 Q. **[624]** Par contre, ce qui est pour des affaires  
10 criminelles, des activités criminelles des membres  
11 en général... des membres en particulier, leur  
12 seule obligation n'est pas d'en discuter avec le  
13 club ni d'obtenir l'autorisation du club?

14 R. Non, les membres sont... les membres sont comme le  
15 chapitre, ils sont indépendants dans leurs  
16 activités criminelles, en autant que ça soit dans  
17 les paramètres qui ont été donnés au niveau  
18 territorial puis au niveau de l'activité  
19 criminelle.

20 Q. **[625]** Donc, un membre du chapitre de Montréal ne  
21 pourrait pas avoir des activités criminelles dans  
22 le chapitre de Sherbrooke, si on veut?

23 R. Il ne pourrait pas aller s'implanter...

24 Q. **[626]** De lui-même?

25 R. ... dans un territoire qui appartient à Sherbrooke.

1 Ça, on a déjà vu ça, j'ai déjà eu connaissance,  
2 lors d'enquêtes... lors d'enquêtes qui ont eu lieu  
3 dans le passé, où il y avait certaines personnes  
4 qui se faisaient des téléphones au niveau de la  
5 gestion de territoire, des trafiquants. Et puis,  
6 dans la conversation, on parlait... les deux sont  
7 venus en accord en disant : « Les deux, on  
8 travaille pour le même chapitre, on va aller voir  
9 le chapitre, ils vont nous expliquer c'est quoi la  
10 limite entre nous deux, on ne se chicanera pas. »

11 Q. **[627]** O.K. Il y a eu des alliances entre chapitres  
12 pour certaines activités criminelles, est-ce que  
13 c'est possible?

14 R. Il peut y avoir des alliances entre certains  
15 membres, entre certains chapitres, effectivement.

16 Q. **[628]** Parfait. Mais, à ce moment-là, est-ce que ça  
17 prend l'autorisation du chapitre qui... bon, moi je  
18 suis un membre du chapitre de Montréal et j'ai des  
19 activités criminelles qui m'amènent vers le  
20 territoire de Sherbrooke. Est-ce qu'à ce moment-là,  
21 c'est une des occasions où je devrai discuter avec  
22 le chapitre de Sherbrooke ou certains membres pour  
23 obtenir une autorisation de territoire?

24 R. S'il y a une alliance qui se fait, ça va se faire  
25 entre les... directement entre les membres.

1 Q. **[629]** Entre les membres. Parfait. Donc, les membres  
2 n'ont pas l'obligation... dans la limite du  
3 territoire à tout le moins, n'ont pas l'obligation  
4 de divulguer ou discuter de leurs activités  
5 criminelles avec les autres membres mais ont... la  
6 seule obligation qu'ils ont c'est de payer leur  
7 cote de dix pour cent (10 %) ?

8 R. C'est exact.

9 Q. **[630]** O.K. Cette cote de dix pour cent (10 %) là,  
10 vous avez expliqué, une portion de cet argent-là  
11 est attribuée à la gestion courante des activités  
12 du club, faire vivre... bon, payer, j'imagine, on  
13 va le voir, un repaire étant un bâtiment, il y a  
14 des frais afférents à ça. Une certaine portion est  
15 injectée dans le fonds de défense du chapitre? Je  
16 reprends ma question. Vous avez parlé tantôt d'un  
17 fonds de défense au niveau canadien. Est-ce qu'il y  
18 en a un au niveau provincial ou au niveau des  
19 chapitres en particulier?

20 R. Ce qu'on voit au niveau du fonds de défense c'est  
21 que les montants... au cours des enquêtes, ce qu'on  
22 a vu c'est qu'il y avait des montants qui étaient  
23 transmis au niveau canadien. Lors de... ce qu'on  
24 appelle les Canadians Officer meetings ou les  
25 « meetings » canadiens des Hells Angels, il y a des

1           représentants de toutes les provinces ou de tous  
2           les chapitres. Il y a certains montants qui sont...  
3           qui vont monter à ce niveau-là. Est-ce que c'est  
4           l'ensemble de ce qui est récolté au niveau du fonds  
5           de défense? Je ne pourrais pas répondre à cette  
6           question-là.

7           Q. **[631]** O.K. Le fonds de défense sert à défendre dans  
8           des procédures légales, est-ce que tous les membres  
9           ou tous les gens qui apparaissent, pour reprendre  
10          la question de madame la présidente tantôt, qui  
11          apparaissent sur cet acétate-là, cette diapositive-  
12          là ont droit au fonds de défense, un ami a-t-il  
13          droit au fonds de défense? S'il est arrêté dans le  
14          cadre des activités du club j'imagine?

15          R. Je ne pourrais pas répondre à cette question, je  
16          n'ai pas l'information.

17          Q. **[632]** On n'a pas de précision sur l'attribution du  
18          fonds de défense?

19          R. Non.

20          Q. **[633]** O.K. On sait qu'il sert à la défense légale,  
21          c'est à peu près ça qu'on connaît pour l'instant?

22          R. C'est exact.

23          Q. **[634]** O.K. Donc, si on s'intéresse plus  
24          particulièrement aux échelons, là, on a vu la  
25          structure par chapitre. On a abordé tantôt un peu

1 la question quand on ouvre un chapitre à  
2 l'intérieur d'une province au niveau du vote. Si le  
3 chapitre de Montréal aurait envie là d'aller  
4 ouvrir, parce qu'on voit qu'ils sont présents au  
5 Nouveau-Brunswick, aurait des idées d'aller ouvrir  
6 un chapitre au Nouveau-Brunswick, il doit procéder  
7 comment?

8 R. Si le chapitre de Montréal voulait ouvrir un  
9 chapitre au Nouveau-Brunswick, présentement comme  
10 il n'y a pas de chapitre des Hells Angels au  
11 Nouveau-Brunswick, il devrait s'adresser au niveau  
12 national. Donc, il devrait demander un vote  
13 canadien où tous les membres des Hells Angels  
14 seraient, auraient le droit de vote, obtenir l'aval  
15 des Hells Angels du Canada par un vote des deux  
16 tiers avant de pouvoir établir un nouveau chapitre  
17 au Nouveau-Brunswick.

18 Q. **[635]** À ce moment-là, le vote est compilé au niveau  
19 d'un bassin de votants et non pas par province,  
20 c'est ça?

21 R. C'est exact.

22 Q. **[636]** Donc, aucune province a le droit de veto et  
23 de dire : « Nous on barre le nouveau chapitre du  
24 Nouveau-Brunswick »?

25 R. Non.

1 Q. [637] O.K. Est-ce que c'est la même chose si un  
2 chapitre canadien, on va prendre le chapitre de  
3 Montréal parce que c'est ce qui est plus près de  
4 nous, avait envie d'ouvrir un autre chapitre dans  
5 un autre pays?

6 R. Ça l'exemple, l'exemple que je connais le mieux  
7 c'est l'exemple de la République dominicaine que  
8 j'ai eu à travailler. Dans le cas de la République  
9 dominicaine quand les Hells Angels du Québec ont  
10 voulu ouvrir ce chapitre-là, c'est un processus qui  
11 s'est fait sur plusieurs années.

12 Parce que pour pouvoir intégrer quelqu'un  
13 au sein des Hells Angels il y a certains critères  
14 normalement, un d'entre eux est que le membre qui  
15 propose quelqu'un pour entrer, ce qu'il appelle  
16 « on the program » ou sur le programme des Hells  
17 Angels, doit pouvoir attester devant les autres  
18 membres qu'il connaît cette personne-là depuis plus  
19 de cinq ans.

20 Donc, c'est une relation qui est quand même  
21 à long terme et c'est ce qui est arrivé avec la  
22 République dominicaine. Il y a eu des  
23 fréquentations entre les membres d'un club de la  
24 République dominicaine qui s'appelait les Barracos  
25 et les Hells Angels du Québec. Cette relation-là au

1 fil du temps s'est, est devenue plus étroite. Il y  
2 a des membres des Hells Angels qui passaient  
3 beaucoup de temps avec eux en République  
4 dominicaine. Et après, après le cinq ans, après un  
5 minimum de cinq ans, ils ont proposé aux Hells  
6 Angels sur un vote mondial de faire passer les...,  
7 de faire passer les Barracos comme membres des  
8 Hells Angels en suivant le processus qu'ils  
9 deviennent un club. Parce que dans ce cas-là ils  
10 l'ont fait passer par club au lieu d'individus et  
11 qu'ils deviennent un club « hang around », ensuite  
12 qu'ils puissent devenir prospect et finalement  
13 membres des Hells Angels.

14 Q. **[638]** Donc, le club lui-même a eu une période de  
15 probation, comme vous l'avez expliqué tantôt, à  
16 suivre avant d'avoir le droit de porter  
17 officiellement le titre de Hells Angels, c'est ça?

18 R. C'est exact. Ils ont dû faire le temps; en plus du  
19 temps qu'ils étaient amis des Hells Angels, ils ont  
20 dû faire le processus d'être « hang around », à ce  
21 moment-là ils mettent un écusson, un écusson des  
22 Hells Angels sur leur propre veste.

23 Q. **[639]** Mais ils gardent à ce moment-là leurs  
24 couleurs d'origine?

25 R. Oui. Ils gardent les couleurs des Barracos. Et plus



1           tard quand ils sont devenus prospects, ils  
2           remettent leurs couleurs et mettent la veste de  
3           prospect des Hells Angels.

4       Q. **[640]** O.K. Donc, je comprends quand on veut ouvrir  
5           un chapitre dans une province ça prend un vote  
6           provincial comme vous l'avez expliqué tantôt?

7       R. Canadien.

8       Q. **[641]** Non, si on est déjà présent dans la province,  
9           excusez-moi?

10      R. Oui, provincial.

11     Q. **[642]** C'est moi qui ai mal parti ma prémisse de  
12           base. Donc, si je veux ouvrir un nouveau chapitre  
13           dans une province où je suis déjà présent, où les  
14           Hells Angels sont déjà présents, ça me prend un  
15           vote provincial. Si on veut ouvrir une nouvelle  
16           province, ça nous prend un vote du pays et si on  
17           veut ouvrir un nouveau pays, ça nous prend un vote  
18           mondial?

19     R. C'est exact.

20     Q. **[643]** O.K. De quelle façon on procède pour un vote  
21           mondial ou un vote canadien à ce moment-là?

22     R. L'exemple encore de la République dominicaine pour  
23           le vote mondial, c'est que les représentants, on va  
24           détailler un petit peu plus loin aussi tous les  
25           meetings, toutes les différentes formes de

1 meetings. Mais les représentants du Canada qui vont  
2 aux réunions mondiales qui s'appellent le World  
3 Officer Meeting, vont devoir amener une motion,  
4 présenter une motion au World Officer Meeting  
5 demandant un vote, un vote qui normalement demande  
6 un retour dans quatre-vingt-dix (90) jours. Ça  
7 c'est toutes des règles qui sont établies. Puis  
8 pour avoir l'autorisation ils doivent avoir un  
9 résultat, un vote positif aux deux tiers.

10 Q. **[644]** Donc, on a la première fois on se présente à  
11 l'assemblée qui nous concerne dépendamment du type  
12 de chapitre ou de l'endroit où on veut ouvrir, on  
13 présente une motion. Après ça tout le monde  
14 retourne dans leur chapitre respectif pour aller  
15 chercher le vote pour le compiler finalement à  
16 soixante-six pour cent (66 %) éventuellement, plus  
17 aux deux tiers?

18 R. C'est ça. Ce qui va, dans le fond, c'est que les  
19 personnes qui étaient présentes vont revenir dans  
20 leur pays, vont distribuer les motions pour  
21 s'assurer que tous les chapitres puissent voter sur  
22 la motion. Il y en a certains qui vont demander un  
23 vote de quatre-vingt-dix (90) jours, d'autres qui  
24 vont demander un retour au prochain Officer  
25 Meeting, mais dans le cas de l'ouverture d'un pays

1           comme ça, c'était un vote qui normalement aurait dû  
2           être quatre-vingt-dix (90), mais pour la République  
3           dominicaine on avait demandé une exception pour un  
4           vote de soixante (60) jours, mais les membres vont  
5           avoir, tous les membres du monde vont avoir  
6           soixante (60) jours pour retourner leur vote.

7           Q. **[645]** O.K. S'ils ne retournent pas leur vote au  
8           bout de soixante (60) jours, qu'est-ce qui se  
9           passe?

10          R. Bien encore là l'exemple de la République  
11          dominicaine on l'avait vu, il y avait une région  
12          des États-Unis, la région est des États-Unis, on  
13          voyait dans les différentes communications qu'on  
14          voyait, dans les différentes notes de meeting que  
15          de toute façon même sans le retour des États-Unis  
16          on dépassait quand même le stade des deux tiers.  
17          Donc, on savait que cette motion-là était acceptée.  
18          Donc, les votes n'ont pas été pris en compte pour  
19          l'est des États-Unis.

20          Q. **[646]** Ou on les a comptés comme à non, puis même en  
21          les comptant à non on avait le deux tiers quand  
22          même, c'est ça?

23          R. C'est exact.

24          Q. **[647]** O.K.

25          R. On a pris au pire scénario.

1 Q. **[648]** O.K. Est-ce que ça peut arriver que si un  
2 club ne revient pas dans le temps, dans le délai  
3 qui est donné, quatre-vingt-dix (90) ou soixante  
4 (60), est-ce que ça gèle le vote comme tel ou est-  
5 ce qu'on considère qu'ils ont dit non puis on voit  
6 que ça donne, on compile de cette façon-là, on n'a  
7 pas d'autres exemples?

8 R. Non, je n'ai pas, je n'ai pas d'exemple pour ça.  
9 L'exemple qu'on a vu, on avait déjà atteint le  
10 stade des deux tiers. Donc, on...

11 Q. **[649]** Donc, il n'y a pas eu d'impact au délai comme  
12 tel?

13 R. C'est ça. Le pire scénario aurait fait que ça  
14 aurait passé quand même.

15 Q. **[650]** O.K. Donc, ça c'est la façon dont on peut  
16 asseoir un nouveau, un nouveau chapitre ou un  
17 nouveau territoire. Est-ce que je comprends que  
18 dans presque la majorité des cas, si ce n'est pas  
19 cent pour cent (100 %) des cas c'est toujours, ça  
20 passe toujours par l'absorption d'un club existant?  
21 Selon ce qu'on a observé naturellement.

22 R. Pas nécessairement, comme, par exemple, dans le cas  
23 du chapitre South des Hells Angels, ce qu'on avait  
24 vu que c'était une division, une division du  
25 chapitre de Montréal. Puis ça avait été la même

1 chose en mille neuf cent soixante-dix-neuf (1979)  
2 avec le chapitre North qui avait été une division  
3 du chapitre de Montréal où on avait, où on avait  
4 envoyé des membres actifs créer un nouveau  
5 chapitre.

6 Q. **[651]** Parce qu'il faut partir avec six, si je  
7 comprends bien?

8 R. C'est exact.

9 Q. **[652]** Donc, on va revenir peut-être plus  
10 particulièrement à la structure interne. On voit  
11 qu'il y a plusieurs niveaux. Je comprends que le  
12 premier niveau, si je me fie à votre diagramme est  
13 le niveau « friend », ami. C'est la porte d'entrée  
14 dans un chapitre. Est-ce que je me trompe?

15 R. Oui, c'est ça, le « friend », c'est une personne  
16 qui ne sera pas identifiée aux couleurs des Hells  
17 Angels, qui n'a aucune identification, mais qui est  
18 le premier statut officiel.

19 Q. **[653]** Avant d'entrer dans les caractéristiques de  
20 ce statut-là, qu'est-ce que ça prend pour avoir  
21 même la possibilité d'accéder au niveau « friend »?

22 R. Il faut avoir un membre qui va être leur  
23 « sponsor » qui va se porter garant de la personne,  
24 qui va la mener dans le club, dans le chapitre,  
25 être son « sponsor » pour le proposer comme ami du

1 club, donc comme « friend ».

2 Q. [654] Quel type de candidat intéresse un club de  
3 motards criminalisés?

4 R. Les prérequis, c'est d'être une personne qui est  
5 connue depuis au moins cinq ans, une personne qui  
6 est criminellement active, puis une personne qui  
7 est capable de rapporter au club.

8 Q. [655] Donc, il y a un atout, si on veut, pour le  
9 club, qui est un atout...

10 R. Oui, c'est ça.

11 Q. [656] ... pour le club, a des talents particuliers,  
12 qui peut servir au club?

13 R. Qui est un actif pour le club.

14 Q. [657] J'ai déjà vu à quelque part des critères  
15 comme permis de conduire valide, vingt et un (21)  
16 ans, et cetera. Est-ce que c'est des choses de base  
17 qui sont importantes également?

18 R. Moi, j'ai vu sur des demandes, sur des formulaires  
19 d'application pour devenir Hells Angels, certains  
20 chapitres surtout en Colombie-Britannique sur  
21 lesquels j'ai vu ça, où on demandait effectivement  
22 des renseignements personnels, numéro de permis de  
23 conduire, s'il avait un permis de conduire valide,  
24 avec les adresses, adresses antérieures. Mais dans  
25 ce cas-là, pour moi, ça va plus dans le volet de la

1           collecte de renseignements sur ces personnes-là,  
2           collecte de renseignements qu'on va voir plus loin  
3           que dans le cas, que d'établir un prérequis.

4       Q. **[658]** Moi, si je suis quelqu'un qui a un talent  
5           criminel exceptionnel, qui rapporte beaucoup,  
6           beaucoup d'argent de par mes activités criminelles,  
7           mais j'ai horreur de la moto, est-ce que j'ai une  
8           chance?

9       R. Chacun membre des Hells Angels doit posséder une  
10          moto. C'est une des règles canadiennes. Il doit  
11          pouvoir être en mesure de faire des randonnées en  
12          moto. Il n'est pas tenu d'aimer ça.

13      Q. **[659]** Il n'est pas tenu. Il faut que j'en fasse,  
14          mais je ne suis pas obligé d'avoir du plaisir?

15      R. C'est ça.

16      Q. **[660]** O.K. Est-ce qu'il y a d'autres critères qui  
17          pourraient m'exclure, moi?

18      R. Bien, vous êtes une femme. Donc, il n'y aurait pas  
19          de femme dans le club. Il y a des critères raciaux  
20          aussi. Une personne de race noire ne pourra pas  
21          être un Hells Angels.

22      Q. **[661]** Si vous quittez la police demain matin parce  
23          que vous décidez de passer du côté obscure de la  
24          force, qu'est-ce qui se passe?

25      R. Pas de policier ou d'ex-policier dans le club, pas

1 d'agent des services correctionnels ou d'ex-agent  
2 des services correctionnels. Personne qui a été...  
3 personne qui a occupé un travail ou qui a appliqué  
4 pour occuper un travail donnant des pouvoirs  
5 d'arrestation.

6 Q. **[662]** À partir du moment où on a flirté ou commencé  
7 des démarches pour être dans les forces policières,  
8 même si on n'a pas complété, et s'ils l'apprennent,  
9 on est exclu, c'est exact?

10 R. C'est exact.

11 Q. **[663]** Si on a des membres de notre famille qui sont  
12 dans les forces policières, est-ce qu'on peut être  
13 inclus dans le club?

14 R. C'est un critère qui...

15 Q. **[664]** Il est moins rigide?

16 R. Oui, qui est moins rigide, parce qu'on a vu  
17 certains cas où il y avait des personnes qui  
18 avaient des membres des Hells Angels qui ont dans  
19 leur famille immédiate des policiers ou des agents  
20 de services correctionnels. Ça existe, oui.

21 Q. **[665]** Ça existe. Mais le critère d'exclusion, c'est  
22 vraiment si le membre lui-même a été, a voulu être  
23 ou est... est, c'est sûr, actif, on s'entend, mais  
24 attiré ou est dans les forces policières, c'est  
25 exact?



1 R. C'est exact. Les critères d'exclusion tels qu'on  
2 les connaît, tels qu'ils ont été dits, c'est « no  
3 cops or ex cops in the club », donc pas de  
4 policiers ou d'anciens policiers dans le club, pas  
5 de gens de race noire dans le club. Il y a une  
6 autre règle qui est « no snitches in the club »,  
7 donc pas de personnes qui ont déjà été informateurs  
8 ou qui ont collaboré avec la police.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Q. **[666]** En ce qui concerne la race, est-ce qu'il y a  
11 eu des exceptions?

12 R. Au niveau des Hells Angels, il n'y a pas eu  
13 d'exceptions. Sauf qu'au niveau des clubs  
14 supporteurs ou des clubs écoles, comme quand on  
15 voit... même aujourd'hui encore, il y a des clubs  
16 supporteurs des Hells Angels où il y a des  
17 personnes de race noire. Si on va dans le passé des  
18 clubs, qui étaient des clubs écoles, comme les  
19 Rockers de Montréal qui était le club école, donc  
20 le bassin de recrutement pour les Nomades, il y  
21 avait un membre de race noire dans ce club-là.

22 Me SONIA LeBEL :

23 Q. **[667]** Je comprends qu'ils ne les incluent pas, mais  
24 ils n'ont pas de misère à s'en servir?

25 R. C'est exact. Ils vont travailler avec eux.

1 Q. **[668]** Ils ont une procédure de recrutement qui est  
2 assez élaborée d'après ce que vous avez... puis  
3 vous avez d'abord un petit peu abordé tantôt en  
4 parlant de connaître depuis cinq ans, et cetera.  
5 Quel est... On en a parlé. Quel est l'objet de  
6 cette procédure de recrutement-là, pourquoi?

7 R. Le principal objet, ça va encore avec... on va le  
8 voir un petit peu dans la collecte de  
9 renseignements. Mais ça leur permet d'éviter une  
10 infiltration policière. Parce que si on regarde au  
11 Québec, de la façon que ça fonctionne au Canada, si  
12 on voulait prendre un policier puis faire un agent  
13 double puis lui faire faire un processus pour  
14 devenir membre des Hells Angels, on parlerait de  
15 cinq ans avant de devenir « friend » avec le club  
16 ou ami avec le club, de faire un temps de « hang  
17 around » qui est en général environ un an, de faire  
18 un temps de prospect qui est minimum d'un an. Donc,  
19 on parlerait d'un processus d'infiltration d'à peu  
20 près huit ans avant d'avoir un membre des Hells  
21 Angels.

22 Q. **[669]** Donc, grosso modo, faire un chiffre rond, ça  
23 prendrait une dizaine d'années du jour un jusqu'à  
24 atteindre un « full patch »?

25 R. C'est exact.

1 Q. **[670]** Un membre. O.K. Et est-ce que vous avez  
2 retrouvé ça dans la documentation aux observations  
3 le fait que cette procédure a été élaborée  
4 justement pour, si vous voulez, minimiser ou  
5 écarter les risques d'infiltration?

6 R. Bien, les risques d'infiltration, oui. Mais aussi  
7 dans le but de connaître, dans le but de connaître  
8 les personnes, dans le but d'avoir des gens de  
9 confiance qui vont s'en venir dans le club, puis  
10 des gens qui vont avoir le temps de faire leur  
11 preuve, puis de démontrer qu'ils peuvent être un  
12 actif pour le club.

13 Q. **[671]** Donc, éloigner les indésirables dans tous les  
14 sens du terme, que ce soit...

15 R. C'est exact.

16 Q. **[672]** ... les infiltrations policières ou des gens  
17 qu'on ne voudrait pas avoir dans le club?

18 R. C'est exact.

19 Q. **[673]** Est-ce qu'ils sont aussi scrupuleux au niveau  
20 des clubs amis ou des clubs... Bon. Je comprends  
21 qu'ils ont disparu, là, mais ils ont quand même un  
22 historique de club école, de club « hang around »,  
23 des clubs amis. Est-ce qu'ils étaient aussi  
24 scrupuleux ou ils se servent justement de ces  
25 clubs-là pour évaluer?

1 R. Ces clubs-là, dans le temps des clubs écoles... Il  
2 faut faire la distinction aujourd'hui à ce qu'on  
3 appelle les clubs émergents ou des clubs  
4 supporteurs, ce qui étaient les clubs écoles. Les  
5 clubs écoles avaient été créés par les Hells Angels  
6 pour les Hells Angels. Donc, ils servaient vraiment  
7 de bassins de recrutement. C'est des gens qui  
8 travaillaient directement pour eux. Tandis  
9 qu'aujourd'hui les clubs qu'on voit, c'est des  
10 clubs qui ont des liens avec. On a recommencé à  
11 voir récemment des personnes qui ont gradué d'un  
12 club supporteur pour monter les échelons vers les  
13 Hells Angels, vers les Hells Angels de l'Ontario à  
14 partir d'un club du Québec. Mais c'est un phénomène  
15 qu'on ne voyait plus depuis deux mille un (2001).  
16 Mais la surveillance comme telle ou les références  
17 ne sont pas... ne sont évidemment pas les mêmes  
18 pour amener quelqu'un dans les clubs écoles ou dans  
19 des clubs supporteurs. On voit des gens qui  
20 arrivent qui ne connaissent pas nécessairement tout  
21 le monde ou qui n'ont pas une connaissance pointue  
22 pour joindre ces clubs-là.

23 Q. [674] O.K. Donc, si je comprends bien, dans le  
24 club-école on ne retrouvait que des membres qui  
25 étaient potentiellement admissibles; donc, les

1 critères d'exclusion qu'on a nommés tantôt, on ne  
2 les retrouvait pas dans les clubs-écoles ces gens-  
3 là.

4 R. Les critères d'exclusion, non, parce que, encore  
5 là, l'exemple c'est avec les Rockers de Montréal où  
6 on avait un membre qui était de race noire, cette  
7 personne-là n'aurait jamais pu faire le club avec  
8 les Hells Angels, même si c'était un club-école et  
9 un bassin de recrutement.

10 Q. **[675]** Donc cette personne-là était dans le club-  
11 école mais n'avait aucune chance d'accéder aux  
12 lignes majeures, si on veut.

13 R. Au niveau de l'organisation, il avait atteint son  
14 maximum.

15 Q. **[676]** Il avait atteint son maximum. O.K. Pour  
16 entrer dans le programme, je vais l'appeler comme  
17 ça, donc pour entrer dans le programme au niveau  
18 « ami » ça prend un parrainage, c'est exact?

19 R. Oui.

20 Q. **[677]** D'un membre en règle.

21 R. Exact.

22 Q. **[678]** Est-ce qu'un prospect ou un « hang around »  
23 pourrait parrainer quelqu'un dans le processus?

24 R. Non. La personne doit être parrainée par un membre  
25 des Hells Angels.

1 Q. **[679]** O.K. Et est-ce que je comprends que tout le  
2 temps du parrainage c'est à tous les niveaux, qu'il  
3 soit « ami », « hang around » ou « prospect », le  
4 parrainage est actif, si on veut?

5 R. Oui.

6 Q. **[680]** O.K. Et il y a une conséquence, il y a une  
7 responsabilité du « full patch » qui parraine  
8 effectivement.

9 R. Le membre qui va parrainer doit se porter garant  
10 devant le club donc c'est lui qui va aller, par  
11 exemple, dans le cas où il amène un « friend »,  
12 c'est lui qui va se porter garant, qui va dire que  
13 cette personne-là est connue depuis un minimum de  
14 cinq ans. Ce n'est pas nécessairement tout le club  
15 qui le connaît depuis cinq ans mais c'est le membre  
16 qui va le parrainer.

17 Q. **[681]** O.K. Est-ce qu'il est redevable des actions  
18 de la personne à ce moment-là pendant le temps du  
19 parrainage?

20 R. Jusqu'à un certain point, oui. Dans le cas où il  
21 amènerait une personne qui se retrouverait à être  
22 un informateur de police, oui, il pourrait avoir  
23 des conséquences pour le membre.

24 Q. **[682]** Ça dépend de l'action, si on comprend.

25 R. Exact.

1 Q. **[683]** Ça dépend du... O.K. Du bris. O.K. Donc on  
2 entre au niveau de « friend »...

3 (16:02:22)

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Q. **[684]** Quelles sont les conséquences possibles?

6 R. Les conséquences possibles pourraient aller d'être  
7 démis, d'avoir ses « patches » suspendues, eux  
8 autres disent « in the box » pour une période, donc  
9 de se faire retirer le droit de porter ses couleurs  
10 pour une période, d'être mis dehors du club ou ça  
11 pourrait aller jusqu'à la mort.

12 Me SONIA LeBEL :

13 Q. **[685]** O.K. Et ça, c'est un peu, on va l'aborder  
14 également quand on va parler des règles tantôt,  
15 c'est des conséquences qu'on peut avoir au niveau  
16 du bris de règles ou de certaines règles puis je  
17 comprends que chaque règle a un poids différent  
18 également.

19 R. Oui.

20 Q. **[686]** O.K.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Q. **[687]** J'imagine que vous allez aussi vous attacher  
23 à ce que veut dire « être membre actif? »?

24 Me SONIA LeBEL :

25 Q. **[688]** Vous lisez en moi comme dans un grand livre

1 ouvert, Madame la Présidente. Alors effectivement.  
2 Donc on commence par le niveau « friend », on a  
3 quelqu'un qui nous, est-ce qu'il y a une procédure  
4 particulière, est-ce qu'il y a un rituel pour  
5 devenir un « ami », est-ce qu'il y a un baptême?  
6 Est-ce qu'il y a quelque chose qui se passe?

7 R. Non. La personne va être amenée, va être présentée  
8 aux autres membres du chapitre.

9 Q. **[689]** C'est tout?

10 R. Simplement, oui.

11 Q. **[690]** O.K. Dans le cas d'une réunion? Dans le cas  
12 d'un rassemblement?

13 R. Dans le cas de plusieurs rassemblements, plusieurs  
14 réunions. La personne qui est « friend » devient  
15 sur le programme donc a une volonté de monter les  
16 échelons. Du moment qu'il est « friend », il va  
17 devoir se montrer, se faire connaître par les  
18 autres membres des Hells Angels parce qu'on sait  
19 que plus loin, pour avoir un vote pour devenir  
20 « hang around » puis monter les statuts, ça prend  
21 toujours des votes au sein du chapitre et ces  
22 votes-là doivent toujours être unanimes. Les votes  
23 doivent être à cent pour cent (100 %) pour pouvoir  
24 monter d'un échelon à un autre. Donc le « friend »  
25 qui veut devenir « hang around » va devoir se faire



1 connaître de tous les membres de son chapitre.

2 Q. [691] O.K. On va élaborer tantôt mais je comprends  
3 qu'à ce moment-là, une fois qu'il atteint le statut  
4 de « friend » ou d'« ami », il reçoit ses couleurs  
5 particulières qu'on va voir tantôt, c'est exact?  
6 Moi je les appelle couleurs mais il reçoit une  
7 insigne particulier.

8 R. Pour le « friend », il n'y a pas d'identification.  
9 Il n'y a aucune identification visuelle. Ces  
10 identifications-là commencent à partir du « hang  
11 around ».

12 Q. [692] Parfait. Donc introduit au chapitre par un  
13 « full patch », connu depuis cinq ans naturellement  
14 dès le premier niveau; donc, on part, quand on part  
15 au niveau 1, ça fait déjà cinq ans qu'on est dans  
16 l'entourage d'un membre « full patch » au moins.  
17 J'imagine qu'il doit être quelqu'un qui est  
18 criminalisé, ou en tout cas, pas nécessairement au  
19 niveau judiciaire mais au niveau de ses activités?

20 R. C'est une personne qui doit être criminellement  
21 active puis qui doit pouvoir rapporter  
22 financièrement au club.

23 Q. [693] Donc doit être considéré comme un élément de  
24 valeur par le club.

25 R. Exact.

1 Q. [694] O.K. À ce moment-là, son espèce de statut de  
2 « friend » commence officiellement. Après combien  
3 de temps est-ce qu'on peut espérer atteindre le  
4 second niveau, « hang around »?

5 R. « Hang around » ça peut se faire, il n'y a pas de  
6 délai qui est prescrit pour ça. Une chose qui va  
7 être faite, du moment que quelqu'un va être admis  
8 comme « friend », il y a une photo de lui qui va  
9 être prise puis cette photo-là va être transmise à  
10 tous les chapitres des Hells Angels au Canada. Le  
11 but de cette photo-là, il va être inscrit sur la  
12 photo que c'est un « ami » donc « friend » du  
13 chapitre Montréal, par exemple. Les photos sont  
14 transmises partout. Cette photo-là va lui servir  
15 d'accès aux autres « clubhouses » lorsqu'il va  
16 rendre visite. Mais c'est aussi une invitation pour  
17 les autres de voir si cette personne-là est connue  
18 ailleurs.

19 Q. [695] C'est un premier test finalement.

20 R. C'est ça, c'est un premier filtre.

21 Q. [696] O.K. Puis je comprends que c'est  
22 particulièrement important, bon, à deux niveaux.  
23 Un, pour aller voir ailleurs s'il est connu et s'il  
24 est problématique pour le club, même si ça fait  
25 cinq ans qu'il est dans l'entourage particulier. Et

1           deux, comme il n'a pas d'écusson ou de « patch »  
2           particulière le représentant, c'est une façon de  
3           s'identifier.

4           R. C'est exact.

5           Q. **[697]** O.K. Est-ce que le « friend », et on va voir  
6           particulièrement, parce qu'on l'a abordé avec les  
7           activités d'un membre actif, ou en tout cas,  
8           qu'est-ce que ça signifie, quelles sont les tâches  
9           au sein du club? Ou quels sont les pouvoirs ou les  
10          droits? Avec le statut de « friend » qu'est-ce que  
11          j'obtiens? Le droit de payer dix pour cent (10 %)  
12          j'imagine?

13          R. Bien le dix pour cent (10 %), le dix pour cent  
14          (10 %) s'applique à la « business » criminelle du  
15          membre; donc, si le « friend » travaille pour un  
16          membre des Hells Angels, évidemment les revenus  
17          vont compter pour que le membre puisse faire son  
18          dix pour cent (10 %).

19          Q. **[698]** Donc, O.K. Donc je comprends que les revenus  
20          du « friend » sont calculés dans le membre, dans le  
21          « full patch » qui le parraine.

22          R. Dans celui pour qui il travaille.

23          Q. **[699]** Donc indirectement, je comprends qu'il paie  
24          au club son dix pour cent (10 %) là mais ça passe à  
25          travers son parrain « full patch ».

1 R. C'est exact.

2 Q. [700] O.K. Est-ce que le « friend », à part le  
3 droit de continuer ses activités criminelles qu'il  
4 faisait avant, est-ce qu'il obtient des pouvoirs  
5 particuliers? C'est quoi l'intérêt de devenir  
6 « ami » si on est déjà dans l'entourage d'un Hells  
7 Angels?

8 R. Ce qui est l'intérêt pour les Hells Angels d'avoir  
9 des personnes qui sont « amies » c'est de les faire  
10 connaître par le club, de s'implanter, d'augmenter  
11 leur bassin mais aussi de permettre à ces  
12 personnes-là d'apprendre à connaître le club sans  
13 vraiment faire tout le processus parce qu'on a vu  
14 dans le passé aussi, il y a certaines personnes qui  
15 travaillaient avec les Hells Angels qui étaient en  
16 lien criminel avec les Hells Angels mais qui  
17 n'avaient pas d'intérêt à devenir membre des Hells  
18 Angels, c'est des personnes qui ne « fittaient »  
19 pas, comme vous avez donné l'exemple, quelqu'un qui  
20 n'aime pas faire de la moto, mais il y a des gens  
21 qui n'aiment pas... qui n'aimaient pas le  
22 « standing » ou la visibilité des Hells Angels, qui  
23 vont rester au titre d'associés, comme on voit plus  
24 loin, qui ne feront pas... qui n'iront pas plus  
25 loin. Ça fait que la période où on est « friend »,

1           puis même peut s'étendre à la période « hang  
2           around », c'est une période d'observation mutuelle  
3           pour voir si la personne a ce qu'il faut pour  
4           devenir un Hells Angels.

5           Q. [701] Donc, jusqu'au moment où tu es un « full  
6           patch » tu peux toujours décider... tu peux  
7           toujours décider de te retirer du processus et...  
8           ou on peut toujours décider de t'exclure du  
9           processus, c'est exact?

10          R. Oui, c'est exact. Donc, plus la personne est  
11          commise dans l'organisation plus c'est difficile...  
12          plus la sortie va être difficile ou va être...  
13          devoir être justifiée mais, oui, c'est possible de  
14          sortir.

15          Q. [702] Mais, moi, si je suis un associé ou je suis  
16          dans l'entourage d'un « full patch », j'adore faire  
17          de la moto, naturellement, quel pourrait être mon  
18          intérêt à vouloir accéder au statut d'ami, de  
19          « friend »? Qu'est-ce que j'obtiens de plus que  
20          l'associé? À part d'entrer dans un processus qui va  
21          me donner les couleurs, là, mais... Ou est-ce que  
22          c'est ça le but?

23          R. C'est ça, les « friends », dans le fond, c'est  
24          de... c'est la première étape pour devenir un  
25          membre des Hells Angels. Ceux qui accèdent au

1 statut de « friend » c'est ceux qui sont amenés  
2 comme ayant un potentiel de gravir les échelons  
3 dans l'organisation.

4 Q. **[703]** Mais ça c'est l'intérêt du club. L'intérêt de  
5 la personne qui entre dans le processus, à moins  
6 que vous soyez en train de me dire que le seul  
7 intérêt pour un ami de passer du statut d'associé  
8 et d'entrer dans le processus pour devenir « full  
9 patch » est de... d'obtenir, ultimement, des  
10 couleurs. Est-ce que, quand je suis un ami, est-ce  
11 que j'ai un statut plus privilégié qu'un associé,  
12 est-ce que j'ai plus de droits, est-ce que j'ai  
13 accès à plus de choses qu'un associé? J'ai accès au  
14 « clubhouse », j'imagine, au repaire?

15 R. Bien, certains associés vont avoir accès au  
16 « clubhouse ». Donc, c'est vraiment la personne...

17 Q. **[704]** C'est difficile à ce statut-là.

18 R. C'est ça. La personne qui est « friend » c'est une  
19 personne qui veut faire le club.

20 Q. **[705]** O.K. Parfait. Donc, on parle de combien de  
21 temps à ce niveau-là avant d'être capable d'accéder  
22 au « hang around »?

23 R. Il n'y a pas de période qui est déterminée pour ça.

24 Q. **[706]** Mais, en moyenne, qu'est-ce qu'on observe?

25 R. C'est difficile à dire parce que la période de

1 « friend », comme j'ai expliqué, il n'y a pas  
2 d'identification visuelle. Donc, on voit des gens  
3 qui sont dans l'entourage du club mais on n'est pas  
4 toujours capable de déterminer s'ils ont eu un  
5 statut officiel, s'ils ont obtenu ce statut de  
6 « friend » officiellement ou à quel moment ils  
7 l'obtiennent.

8 Q. **[707]** O.K. Donc, c'est difficile de déterminer  
9 combien de temps on reste à ce niveau-là parce  
10 qu'il n'y a pas d'identification visuelle, c'est  
11 ça?

12 R. Exact.

13 Q. **[708]** O.K. Donc, à un moment donné, on passe... on  
14 accède au niveau supérieur, qui est « hang  
15 around ». À ce moment-là, de quelle façon on  
16 procède?

17 R. Pour devenir « hang around », il doit y avoir un  
18 vote au sein du chapitre.

19 Q. **[709]** Ce qu'il n'y a pas au premier... au niveau  
20 d'ami il n'y a pas de vote, hein?

21 R. Non.

22 Q. **[710]** Parfait. Donc, là c'est la première fois où  
23 il y a un vote?

24 R. C'est ça.

25 Q. **[711]** Et quel est le... le « score », finalement?

1 R. Le votre doit être unanime, donc cent pour cent  
2 (100 %) des membres... des membres ayant la liberté  
3 de vote, donc des membres qui ne sont pas détenus  
4 parce que les membres détenus sont exemptés du  
5 vote. Mais les membres en liberté, ou comme on  
6 disait tantôt « on the street », doivent voter et  
7 ça prend un vote à cent pour cent (100 %) pour être  
8 promu « hang around ».

9 Q. **[712]** O.K. Cent pour cent (100 %) des membres. Un  
10 membre... donc, chaque membre détient un veto  
11 particulier, donc a le droit de dire non et de  
12 bloquer le processus?

13 R. C'est exact.

14 Q. **[713]** Est-ce qu'on a vu, dans le passé, ou est-ce  
15 que vous savez si on peut représenté ce vote-là à  
16 plusieurs reprises ou bien ça s'arrête là, c'est  
17 fini?

18 R. Bien, on a vu certaines personnes qui ont eu des  
19 périodes de... ils ont eu des périodes de « hang  
20 around » ou prospect pouvant s'étirer sur des  
21 longues périodes, à plus d'une trentaine de mois.  
22 Mais de savoir si le vote a été présenté plus  
23 qu'une fois, je ne pourrais pas répondre.

24 Q. **[714]** Donc, on ne sait pas si c'est la fin... la  
25 fin du processus pour la personne ou si on peut se



1           représenter à quelques reprises, ça on n'a pas  
2           d'indication de ça?

3           R. Non, mais ce n'est pas... c'est ça, ça ne signifie  
4           pas la fin du processus.

5           Q. **[715]** Pas nécessairement?

6           R. Non.

7           Q. **[716]** O.K. On n'obtient pas de couleur particulière  
8           mais on va voir tantôt qu'est-ce qu'on obtient  
9           comme identification. Donc, cent pour cent (100 %)   
10          des votes pour accéder à ce statut-là. Est-ce que  
11          ce statut-là nous donne, à part le fait qu'on est  
12          un peu plus intégré dans le club, est-ce qu'on a  
13          des tâches particulières quand on devient « hang  
14          around »?

15          R. La personne qui devient « hang around » au niveau  
16          de club, on dit que le « hang around » puis le  
17          prospect appartient au chapitre. Donc, il  
18          n'appartient pas... il ne travaille pas juste pour  
19          son parrain...

20          Q. **[717]** Donc, l'ami appartient au « full-patch » mais  
21          le « hang around » et le prospect appartient au  
22          chapitre.

23          R. C'est ça, il doit être prêt à répondre au téléphone  
24          ou à répondre aux demandes des membres à toute  
25          heure du jour ou de la nuit. Puis ça c'est pour le

1 « hang around » ou prospect.

2 Q. [718] Quel type de demandes?

3 R. Ça peut être d'aller le chercher dans un bar parce  
4 qu'il ne veut pas conduire. À tous les types  
5 d'activités...

6 Q. [719] Ça va de Nez Rouge à l'activité criminelle,  
7 finalement?

8 R. Pardon?

9 Q. [720] De Nez Rouge à l'activité criminelle.

10 R. C'est ça.

11 Q. [721] O.K. Finalement, c'est un petit peu la bonne  
12 à tout faire du chapitre, si on veut?

13 R. Oui.

14 Q. [722] Mais il continue d'avoir ses activités  
15 criminelles à lui?

16 R. Oui.

17 Q. [723] Et là est-ce qu'il doit payer à un « full-  
18 patch » ou il paie directement au club, à ce  
19 moment-là?

20 R. À ce moment-là, s'il a un « business » qui  
21 appartient à lui, il va payer... bien, il va  
22 continuer à payer à son membre, oui.

23 Q. [724] Il va continuer à payer à son membre, à ce  
24 moment-là.

25 R. Oui.

1 Q. [725] Donc, de toute façon, ça se rend au club mais  
2 ça passe à travers le membre?

3 R. Oui.

4 Q. [726] O.K. Est-ce qu'on a une durée calculée ou une  
5 durée observée de... de moyenne, là, où on reste à  
6 ce statut-là?

7 R. Pour le « hangaround » il n'y a pas de durée qui  
8 est déterminée par des règles. Mais ce qu'on voit  
9 c'est que ça va, en général, environ un an... plus  
10 ou moins un an avant d'être... avant de passer  
11 prospect.

12 Q. [727] Donc, la durée, là, moyenne c'est une période  
13 d'un an?

14 R. C'est exact.

15 Q. [728] Ça, on est en mesure d'observer ça parce  
16 qu'on a une identification particulière pour le  
17 « hang around »?

18 R. C'est ça. Parce que, souvent, les vestes de « hang  
19 around », de prospect, vont se donner lors  
20 d'événements, lors d'un « party » pour souligner  
21 l'anniversaire d'un chapitre, où il va y avoir une  
22 couverture par les renseignements criminels. Donc,  
23 il nous est arrivé fréquemment de voir des  
24 personnes rentrer sans avoir de veste, de sortir  
25 avec une veste de « hang around ». Rentrer au

1 « party » avec la veste de « hang around », sortir  
2 avec celle de prospect. Souvent on est capable de  
3 déterminer, à la journée près, quand est-ce que la  
4 personne va avoir changé de statut.

5 Q. [729] O.K. Donc, un an plus tard, on accède au  
6 prochain niveau, qui est prospect. Quelle est la...  
7 les critères d'accession à ce moment-là?

8 R. La même chose. Le prospect doit être..., avant  
9 d'être proposé, bien avant d'accéder au statut de  
10 prospect, il va y avoir un vote qui va être pris  
11 encore là au sein du chapitre, au sein de son  
12 chapitre. Et encore une fois c'est un vote à cent  
13 pour cent (100 %). Donc, il faut que tous les  
14 membres votent en faveur de son accession au statut  
15 de prospect.

16 Q. [730] O.K. Est-ce qu'il y a des critères  
17 particuliers d'observation qui pourraient faire  
18 qu'on prolonge la période d'un an, qui est la  
19 moyenne, là?

20 R. Dans certains cas, si les membres décident que la  
21 personne n'est pas prête à devenir un prospect, ils  
22 vont, ils vont rallonger sa période.

23 Q. [731] Habituellement l'observation d'un an sert à  
24 voir aussi s'il est loyal au club, s'il répond aux  
25 demandes, s'il fait ce qu'on lui demande. À partir

1 du moment où il suit à la lettre les directives du  
2 club, il ne devrait pas y avoir de problèmes  
3 particuliers à ce qu'il accède, c'est ça que je  
4 comprends?

5 R. C'est ça.

6 Q. **[732]** O.K. Cent pour cent (100 %), le prospect et  
7 le « hang around » si je comprends bien n'ont pas  
8 le droit de vote eux, par exemple?

9 R. Non.

10 Q. **[733]** O.K. Ils n'assistent pas aux réunions  
11 officielles qu'on va détailler dans une portion...

12 R. Non plus.

13 Q. **[734]** ... ultérieure de votre témoignage, non plus?

14 R. Non.

15 Q. **[735]** O.K. Est-ce qu'il y a une différence entre  
16 les tâches ou l'asservissement du prospect par  
17 rapport au « hang around », par rapport au club?

18 R. Le prospect va avoir autorité sur le « hang  
19 around ». Souvent on l'a observé lors des  
20 couvertures d'événements, on voyait les prospects  
21 qui s'occupaient de la surveillance, la  
22 surveillance de l'événement, de surveiller les  
23 points d'accès, qui dirigeaient les « hang  
24 around », qui plaçaient les « hang around ». Donc,  
25 c'est lui qui avait autorité sur ses subalternes

1 dans le club.

2 Q. **[736]** O.K. Donc, l'ami appartient aux membres, le  
3 « hang around » appartient au club et doit répondre  
4 aux demandes du prospect et du full patch?

5 R. C'est exact.

6 Q. **[737]** Et le prospect lui n'a qu'a, répond aux  
7 demandes comme le « hang around », mais seulement  
8 des membres en règle?

9 R. C'est exact.

10 Q. **[738]** O.K. Donc, c'est l'avantage d'avoir  
11 progressé, c'est un niveau intermédiaire si je  
12 comprends bien?

13 R. Oui.

14 Q. **[739]** O.K. Combien de temps est-ce qu'on a observé  
15 en moyenne, combien de temps les gens restent à ce  
16 niveau-là?

17 R. Prospect c'est un an, c'est un minimum d'un an qui  
18 est prévu dans les règles de l'organisation des  
19 Hells Angels.

20 Q. **[740]** O.K. Donc, ça c'est par règlement?

21 R. Oui.

22 Q. **[741]** Minimum d'un an?

23 R. Oui.

24 Q. **[742]** Est-ce qu'on observe qu'en général c'est pas  
25 mal ça la période?

1 R. Oui.

2 Q. [743] O.K.

3 R. Souvent jour pour jour.

4 Q. [744] Souvent jour pour jour. Au bout d'un an  
5 qu'est-ce qui se passe à ce moment-là?

6 R. C'est la même chose que pour les autres, pour les  
7 autres stades, il va y avoir un vote qui va être  
8 pris au sein du chapitre. Et encore une fois ça  
9 prend un vote à cent pour cent (100 %). Donc, un  
10 vote à l'unanimité au sein du chapitre.

11 Q. [745] O.K. De la même façon que pour les autres  
12 niveaux. Donc, le seul niveau qui n'a pas besoin de  
13 vote si je comprends bien c'est le niveau de  
14 « friend »?

15 R. C'est ça.

16 Q. [746] L'ami. O.K. On devient donc, à ce moment-là,  
17 un membre à part entière, ce qu'on entend dans le  
18 langage populaire le « full patch », c'est ça?

19 R. C'est exact.

20 Q. [747] O.K. Et là quel est le standard ou le statut  
21 particulier du « full patch », à quoi est-ce qu'il  
22 accède à ce moment-là?

23 R. Le membre à part entière ou le « full patch » va  
24 avoir accès, va obtenir le droit de vote. Il va  
25 avoir accès aux réunions des Hells Angels. Et il va

1 pouvoir porter les couleurs des Hells Angels. Ce  
2 qui est plus important c'est qu'il va pouvoir  
3 porter les couleurs des Hells Angels.

4 Q. **[748]** O.K. Est-ce qu'il y a une division des  
5 profits des activités criminelles qui se fait dans  
6 le club au sein des membres, on comprend que chaque  
7 membre doit fournir, bon, j'exclus le fonds de  
8 défense, là, et une fois que le fonds de défense  
9 est payé, une fois qu'on paie les frais afférents  
10 ou les frais courants de faire fonctionner le club  
11 incluant le club-house, est-ce qu'il y a un fonds  
12 commun où on se divise les profits des activités  
13 criminelles? Est-ce qu'il y a une portion de ça qui  
14 est redistribuée?

15 R. Non, chaque membre donne son dix pour cent (10 %)  
16 puis le reste lui appartient.

17 Q. **[749]** O.K. Et à travers le dix pour cent (10 %)  
18 qu'il donne, il n'y a pas une redistribution des  
19 profits, on n'est pas comme un actionnaire d'une  
20 compagnie?

21 R. Non.

22 Q. **[750]** O.K. Donc, être membre vous donne le droit de  
23 vote, vous êtes à ce moment-là compté dans les  
24 membres actifs pour le fameux six magique. Vous  
25 avez le droit de porter les couleurs complètes?



1 R. C'est exact.

2 Q. **[751]** Et vous voyez donc aux affaires du club, vous  
3 êtes membre à part entière, mais toujours  
4 indépendant dans vos activités criminelles?

5 R. C'est exact.

6 Q. **[752]** O.K. On l'a abordé, encore une fois on  
7 l'aborde toujours de plusieurs façons. Mais de  
8 quelle façon avant d'arriver là, de quelle façon on  
9 peut mettre fin au statut d'un membre? Est-ce qu'il  
10 a une durée de vie limitée à être « full patch »?

11 R. Il y a deux façons de quitter les Hells Angels. Une  
12 personne peut prendre sa retraite ou quitter le  
13 club ce qu'on appelle en « good standing » ou en  
14 bons termes avec le club.

15 Q. **[753]** Ça c'est prendre sa retraite si on veut?

16 R. Oui.

17 Q. **[754]** O.K.

18 R. Ou une personne peut être mis dehors du club. C'est  
19 des termes qui ont changé avec le temps, avant on  
20 disait « out » du club qui signifiait être en « bad  
21 standing » ou en mauvais termes avec le club.  
22 Maintenant le terme qui est utilisé c'est, on dit  
23 que la personne, c'est toujours en anglais parce  
24 que les communications sont toutes en anglais, mais  
25 on dit « member has left the club » pour un membre

1 qui s'est retiré ou un « member is out of the  
2 club » pour un membre qui a été éjecté du club ou  
3 qui est dehors en mauvais termes, en « out  
4 standing ».

5 Q. [755] O.K. Donc, le « good standing » c'est le  
6 membre qui prend sa retraite avec, qui quitte le  
7 club avec l'accord du club si je comprends bien?

8 R. C'est exact.

9 Q. [756] Pour obtenir l'accord du club est-ce qu'on  
10 parle d'un vote formel dans une rencontre ou c'est  
11 une discussion, comment ça procède, est-ce que vous  
12 le savez?

13 R. Je ne sais pas, je ne sais pas s'il y a un vote.

14 Q. [757] O.K. Tout ce qu'on sait c'est qu'il est en  
15 bon, il a quitté avec l'assentiment du club parce  
16 qu'il est, « he has left the club », comme vous  
17 avez dit ou il est en « good standing », c'est ça?

18 R. C'est ça. Qu'il a quitté le club, qu'il est en bons  
19 termes avec les membres, qu'il a encore accès  
20 souvent au repaire ou au club-house, il a encore  
21 accès aux activités des membres, mais qu'il ne fait  
22 plus partie de l'organisation.

23 Q. [758] Et n'a donc plus à payer son dix pour cent  
24 (10 %) ?

25 R. S'il a des activités criminelles il va devoir, sur

1 un territoire, oui, il va devoir, il va devoir soit  
2 payer son dix pour cent (10 %) ou avoir une  
3 entente. Bien ça ne sera pas son dix pour cent  
4 (10 %), ça va être à un membre des Hells Angels ou  
5 travailler pour un membre des Hells Angels.

6 Q. [759] O.K. En règle générale quand vous avez  
7 observé des gens, des membres qui prenaient leur  
8 retraite, c'est parce qu'ils se retireraient  
9 totalement de la vie criminelle ou..., quelles sont  
10 les raisons qui peuvent faire en sorte qu'on prend  
11 notre retraite des Hells Angels?

12 R. Mais ceux qu'on a vus...

13 Q. [760] Est-ce que vous savez?

14 R. ... on n'en a pas vu beaucoup. Les personnes qu'on  
15 a vues qui ont pris leur retraite, qu'on sait,  
16 qu'on a pu confirmer qu'ils ont pris leur retraite  
17 par les tatouages, parce qu'une personne qui prend  
18 sa retraite doit faire tatouer sa date de sortie,  
19 les personnes que j'ai personnellement vues ces  
20 tatouages-là, c'est des personnes qui ont été  
21 emprisonnées après les meurtres de Lennoxville,  
22 donc qui sont détenues puis qui ont pris leur  
23 retraite alors qu'ils étaient en prison.

24 Q. [761] Donc, ils étaient à toute fin neutralisés sur  
25 le terrain de toute façon?

1 R. Ces personnes-là avaient été condamnées pour des  
2 meurtres premier degré, puis ils sont encore, ils  
3 sont sortis de prison aujourd'hui, ils ont fait  
4 plus de vingt-cinq (25)... il ont fait leur vingt-  
5 cinq (25) ans, mais ils sont encore sous  
6 surveillance par les services correctionnels.

7 Q. [762] Donc, il y a également le « bad standing » ou  
8 être « out of the club », j'imagine que, dans ces  
9 cas-là, c'est quand on brise des règles  
10 particulières, on en reparlera, mais ça peut être  
11 une des conséquences de briser certaines règles?

12 R. Oui, c'est exact.

13 Q. [763] Est-ce que vous le savez si, dans ce cas-là,  
14 ça prend un vote des membres particulier? Est-ce  
15 qu'on a une connaissance du processus?

16 R. Ça va être décidé au sein du chapitre. Mais je ne  
17 pourrais pas vous dire si c'est un vote ou la  
18 proportion pour le vote.

19 Q. [764] Encore une fois, on sait que c'est une  
20 décision, que ça prend une décision du club, mais  
21 on ne connaît pas le processus?

22 R. C'est exact.

23 Q. [765] Je comprends qu'on va en parler par les  
24 tatouages également. Mais il y a des signes  
25 particuliers qui nous démontrent qu'un membre a

1           quitté en « bad standing », c'est ça?

2           R. Oui, un membre qui a quitté en « bad standing »  
3           doit faire recouvrir ses tatouages des Hells  
4           Angels. On a des photos plus loin dans la  
5           présentation.

6           Q. **[766]** On ne peut plus porter les couleurs, que ce  
7           soit sur son corps ou sur ses vestes?

8           R. C'est exact.

9           Q. **[767]** Donc, on peut le faire parce qu'on  
10          démissionne ou on est expulsé. Et j'imagine qu'il y  
11          a, bien, la mort naturellement qui est exclue de  
12          tout le reste également. Donc, on est  
13          théoriquement, à moins de prendre sa retraite, de  
14          décéder, on est théoriquement membre à vie d'un  
15          club?

16          R. Oui.

17          Q. **[768]** On va peut-être parler de la prochaine  
18          diapositive. On va faire une certaine mise en  
19          place. Je regarde l'heure, puis on entrera dans les  
20          particularités. Mais on a parlé tantôt des  
21          chapitres. Donc, il y a différents chapitres au  
22          Québec. Il y a trois régions également. Il y a  
23          l'est, le centre et l'ouest. Le Québec faisant  
24          partie de l'est tout seul pour l'instant. Il y a le  
25          pays et il y a le monde. Ce que je comprends, c'est

1 que c'est les divisions territoriales qui existent  
2 présentement, qui nous concernent, si on part de  
3 Montréal et du Québec?

4 R. C'est exact.

5 Q. **[769]** Donc, le chapitre étant Montréal, la région  
6 et ensuite, bon, le Canada et le monde. Chacune de  
7 ces divisions territoriales là a des rencontres  
8 particulières, c'est exact?

9 R. Oui, c'est ça. Comme on voit dans le cas des  
10 chapitres au Québec, les rencontres s'appellent  
11 « les messes » ou des « messes meeting ». C'est la  
12 traduction de « church meeting » qu'on voit souvent  
13 en anglais. Les chapitres vont tenir leurs messes  
14 de façon régulière. Donc, ces réunions-là se font  
15 de façon régulière. À ce moment-là, tous les sujets  
16 qui ont directement rapport au club vont être  
17 discutés.

18 Q. **[770]** Ce sont les membres seulement qui peuvent  
19 assister à ces rencontres-là?

20 R. Oui, c'est exact. C'est exact.

21 Q. **[771]** O.K. Une fois par semaine en général, ça se  
22 peut-tu?

23 R. Dans certains cas, on avait déjà vu une fois par  
24 semaine. Ce qu'on a vu avec les années, c'est que  
25 ça s'est dispersé. Il n'y a pas de temps prescrit.

1 Mais c'est des rencontres qui se tiennent de façon  
2 régulière.

3 Q. **[772]** On ira particulièrement dans ce qui peut se  
4 discuter là. On regarde après ça les rencontres de  
5 région. Donc, il n'y a pas de rencontres... Je  
6 comprends que, par définition, comme le Québec est  
7 tout seul dans sa région, ça devient une rencontre  
8 provinciale. Mais s'il y a d'autres provinces, il  
9 n'y a pas de rencontres provinciales comme telles?

10 R. Non, c'est des rencontres régionales.

11 Q. **[773]** Régionales. Donc, il y a également une  
12 rencontre régionale. Quelle est la représentativité  
13 à ces rencontres-là?

14 R. Au niveau du East Coast Officers Meeting, chaque  
15 chapitre va être représenté. Donc, il va y avoir  
16 des représentants, un ou plusieurs représentants  
17 des cinq chapitres du Québec qui vont devoir être  
18 présents au East Coast Meeting.

19 Q. **[774]** Quelle est la division, est-ce qu'il y a  
20 une... Chaque chapitre a le droit à une  
21 représentativité égale ou ça dépend du territoire  
22 ou de la grosseur du territoire couvert par le  
23 chapitre? Y a-tu quelque chose qui fonctionne par  
24 rapport à ça?

25 R. J'ai déjà vu plus de deux membres aller à des

1 meetings, comme dans certains cas il y avait juste  
2 un membre qui était là. Je ne pourrais pas vous  
3 dire c'est quoi la prescription. Mais chaque  
4 chapitre doit être représenté.

5 Q. [775] Doit être représenté. O.K. Et c'est le  
6 chapitre au niveau de sa réunion à lui qui décide,  
7 j'imagine, quel est le membre qui représente?

8 R. C'est exact.

9 Q. [776] Règle générale, est-ce que vous avez observé  
10 que c'est toujours la même personne qui se rend à  
11 ce meeting-là ou on alterne?

12 R. C'est souvent le président du chapitre. Mais ce  
13 n'est pas encore là une règle établie. On a vu dans  
14 certains cas où ce n'était pas le président qui  
15 était présent.

16 Q. [777] Tantôt on va détailler un petit peu plus  
17 qu'est-ce qu'est l'exécutif effectivement au sein,  
18 parce qu'on a passé tous les niveaux, mais il y a  
19 aussi un exécutif du chapitre, c'est exact?

20 R. C'est exact.

21 Q. [778] Donc, en règle générale, c'est le président  
22 qui se rend à ces meetings-là?

23 R. C'est ça.

24 Q. [779] Est-ce qu'on parle d'un meeting qui a lieu à  
25 peu près une fois par mois?



1 R. Les meetings ont lieu environ aux quatre à six  
2 semaines.

3 Q. [780] Aux quatre à six semaines. O.K. Ensuite, il y  
4 a le meeting au niveau canadien?

5 R. C'est ça.

6 Q. [781] Au niveau du pays, là.

7 R. Oui, au niveau canadien, pour nous, c'est ce qu'on  
8 appelle le Canadian Officer Meeting. Ces réunions-  
9 là vont avoir lieu quatre fois par année. Et il va  
10 y avoir des représentants de chaque région qui vont  
11 devoir s'y présenter. Là, on n'est plus à chaque  
12 chapitre, on est rendu des représentants de chaque  
13 région.

14 Q. [782] Donc, il n'y a pas nécessairement des  
15 représentants de chaque chapitre?

16 R. Non.

17 Q. [783] Parfait. Et est-ce qu'on a vu des chapitres  
18 plus forts dans une région particulière?

19 R. Il y a des chapitres, il y a des chapitres où vous  
20 avez des individus qui sont plus influents, oui.

21 Q. [784] Est-ce que, au Canada Officer Meeting, est-ce  
22 qu'on sait qui représente, qui était le chapitre  
23 qui représentait... bien, le membre qui  
24 représentait appartenait à quel chapitre, est-ce  
25 que c'était une constante ou ça variait?

1 R. Il y a eu des variations. Mais en général, dans les  
2 récentes années, ce qu'on voyait le plus souvent,  
3 c'était un membre du chapitre South et un membre du  
4 chapitre Sherbrooke qui était là, qui représentait  
5 le secrétariat du East Coast Canada.

6 Q. [785] Donc les trois régions sont représentées à ce  
7 meeting-là?

8 R. C'est ça.

9 Q. [786] Si on parle du World Officer Meeting, qu'est-  
10 ce qui se passe à ce moment-là?

11 R. Le World Officer Meeting, c'est un meeting qui a  
12 lieu deux fois par année. Un des meetings doit être  
13 obligatoirement tenu dans la semaine où il y a le  
14 World Run, donc le party annuel des Hells Angels.  
15 Et il y a un autre meeting qui va se tenir à  
16 l'automne, c'est un meeting au printemps et un  
17 meeting à l'automne. À ce meeting-là, chaque...  
18 chaque région doit être représentée par au moins  
19 deux membres.

20 Q. [787] Chaque pays?

21 R. Oui.

22 Q. [788] O.K. Combien de pays qui font partie de...

23 R. Présentement, il y a plus d'une trentaine de pays,  
24 je pense qu'on est à plus de trente-quatre (34)  
25 pays, puis on évalue environ cinq mille (5 000)

1 membres le nombre de... à cinq mille (5 000) le  
2 nombre de membres des Hells Angels dans le monde.

3 Q. [789] Total.

4 R. Total.

5 Q. [790] O.K. Et au World Officer Meeting, on parle...  
6 est-ce qu'on parle de un pour un ou on voit des  
7 fois deux membres pour un pays ou...?

8 R. On a déjà vu... moi ce que j'ai vu souvent,  
9 c'étaient deux membres et souvent les mêmes qui  
10 seraient... qui allaient au Canadian Officer  
11 Meeting. Mais, dans le cas où il y a le World Run  
12 où c'est le party annuel des Hells Angels, on voit  
13 qu'il y a une plus grande représentation qui se  
14 dirige vers le pays hôte.

15 Q. [791] O.K. Donc, on peut avoir jusqu'à une centaine  
16 de membres du monde qui se réunissent à ce... à ce  
17 meeting-là.

18 R. Quand je suis allé à Cape Town pour le World Run,  
19 il y avait le World Officer Meeting, on avait plus  
20 de trois cents (300) membres des Hells Angels qui  
21 étaient présents dans la ville.

22 Q. [792] O.K. Comment on décide qui est le pays qui va  
23 être l'hôte du meeting? Est-ce que c'est toujours  
24 les mêmes?

25 R. Par... par vote, par proposition, un pays qui veut

1 tenir le World Run va devoir présenter sa  
2 candidature au niveau des meetings mondiaux. Il y a  
3 une motion qui va être envoyée pour savoir si c'est  
4 accepté ou pas.

5 Q. **[793]** O.K. Quand on parle de se rendre dans le  
6 meeting régional, c'est peut-être moins coûteux,  
7 mais qui assure les frais à ce moment-là? Est-ce  
8 que c'est le chapitre... chaque chapitre assure les  
9 frais de sa représentativité, les frais de  
10 déplacement?

11 R. Les... l'organisation va payer les... va payer les  
12 dépenses des membres qui vont aller les représenter  
13 au World Run ou au World Officer Meeting et  
14 c'est...

15 Q. **[794]** L'organisation mondiale? Est-ce que c'est le  
16 fonds...

17 R. Non. L'organisation, chaque...

18 Q. **[795]** Chacune.

19 R. Comme pour le Québec, quand les membres vont aller  
20 représenter le East Coast Canada, c'est le East  
21 Coast qui va payer, donc chaque chapitre va avoir à  
22 payer et se redistribuer les dépenses des membres  
23 présents.

24 Q. **[796]** Donc, c'est une des raisons pour lesquelles  
25 il y a des dix pour cent (10 %) là qui se

1           distribuent vers le haut.

2           R. C'est exact. C'est exact.

3           Q. [797] O.K. Donc, peut-être avant de détailler plus,  
4           on est rendu à quatre heures trente (16 h 30), si  
5           vous le permettez, on pourrait passer... Je peux  
6           peut-être vous annoncer un petit peu le programme  
7           de la journée de demain, Madame, à vous et aux  
8           parties, aux intervenants.

9                        Nous allons terminer avec le témoignage de  
10           monsieur Belleau. J'en ai peut-être encore pour, je  
11           vous dirais environ quarante-cinq (45) minutes.  
12           Vous savez qu'on est très mauvais dans l'évaluation  
13           du temps, mais... Eh! Voilà. Donc, je vous  
14           regarde... bien, peut-être de quarante-cinq (45)  
15           minutes à deux heures et... Mais, j'en ai pour une  
16           partie de l'avant-midi.

17                       Et par la suite, comme je l'ai déjà annoncé  
18           dans mon allocution d'ouverture, le reste de la  
19           journée de demain sera consacré à l'audition de  
20           plusieurs requêtes dont la majorité... quelques-  
21           unes auront lieu en public, potentiellement. On  
22           pourra vous repréciser ça dès le début de la  
23           journée demain matin. Mais, auront lieu, je vous  
24           dirais, en très grande partie en non-publication.

25                       Ce sont les requêtes en grande majorité qui

1           concernent les protections des enquêtes en cours et  
2           les requêtes du DPCP, soit celles du projet Honoré  
3           et quelques-unes pour des témoins potentiels à  
4           venir.

5                        Donc, ce seront des choses qui se  
6           produiront en non-publication et ce sera... on  
7           devrait - je vous dis là - très fort probablement  
8           et sinon très certainement pouvoir compléter la  
9           journée de demain avec ça.

10          LA PRÉSIDENTE :

11          Parfait. Alors, à demain matin.

12          LA GREFFIÈRE :

13          Madame LeBel, vous ne le produisez pas tout de  
14          suite?

15          Me SONIA LeBEL :

16          Non, il n'a pas terminé.

17          LA GREFFIÈRE :

18          D'accord.

19          Me SONIA LeBEL :

20          Merci.

21

22          ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS

23

24          AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

25

---

1

2

3

4

SERMENT D'OFFICE

5

6

Nous, soussignés, JEAN LAROSE, et ROSA FANIZZI,

7

sténographes dûment assermentés, certifions sous

8

notre serment d'office que les pages qui précèdent

9

sont et contiennent la transcription fidèle et

10

exacte des notes recueillies au moyen de

11

l'enregistrement numérique, le tout hors de notre

12

contrôle et au meilleur de la qualité dudit

13

enregistrement, le tout, conformément à la Loi,

14

Et nous avons signé

15

16

17

JEAN LAROSE

18

19

20

ROSA FANIZZI